

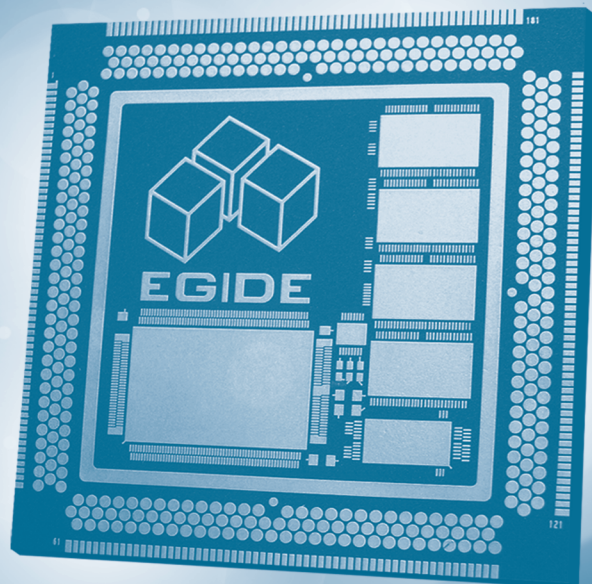
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010
INNOVATIVE HERMETIC PACKAGE SOLUTIONS



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

EGIDE

Société anonyme au capital de 12 862 750 euros
Siège social : Site du Sactar
84500 BOLLÈNE
338 070 352 RCS AVIGNON





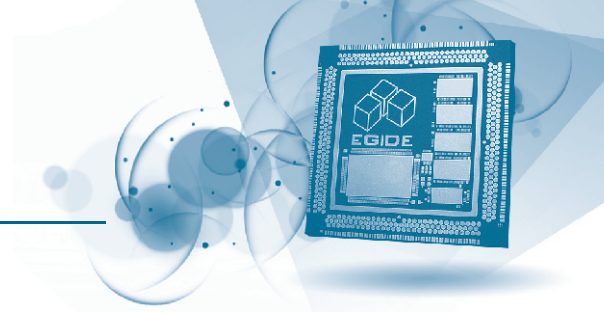
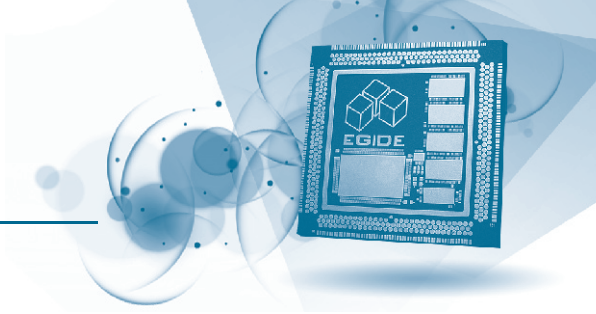


Table des matières

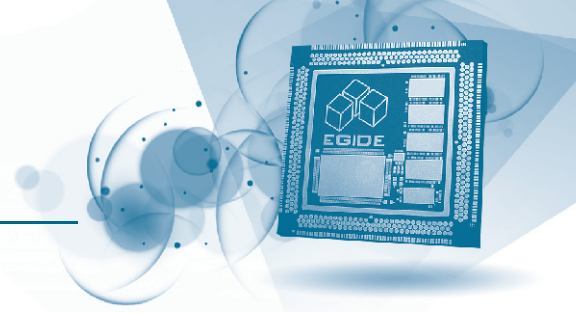
1	PERSONNES RESPONSABLES	9
1.1	Personne responsable des informations	9
1.2	Déclaration de la personne responsable	9
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	10
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	10
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	10
2.3	Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux	11
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	12
3.1	Informations financières consolidées 2008, 2009 et 2010	12
3.2	Informations financières (comptes annuels) 2008, 2009 et 2010	12
4	FACTEURS DE RISQUE	13
4.1	Risques de marchés (change, taux, action, crédit)	13
4.2	Risques juridiques	14
4.3	Risques industriels et environnementaux	15
4.4	Risques technologiques	17
4.5	Autres risques	17
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	19
5.1	Histoire et évolution de la société	19
5.2	Investissements	20
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	21
6.1	Principales activités	21
6.2	Principaux marchés	23
6.3	Événements exceptionnels	26
6.4	Position concurrentielle	26
7	ORGANIGRAMME	27
7.1	Organigramme du groupe	27
7.2	Liste des filiales et structure du groupe	27
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	28
8.1	Immobilisations corporelles importantes	28
8.2	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations	29
8.3	Impact environnemental de l'activité	29
8.4	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	32
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	33
9.1	Situation financière	33
9.2	Résultat d'exploitation	35

10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	36
10.1	Capitaux	36
10.2	Flux de trésorerie	36
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	36
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	37
10.5	Sources de financement attendues	37
10.6	Engagements hors bilan	37
10.7	Engagements et autres obligations contractuelles	37
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	38
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	39
12.1	Principales tendances	39
12.2	Événements susceptibles d'influer sur les tendances	39
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	39
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE	40
14.1	Conseil d'administration	40
14.2	Conflits d'intérêts	40
14.3	Liste des mandats	41
14.4	Évolution du conseil d'administration	43
15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	44
15.1	Rémunérations des administrateurs et des dirigeants	44
15.2	Montants provisionnés	46
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	47
16.1	Conseil d'administration	47
16.2	Informations sur les contrats de service	47
16.3	Informations sur le comité d'audit et des rémunérations	47
16.4	Rapport du président sur le contrôle interne et la gestion des risques	47
16.5	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	54
16.6	Comité de direction	55
17	SALARIÉS	57
17.1	Répartition	57
17.2	Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables	57
17.3	Plans d'options de souscription d'actions	58
17.4	Impact social de l'activité d'Egide SA	59
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	62
18.1	Répartition du capital et droits de vote	62
18.2	Franchissement de seuils	62
18.3	Droits de vote différents	63
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	64
19.1	Conventions réglementées	64
19.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	64



20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	68
20.1	Informations financières historiques (2008 et 2009)	68
20.2	Informations financières pro forma	68
20.3	États financiers 2010	69
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	109
20.5	Autres éléments du rapport de gestion du groupe	111
20.6	Autres informations financières	116
20.7	Politique de distribution des dividendes	116
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	116
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	116
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	117
21.1	Capital social	117
21.2	Acte constitutif et statuts	119
21.3	Marché des titres de la société	122
21.4	Projet de transfert sur Alternext	123
22	CONTRATS IMPORTANTS	123
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	123
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	124
24.1	Liste des documents et méthode de consultation	124
24.2	Document d'information annuel	124
24.3	Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers	125
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	125
26	PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MAI 2011	126
27	TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION	133





1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations

Monsieur Philippe Brégi, Président - Directeur général.

1.2 Déclaration de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations relevant du rapport de gestion répertoriées au chapitre 27 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les états financiers consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant respectivement aux paragraphes 20.4.1 et 20.4.2 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 07 juillet 2009 sous le numéro D.09-0593, qui contiennent des observations. »

Fait à Trappes, le 21 avril 2011,

Philippe Brégi
Président - Directeur général

2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

SYC SAS

Monsieur Serge Yablonsky
39 avenue de Friedland
75008 Paris

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement du cabinet JWA démissionnaire

Renouvellement : assemblée générale mixte du 28 mai 2010

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

PricewaterhouseCoopers Audit

Monsieur Jean-François Châtel
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : 29 juin 2001

Renouvellement : assemblée générale mixte du 20 juin 2007

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

SYC Audit

39 avenue de Friedland
75008 Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement de Monsieur Jean Marc Le Mer, démissionnaire

Renouvellement : assemblée générale mixte du 28 mai 2010

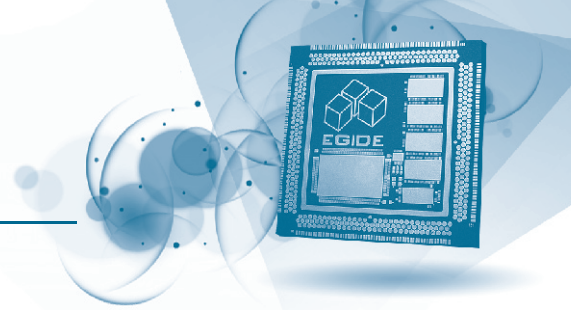
Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Monsieur Etienne BORIS

63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

Date de première nomination : 20 juin 2007

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012



2.3 Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux

En conformité avec l'article 221-1-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les honoraires hors taxes des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe Egide au titre des exercices 2009 et 2010 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	SYC S.A.				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montants en euros		%		Montants en euros		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	53 800	21 840	100	100	84 812	104 316	100	90
- Autres missions accessoires et missions autres missions d'audit	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	53 800	21 840	100	100	84 812	104 316	100	90
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social *	-	-	-	-	-	11 788	-	10
Sous total	0	0	0	0	0	11 788	0	10
TOTAL	53 800	21 840	100	100	84 812	116 105	100	100

* Les prestations ont été effectuées pour des filiales étrangères.

Le cabinet SYC S.A. a été nommé par l'assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement du cabinet Jacques Wenig & Associés démissionnaire. Le mandat de SYC S.A. a été renouvelé par l'assemblée générale du 28 mai 2010.

	Jacques Wenig & Associés			
	Montants en euros		%	
	2010	2009	2010	2009
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	0	70 940	100	100
- Autres missions accessoires et missions autres missions d'audit	0	0	0	0
Sous total	0	70 940	100	100
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social *	-	-	-	-
Sous total	0	0	0	0
TOTAL	0	70 940	100	100

* Les prestations ont été effectuées pour des filiales étrangères.

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières consolidées 2008, 2009 et 2010

À titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes consolidés pour les exercices 2008, 2009 et 2010 peuvent être sélectionnées :

En milliers d'euros	2008 IFRS	2009 IFRS	2010 IFRS
Chiffre d'affaires	29 847	21 850	24 704
Résultat opérationnel	(1 706)	(2 728)	681
Résultat net	(2 263)	(2 999)	657
Actifs non courants	3 558	1 538	1 595
Trésorerie disponible	1 196	483	1 677
Dettes financières	4 713	2 540	2 928
Dettes financières des passifs liés à des actifs destinés à être cédés	Non applicable	642	490
Capitaux propres	5 480	2 450	2 901
Total du bilan	17 824	11 196	13 203

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2010.

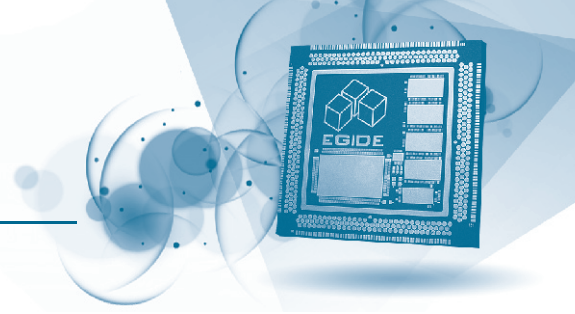
Conformément à IFRS 5, Egide ayant engagé en 2009 une démarche de cession des parts sociales de sa filiale Egima, cette dernière continue à être intégrée globalement avec poursuite de la prise en compte du résultat de son activité mais ses actifs et ses passifs sont classés sur une ligne spécifique du bilan consolidé (à l'actif et au passif).

Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou « IFRS » par simplification. Les états financiers du groupe au 31 décembre 2010 sont les sixièmes comptes publiés selon le référentiel IFRS.

3.2 Informations financières (comptes annuels) 2008, 2009 et 2010

À titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes annuels pour les exercices 2008, 2009 et 2010 peuvent être sélectionnées :

En milliers d'euros	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires	18 478	13 282	16 089
Résultat exploitation	(149)	(2 184)	(140)
Résultat net	(1 606)	(3 502)	233
Actif immobilisé net	2 376	1 435	1 153
Trésorerie disponible	935	415	1 592
Dettes financières	0	0	300
Capitaux propres	5 583	2 086	2 318
Total du bilan	11 413	6 465	8 238



4 FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue des risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

4.1 Risques de marchés (change, taux, action, crédit)

4.1.1 Risques de liquidité

Aucun élément ne remettant en cause les hypothèses du plan stratégique, Egide prévoit de ce fait de disposer d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses échéances des 12 mois à venir.

Voir § 20.3.1.5.4.11 - État des dettes.

4.1.2 Risques de change

En 2010, Egide a réalisé 74 % de ses ventes à l'exportation, dont 36 % à destination de l'Amérique du Nord et 23 % à destination de pays non Européens où la devise de facturation est le dollar américain. Au cours de l'exercice, Egide SA a ainsi facturé pour 6,7 millions de dollars (contre-valeur : 5,1 millions d'euros) et Egide USA a facturé pour 9,3 millions de dollars (contre-valeur : 7,0 millions d'euros). En 2010, la parité du dollar face à l'euro (1,3268 en moyenne sur l'année contre 1,39327 en 2009) a eu un effet favorable sur le chiffre d'affaires du groupe. De même, la légère remontée de la livre anglaise au cours de l'exercice 2010 a impacté positivement le chiffre d'affaires du groupe d'environ 0,06 million d'euros (à taux de change constant €/£ par rapport à 2009).

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA sont utilisées principalement pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (2,5 millions de dollars en 2010). Au cours de l'exercice, les encaissements en dollars ont été très supérieurs aux décaissements car les clients non européens dont la devise de facturation est le dollar américain ne sont pas financés par les sociétés d'affacturage. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de la vente de l'excédent de dollars américains destinée à couvrir les dépenses à régler en euros. Aucune couverture spécifique n'a cependant été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé par rapport au risque.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change sera donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

La structure de financement mise en place dans la filiale marocaine est telle que l'impact d'une variation de taux de change euro contre dirham serait réduit. En effet, les investissements réalisés en 2001 et 2002 ont été financés pour environ 50 % sur fonds propres et pour environ 50 % sur prêts moyen/long terme en monnaie locale. En cas de dévaluation du dirham, la perte comptable sur la valeur des actifs libellés en dirhams serait partiellement compensée par une diminution de la valeur de la dette également libellée en dirhams. De plus, cette filiale n'ayant plus d'activité opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2009, le risque de change est limité au résultat de l'exercice d'Egima.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale anglaise Egide UK est libellé en livres sterling et parfois en dollars. Il représente cependant moins de 7 % du chiffre d'affaires du groupe et le risque de change sera limité au résultat de l'exercice.

Le tableau suivant détaille la position nette du groupe dans les principales devises faisant l'objet de transactions :

En milliers au 31 décembre 2010	USD	GBP	MAD	YEN
Actifs en devises	4 528	504	4 958	0
Passifs en devises	3 336	258	4 076	10 983
Position nette avant gestion (+ vendeuse, - acheteuse)	1 192	246	882	- 10 983
Position hors bilan	-	-	-	-
Position nette après gestion	1 192	246	882	- 10 983
Impact de la variation défavorable de 1 centime d'euro (- perte, + gain)	- 12	- 2	- 9	110
Cours du 31 décembre 2010 (1 euro =)	1,3362	0,8608	11,1735	108,65
Impact en milliers d'euros	- 9	- 2	- 1	1

Voir également le paragraphe 20.3.1.5.4.2 du présent document de référence (gestion des risques financiers de l'annexe aux comptes consolidés).

4.1.3 Risques de taux

L'emprunt à long terme de 12,7 millions de dirhams, débloqué partiellement à hauteur de 10,678 millions en 2003 auprès d'une banque marocaine et remboursable sur une durée de 12 ans (dont 1 an de franchise en capital) supporte un taux d'intérêt fixe de 8,75 %. Il avait été souscrit d'une part pour financer les investissements réalisés au Maroc dans la filiale Egima et d'autre part pour limiter les risques de change suite à une éventuelle dévaluation du dirham. Il n'inclut pas de clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de « défaut ».

Dans le cadre des contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports d'Egide SA, la commission de financement mensuelle appliquée par les factors aux montants financés est basée sur l'Euribor 3 mois à la clôture du mois précédent.

Chez Egide USA Inc, le contrat de financement signé avec la société Keltic, basé sur la valeur des encours clients et des stocks, supporte un taux d'intérêt déterminé de la manière suivante : taux de base + 3,50 % (avec un taux plancher de 7,50 %).

Le contrat d'affacturage mis en place chez Egide UK auprès de la banque Lloyds supporte un taux d'intérêt égal au taux de base + 1,75 %. Le financement moyen terme de £ 71 000 a été obtenu par Egide UK auprès de la Lloyds au taux de base + 3,75 %.

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur le compte de résultat consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

4.1.4 Risques actions

La société ne détient directement aucune action (y compris des actions propres) autres que celles de ses filiales non cotées. Le portefeuille de Sicav détenu par la société est détaillé au paragraphe 20.5.5 ; s'agissant uniquement de Sicav monétaires avec garantie de capital, il n'y a pas de risque de perte de valeur. Ainsi, la société n'est pas exposée au risque actions.

4.2 Risques juridiques

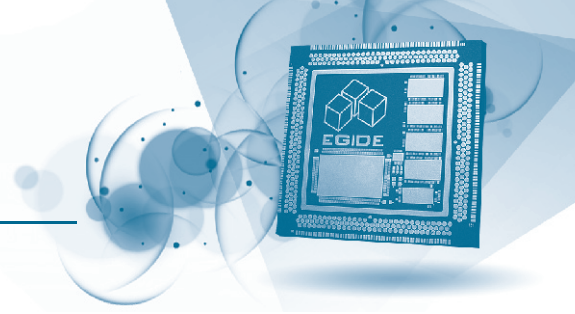
Voir également § 20.8 - Procédures judiciaires et d'arbitrage.

4.2.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par Egide sont déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

4.2.2 Réglementations particulières

L'activité d'Egide dépend d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologation. Toutes les dispositions sont prises pour maintenir à jour les autorisations d'exploitation de tous les sites de production, y compris ceux des filiales, en concertation avec les organismes concernés.



4.2.3 Assurances

Egide SA et ses filiales ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Les risques couverts sont principalement :

En millions	Couverture maximum			
	Egide SA	Egide USA	Egide UK	Egima
Risques industriels	17 M€ - Franchise 0,01 M€	14,5 M\$	2 M£	20 M DHR
Responsabilité civile	10 M€	10 M\$	5 M£	5 M DHR
Bris de machine	0,12 M€	-	-	6,5 M DHR
Auto-mission	0,15 M€	-	-	-
Automobiles	Illimitée	-	-	-
Pertes d'exploitation	Marge brute annuelle Franchise 3 j	2,4 M\$	Marge brute - Max 1,788 M£	1,3 M DHR
Responsabilité civile des dirigeants	4,5 M€	4,5 M€	1 M£	-
Arrêt de travail et maladie	-	0,5 M\$	-	-
Assistance juridique	-	-	-	-

4.2.4 Litiges sociaux

Un litige portant sur le taux de prime de précarité payée aux fins de contrats à durée déterminée (6 % au lieu de 10 %) s'est soldé par le paiement d'une somme d'environ 25 K€ (charges comprises) à 17 salariés demandeurs. Un salarié a interjeté appel de la décision du tribunal de Prud'hommes et 2 nouveaux litiges sont apparus à ce jour.

4.2.5 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Egide n'a pas de lien de dépendance majeur avec l'un ou l'autre de ses clients ; en 2010, le premier client a représenté 9,8 % du chiffre d'affaires consolidé contre 11,5 % en 2009. La société n'a par ailleurs aucun lien de dépendance avec l'un ou l'autre de ses fournisseurs, même si certains d'entre eux se révèlent stratégiques pour la société ou pour ses clients.

4.2.6 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Le chiffre d'affaires réalisé en Chine ou en Thaïlande (environ 11 % des ventes en 2010) s'adresse principalement soit à des filiales de clients européens ou américains, soit à des entreprises sous traitantes de renommée internationale implantées localement (comme Sanmina-SCI ou Fabrinet par exemple), ce qui met l'entreprise à l'abri des risques inhérents aux pays concernés. Les relations avec la Corée du Sud représentent environ 3 % du chiffre d'affaires mais ne concernent qu'un seul client, lui-même sous traitant d'acteurs européens ; le risque est donc considéré comme non significatif.

4.3 Risques industriels et environnementaux

4.3.1 Risques industriels

L'activité de la société n'entraîne pas de risques exceptionnels. En matière d'accidents du travail, il n'a jamais été constaté d'accident grave, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis, en Angleterre ou au Maroc. Les seuls incidents observés ont été des brûlures locales et superficielles.

L'utilisation du nickel, métal largement utilisé dans l'entreprise, engendre parfois des réactions d'allergie cutanée. Egide SA a dû, une seule fois en 20 ans, procéder à un licenciement pour maladie professionnelle consécutive à une allergie au nickel.

4.3.2 Risques matières premières

Les matières utilisées par Egide sont principalement le Kovar (alliage fer-nickel-cobalt), le molybdène, l'acier, le cuivre-tungstène et le verre pour ce qui concerne le scellement verre métal et l'alumine (à la place du verre), le tungstène et le paratungstate pour ce qui concerne le scellement céramique métal. En matière de traitement de surface, la société utilise principalement du nickel et de l'aurocyanure.

L'évolution des prix des matières premières a bien évidemment un impact sur la valeur des stocks mais il reste limité dans la mesure où la part matière pure représente environ 10 % du coût d'un boîtier. En effet, la part la plus importante provient de la sous-traitance de ces métaux (usinage, emboutissage, moulage), part qui reste indépendante du niveau de prix de la matière travaillée.

En ce qui concerne l'impact de l'évolution du prix de l'or, il est soit répercuté au client par le biais d'une facturation additionnelle spécifique ou bien il fait l'objet d'un réajustement lors de la prochaine cotation du produit. Cependant, compte tenu des faibles épaisseurs déposées sur nos produits (1,27µ en moyenne), l'impact reste mesuré.

Les composants achetés par Egide sont spécifiques à chaque client et à chaque produit. Leur achat est déclenché uniquement lorsque l'on reçoit une commande. Comme évoqué plus bas (paragraphe 4.3.3), notre métier ne permet pas d'avoir des rendements de production de 100 % ; il se peut donc que l'on reste avec des composants en surplus en stock, d'où notre politique de provisionnement (expliquée au paragraphe 20.3.1.5.3.7).

Le traitement spécifique du Kovar est lié au fait qu'il s'agit de matière première brute, elle-même utilisée par les fournisseurs d'Egide (usineurs, emboutisseurs ou mimeurs) pour fabriquer nos composants de base (fonds, cuvettes, cadres, broches, etc...). Cette matière est un alliage de fer, de nickel et de cobalt ; elle est stockée sous forme de plaques de 1828 x 382 mm de différentes épaisseurs (de 7 à 16 mm) et ne s'altère pas dans le temps. Durant le boom du marché des télécoms des années 1998/2000, Egide utilisait jusqu'à 3 tonnes de Kovar par mois. Après l'éclatement de la bulle internet, le besoin en structures usinées en Kovar a quasiment disparu et la consommation est tombée à environ 1 tonne par an. Pour tenir compte de ce taux de rotation devenu très lent, la société a décidé de provisionner ce stock au taux de 75 %, et de maintenir ce taux depuis plusieurs années indépendamment du niveau d'activité. En effet, le Kovar a une valeur minimum de revente en tant que matière première de base et il est appliqué au stock la règle de la juste valeur (valeur marché).

4.3.3 Risques métiers

Le métier d'Egide est de fabriquer des boîtiers d'interconnexion hermétiques. Combinant plusieurs briques technologiques et nécessitant une expertise de haut niveau, notre industrie ne permet pas d'assurer un rendement de 100 %. Par contre, il est parfois possible de retravailler des pièces mauvaises pour les rendre bonnes.

Quand un produit se révèle non hermétique chez le client, c'est-à-dire refusé par son propre contrôle d'entrée, il est très rapidement retourné pour réparation ou remplacement. Cela donne lieu à l'émission d'un avoir si le retour est accepté par Egide. Dans le cadre des clôtures semestrielles et annuelles, des provisions sont enregistrées si des retours qualifiés sont intervenus après la période considérée (par le biais d'avoirs à émettre). Excepté ces avoirs à émettre, il n'est enregistré aucune provision relative à un retour potentiel d'un client (les retours étant très peu nombreux chez Egide, cette provision ne pourrait qu'être statistique et la société préfère se baser sur la réalité des retours qui interviennent en général très rapidement après la livraison, permettant de les prendre en compte en comptabilité).

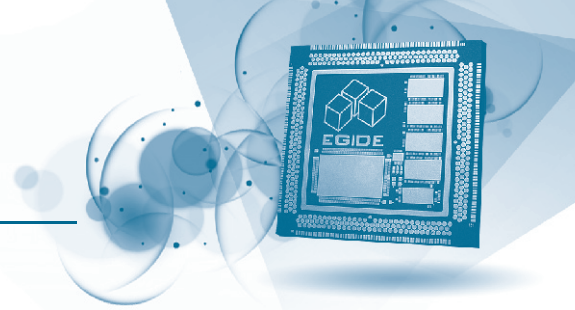
Une fois les produits acceptés par les clients, c'est-à-dire validés par leur contrôle d'entrée, Egide n'est plus responsable des problèmes qui pourraient survenir ultérieurement (pas de garantie). Aussi, aucune assurance spécifique n'est souscrite par la société.

Les rendements de production qui n'atteignent pas 100 % sont inhérents au métier et concernent aussi bien Egide que ses concurrents. Cet état de fait est connu et est d'ailleurs intégré lors du calcul des cotations de boîtiers.

4.3.4 Risques environnementaux

En dehors de la réglementation anti-pollution, Egide n'est soumise à aucune réglementation particulière. Le processus de fabrication de boîtiers hermétiques entraîne l'utilisation de produits dangereux tels que l'hydrogène ou l'aurocyanure (solution d'or et de cyanure). Ces produits sont stockés et utilisés selon les normes en vigueur et font l'objet d'une surveillance permanente ; les sites sont ainsi régulièrement inspectés.

Pour ses installations situées au Maroc, Egide appliquait les normes environnementales européennes en vigueur, plus restrictives que les normes locales. Par ailleurs, préalablement à l'acquisition d'Electronic Packaging Products (devenu Egide USA Inc.) en 2000



et à celle des actifs d'Europlus (devenue Egide UK) en 2002, Egide a fait procéder à chaque fois à un audit d'environnement qui n'a révélé aucun risque.

L'ensemble des équipements de production utilisés dans le groupe Egide répond donc aux normes de sécurité et environnementales en vigueur. Le groupe procède régulièrement à toutes les vérifications réglementaires par des organismes agréés (vérification des équipements anti-incendie, des installations électriques, des rejets d'eau, ...).

Egide est par ailleurs certifié ISO 14001:2004 depuis décembre 2007.

4.4 Risques technologiques

4.4.1 Lancement de produits de substitution

Egide fabrique des boîtiers hermétiques ; dans le cas où le besoin d'herméticité ne serait plus exigé, des produits en plastique pourraient être utilisés à la place de ces boîtiers.

Cependant, les besoins d'herméticité et de dissipation thermique sont inhérents à l'existence même de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes extrêmement sensibles à l'environnement thermique et atmosphérique. Les circuits dits hybrides des industries de défense et spatiales, ainsi que les diodes laser ont donc besoin d'herméticité pour fonctionner durablement sans risque de panne. Il en va de même pour les circuits optoélectroniques immergés ou enfouis car le coût d'intervention, pour changer un composant défectueux, est sans commune mesure avec le prix des équipements. Cette demande de qualité élevée s'applique également aux produits demandés par les industries civiles comme l'aéronautique, l'automobile ou la sécurité.

Dans certaines applications où une herméticité partielle pourrait suffire, l'utilisation de boîtiers à base de polymère viendrait concurrencer les boîtiers totalement hermétiques. Les applications concernées ne sont cependant pas celles où Egide a choisi de se concentrer et de se développer.

4.4.2 Baisse des prix

Les applications auxquelles les produits d'Egide s'adressent restent positionnées « haut de gamme » (optoélectronique, industries spatiale et aéronautique, défense et sécurité), ce qui permet d'atténuer un phénomène significatif de baisse des prix, sans pour autant en écarter le risque notamment du fait du retour à de forts volumes de production. Pour ce qui concerne les produits plus communs dont la technologie est plus simple, les acteurs des pays asiatiques ont tendance à tirer les prix vers le bas, mais Egide a choisi de ne pas chercher à les concurrencer pour ne pas affecter son niveau de marge et sa rentabilité.

À chaque fois que cela est possible, une recherche de fournisseurs à bas coût et fiables est effectuée pour certains composants utilisés dans la fabrication de nos boîtiers, ce qui permet de limiter les effets d'une baisse des prix de vente sur les marges.

4.5 Autres risques

4.5.1 Arrivée de nouveaux concurrents

Le savoir-faire nécessaire pour développer et produire des boîtiers hermétiques est très difficile à acquérir. Il ne suffit pas en effet d'être capable de réaliser quelques prototypes de laboratoire, mais il faut être en mesure de produire de façon régulière dans des conditions de répétitivité et de qualité prouvées, pour pouvoir faire face non seulement aux impératifs techniques, mais aussi aux impératifs commerciaux et économiques. Ces contraintes sont autant de barrières à l'entrée pour de nouveaux concurrents qui souhaiteraient s'implanter sur les marchés d'Egide. Néanmoins, le phénomène de baisse des prix évoqué plus haut rend plus facile la pénétration de concurrents de second rang sur des produits à volume significatif et où la technologie utilisée peut être qualifiée de plus « simple ».

4.5.2 Risques liés à la volatilité des marchés « high tech »

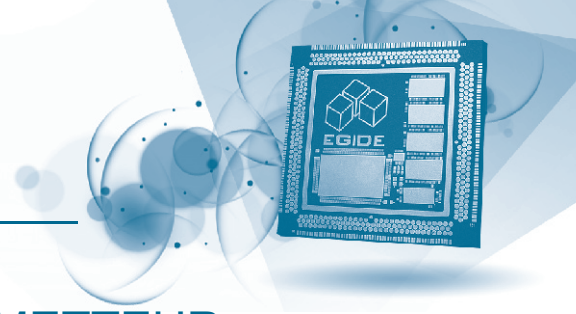
La société est positionnée sur des marchés de haute technologie dans tous les secteurs auxquels elle s'adresse. Aucun de ces marchés n'est à l'abri d'une hausse ou d'une baisse brutale de cycle, comme cela s'est produit en 2001 dans les télécommunications, en 2009 dans l'aéronautique ou se produira en 2011 dans le spatial. Par sa politique de diversification active sur plusieurs secteurs, et sur plusieurs clients au sein de chaque secteur, Egide entend amortir au mieux les effets de cette volatilité sur le chiffre d'affaires et les résultats.

4.5.3 Risques politiques liés aux implantations géographiques

Les unités opérationnelles du groupe implantées en Europe (France, Grande Bretagne) ou aux Etats Unis ne sont soumises à aucun risque particulier lié à leur implantation géographique. Le site de production marocain (Egima, installé à Casablanca) n'étant plus opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2009, il n'affectera pas le groupe en cas d'instabilité politique ou économique éventuelle du pays dans lequel il est installé.

4.5.4 Risques liés à la volatilité des cours

Tout évènement concernant la société, ses concurrents, le marché en général et l'un ou l'ensemble des secteurs sur lequel elle intervient (télécommunications, défense et spatial, aéronautique civile ou automobile) pourrait avoir un effet positif ou négatif sur le cours des actions de la société. De même, le titre de la société présente un risque de liquidité certain. En effet, sur l'année 2010, le volume quotidien moyen d'échanges est resté faible ; il s'est élevé à 552 titres (soit 0,04 % du capital) contre 1 526 titres par jour en 2009.



5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale

EGIDE S.A.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 338 070 352. Elle était préalablement enregistrée sous ce même numéro au registre du commerce et des sociétés de Versailles avant le transfert du siège social décidé le 28 mai 2010.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 11 juillet 1986 pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 10 juillet 2085, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi.

5.1.4 Siège social et forme juridique

Le siège social est situé Site du Sactar - 84500 Bollène (Tél : 04 90 30 97 11) depuis le 28 mai 2010. Il était situé auparavant au 2 rue Descartes, Parc d'Activités de Pissaloup - 78190 Trappes (Tél : 01 30 68 81 00), où sont restés les bureaux administratifs.

Egide est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par le code de commerce.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

1986 : Création d'Egide pour répondre aux besoins de la Défense française en boîtiers hermétiques pour composants sensibles ; la société est spécialisée dans le scellement verre - métal.

1992 : Egide acquiert l'activité « encapsulation » de la société Xéram, alors filiale du groupe Péchiney, qui a mis au point une filière de scellement céramique - métal. Egide devient le seul spécialiste européen en céramique co-cuite à haute température (HTCC), qui permet de développer des boîtiers « intelligents ».

1994 : Egide entre sur le marché des télécoms (transmissions optiques), qui sera le moteur de son expansion avec une accélération en 1998.

1999 : Egide est cotée en Bourse.

2000 : Egide acquiert le fabricant américain de boîtiers Electronic Packaging Products (EPP), rebaptisé Egide USA, lui assurant une présence industrielle aux États-Unis ; Egide crée une filiale au Maroc.

2001 : Éclatement de la « bulle Internet », qui aura un impact direct sur le chiffre d'affaires de l'entreprise (part télécommunications qui représentait alors plus de 95 %).

2002 : Acquisition des principaux actifs de la société britannique Europlus à travers la filiale Egide UK créée à cet effet. Europlus apporte la technologie MIM (moulage par injection d'alliages spéciaux) nécessaire à la compétitivité des composants, télécoms notamment.

2002 : Ouverture de l'usine de la filiale Egima au Maroc, destinée à la production en grands volumes et à coûts réduits visant de nouveaux marchés civils.

2005 : Poursuite de la diversification afin d'équilibrer le chiffre d'affaires sur les différents marchés de la société.

2009 : Crise économique mondiale impactant tous les marchés de la société et nécessitant une réorganisation industrielle du groupe. La filiale marocaine Egima cesse son activité.

2010 : Sortie de crise au second semestre de l'année, forte progression des marchés infrarouge et retour significatif du marché des télécommunications par fibre optique. Transfert juridique du siège social (voir § 5.1.4).

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les investissements réalisés par le groupe depuis 2008 concernent principalement le renouvellement d'équipements industriels sur les sites de production américain et français. La valeur unitaire de ces investissements est très souvent inférieure à 50 K€ dans la plupart des cas. Les acquisitions d'immobilisations corporelles pour les années 2008 à 2010 sont les suivantes :

En milliers d'euros	2008	2009	2010
Terrains et constructions	11	15	45
Installations techniques et outillages	149	148	178
Autres immobilisations	17	2	18
Total	177	165	241

5.2.2 Principaux investissements en cours

Le budget des investissements pour l'exercice 2011 est sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent, pour tenir compte notamment de la forte demande en produits céramique ; ainsi, environ 80 % est prévu pour Egide SA (nouveaux équipements, sécurité des installations, amélioration des performances, entretien des bâtiments), 10 % pour Egide USA (sécurité des installations) et 10 % pour Egide UK (équipements). Ces investissements seront financés sur fonds propres ou éventuellement en crédit-bail pour les équipements de production.

5.2.3 Principaux investissements à réaliser

Chez Egide SA, l'évolution rapide du mix produit vers des composants céramique complexes rend certains investissements nécessaires pour accroître la capacité de production et suivre la demande. Quelques équipements spécifiques ayant des délais d'approvisionnement de plusieurs mois (fours haute température) seront ainsi à envisager à moyen terme. D'autres, comme les logiciels de simulation évolués, deviennent de plus en plus indispensables pour répondre aux problématiques des clients. La mise en conformité des bâtiments industriels devra également nécessiter quelques investissements à un horizon 3/4 ans. Par contre, une solution interne a été développée autour du logiciel de gestion existant, rendant inutile pour le moment l'investissement de 0,2 million d'euros qui était prévu. Chez Egide USA, aucun investissement significatif n'est à réaliser tant qu'un transfert de technologie céramique n'est pas envisagé. Chez Egide UK, la capacité de production est actuellement limitée par les équipements existants. Cependant, l'activité de la filiale anglaise (voir § 6.1.2) n'étant pas au cœur du métier d'Egide (voir § 6.1.1), il n'est pas prévu de réaliser les investissements nécessaires à son développement.

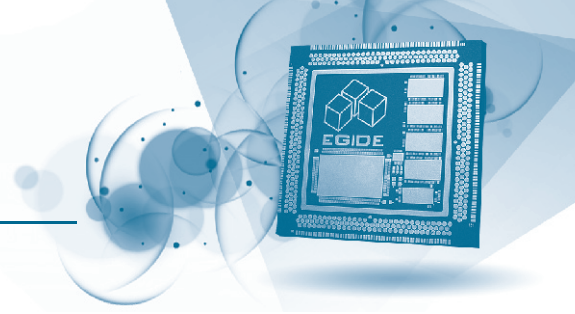
5.2.4 Nantissements des actifs

Des SICAV monétaires inscrites à l'actif du bilan consolidé d'Egide sont données en garantie au profit de la filiale Egima (caution au profit des douanes marocaines) (voir § 20.3.1.5.4.18).

Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements sur immobilisations existant au 31 décembre 2010 :

Nantissement sur immobilisations	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti en € (a)	Total du poste de bilan en € (b)	% (a) / (b)
Incorporelles			Néant		-
Corporelles					-
Financières					-
Total					-

Il est précisé que le capital ne fait l'objet d'aucun nantissement.



6 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 Principales activités

6.1.1 Les boîtiers hermétiques de protection

Egide conçoit, produit et vend des composants d'encapsulation hermétique (boîtiers) servant à la protection et à l'interconnexion de plusieurs types de puces électroniques ou photoniques.

Ces boîtiers ont pour mission d'assurer l'invulnérabilité de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, donc fragiles, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou magnétiques difficiles.

Ces composants sont le fruit d'un savoir-faire complexe faisant appel à plusieurs disciplines : structure des matériaux et notamment des alliages spéciaux, chimie et traitement de surface, mécanique et thermodynamique, électronique, optoélectronique et modélisation hyperfréquence. Egide est l'un des rares acteurs à maîtriser l'ensemble des technologies mises en œuvre autour des deux familles de matériaux utilisés à ce jour dans le monde pour ces boîtiers : le verre - métal et la céramique. La société produit sa propre céramique et grâce à ses filiales anglaise et américaine, réalise en interne ses composants métalliques moulés ainsi que des perles de verre. Le transfert technologique de cette dernière activité vers le site de production français, initié depuis quelques mois, a par ailleurs bien avancé, les premières qualifications étant attendues pour le début de l'année 2011.

6.1.1.1 Les technologies de scellement

Verre - métal

Cette technologie constitue depuis l'origine le cœur de métier de la société. Le corps des composants ainsi que les broches de connexion sont métalliques. Ces broches sont maintenues et isolées par des perles de verre devant assurer une herméticité parfaite à l'endroit où les broches traversent les parois métalliques.

Les métaux utilisés sont des alliages spéciaux, le plus courant étant le kovar qui est un alliage de fer, de nickel et de cobalt. Il est également fait appel à d'autres types de métaux tels que le molybdène, le cuivre - tungstène, l'aluminium - carbure de silicium ou le titane pour des applications où la dissipation thermique est importante ou le poids critique.

L'assemblage des éléments du boîtier métallique est réalisé par brasage (soudure) dans des fours à très haute température. Les brasures sont elles-mêmes constituées d'alliages spéciaux, tels que l'or - étain, l'or - germanium ou l'argent - cuivre.

Céramique - métal

Dans cette technologie, plus rare et plus difficile à réaliser, les boîtiers conservent une structure métallique comparable à celle des boîtiers verre - métal, utilisent les mêmes alliages et les mêmes brasures, mais les perles de verre sont remplacées par des inserts céramiques. Les parois des boîtiers sont percées d'une fenêtre rectangulaire dans laquelle est brasé hermétiquement un bloc de céramique pourvu de pistes reportées par sérigraphie, remplaçant ainsi les perles de verre.

D'autres boîtiers utilisent soit des composants céramiques assemblés avec des broches métalliques pour répondre, notamment, aux applications de l'infrarouge, soit des fonds céramique complexes sur lesquels sont reportés des cadres métalliques pour les applications télécoms.

Intégration d'éléments passifs

S'appuyant sur son expertise d'assemblage complexe, Egide a étendu son domaine d'activité en réalisant pour certains de ses clients l'intégration de composants passifs (éléments dissipants, TEC, optiques, ...). Cette offre fait dorénavant partie de la proposition Egide et permet au client de rester centré sur son métier de base.

6.1.1.2 Le traitement de surface

Le traitement de surface s'effectue par dépôts électrolytiques ou chimiques (Or et Nickel), sur une ligne de traitement de surface semi automatisée ou manuelle selon les sites de production et les applications.

Ces dépôts, de l'ordre du micron, sont nécessaires à différents stades de la fabrication des boîtiers :

- Nickelage des composants céramiques avant leur assemblage ;
- Pré traitement des composants métalliques ;
- Dorure des boîtiers verre - métal et céramique au stade final de la fabrication.

La très grande expertise d'Égide dans le domaine du traitement de surface et l'intégration de la ligne dans le flux de production sont des atouts majeurs pour assurer une qualité optimale du boîtier fini.

6.1.1.3 La céramique, de la poudre au composant

La céramique produite par Egide sur son site de Bollène, est dite HTCC (High Temperature Cofired Ceramic) ou « céramique cofrittée à haute température ». Source de miniaturisation et de connectivité complexe, cette technologie débouche sur de multiples applications, telles que la réalisation d'inserts, de substrats de modules multi - puces (Multi Chip Modules) ou de composants spécifiques répondant aux besoins des marchés infra-rouge ou télécoms haut de gamme.

De la poudre au composant, Egide maîtrise l'intégralité du processus de fabrication :

La production de céramique (ou « green tape »)

La céramique « crue » est obtenue à partir de poudre d'alumine et de composants organiques qui sont mélangés et donnent une matière à l'aspect pâteux, la barbotine. Cette dernière est coulée sur des bandes de plastique, puis rendue souple par séchage et évaporation des solvants. Les bandes, de différentes épaisseurs, sont ensuite découpées en feuilles avant d'être utilisées.

Les encres

Produites également au sein du site de Bollène, les encres sont obtenues à partir de poudre de tungstène et de solvants. Elles servent à la sérigraphie des pistes conductrices sur les différentes feuilles de céramique ainsi qu'au remplissage des vias (trous minuscules sur chacune des feuilles) afin d'établir la conduction d'une couche à l'autre.

Le procédé HTCC (céramique cofrittée à haute température)

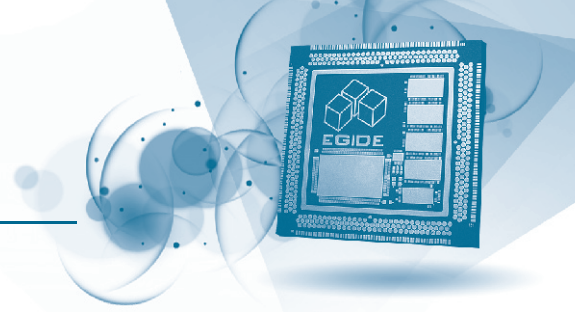
Egide maîtrise toutes les opérations de transformation de la céramique « crue » dans une salle blanche de classe 10 000 : poinçonnage des vias et des fenêtres, remplissage des vias, sérigraphie des pistes, pressage et découpe. La maîtrise conjointe de la production de céramique et des encres constitue un avantage décisif pour le succès de l'étape de co-frittage (alumine - tungstène) du procédé HTCC. Lors de cette opération, les composants en céramique très résistante sont obtenus par superposition de différentes feuilles, pressage et cuisson dans des fours spéciaux fonctionnant à très haute température (1 600 °).

6.1.1.4 Les perles de verre

Egide fabrique des perles de verre utilisées dans les boîtiers verre - métal. La matière de base est la poudre de verre, qui est agglomérée puis cuite à haute température (environ 600 °) dans un four dédié. Cette activité complète l'intégration de la production et son indépendance d'approvisionnement sur un des postes clés de la technologie verre - métal.

6.1.2 Le moulage par injection de métal (MIM)

La technologie du moulage développée dans la filiale anglaise remplace l'usinage ou l'emboutissage de matière métallique. On utilise ainsi du métal en poudre, injecté sous pression dans un moule, pour obtenir des composants de forme complexe. Une fois amorti le coût du moule, elle permet la production en grandes séries à des prix bas de structures utilisées notamment pour la fabrication des boîtiers. Cette technologie de moulage permet également de produire des pièces en plastique utilisées notamment dans les télécoms (guides et supports de fibres optiques) ainsi que des pièces en métal pour le secteur industriel, médical ou automobile.



6.1.3 Répartition du chiffre d'affaires par activités

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2008		2009		2010	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre - métal	17 518	58,6 %	12 347	56,5 %	12 002	48,6 %
Produits céramique	9 521	31,9 %	6 665	30,5 %	10 671	43,2 %
Autres (dont MIM et plastique)	2 312	7,8 %	1 759	8,0 %	1 738	7,0 %
Études	496	1,7 %	384	1,8 %	293	1,2 %
Éléments non récurrents (or)	0	0,0 %	695	3,2 %	0	0,0 %
Total	29 847	100,0 %	21 850	100,0 %	24 704	100,0 %

6.2 Principaux marchés

Présente dès l'origine sur les marchés des industries de défense et du spatial, puis sur le marché des télécommunications par fibre optique, Egide a maintenant étendu ses activités aux marchés de l'aéronautique civile, de l'automobile, du médical, de la sécurité et des applications industrielles de l'infrarouge.

6.2.1 Les industries de défense et du spatial

L'électronique utilisée dans tous les équipements militaires fait largement appel aux boîtiers hermétiques pour assurer sa protection. Egide est présent naturellement depuis sa création sur les programmes français et européens, et grâce à sa filiale Egide USA qui produit localement, la société satisfait également les besoins des marchés de défense américains.

Ainsi, on trouve des boîtiers tels que ceux fabriqués par Egide dans les différents avions de combats du type Rafale (France), Eurofighter (Angleterre, Italie, Allemagne et Espagne), Jas Grippen (Suède) ou F22 et F35 (États-Unis) mais également dans les systèmes d'armes associés. L'électronique de défense concerne aussi les installations au sol tels les radars, les détecteurs infrarouges ou les missiles et les équipements utilisés dans les blindés, les hélicoptères, les drones ou les porte-avions. De même, les projets liés aux équipements des fantassins du futur se sont accélérés : programme FELIN (Fantassin à Équipements et Liaisons Intégrés) en France ou programme FFW (Future Force Warrior) aux États-Unis, nécessitant eux aussi des boîtiers pour protéger l'électronique associée.

Certaines applications demeurent en verre métal (boîtiers de puissance, systèmes de contrôle) et d'autres utilisent la céramique (vision infrarouge, calculateurs pour missiles).

L'eupéanisation des composants a été expressément souhaitée par les principales forces armées et le Pentagone reste intransigeant sur la provenance américaine de ses systèmes militaires sensibles.

En ce qui concerne les applications spatiales, elles couvrent trois domaines : les télécommunications, l'observation et la navigation. Egide y est présent grâce à ses boîtiers verre-métal ou aluminium pour les satellites et grâce à son activité d'argenture de joints métalliques en fournissant les équipementiers du lanceur ARIANE. Ce marché reste soumis aux aléas des financements des grands programmes européens ou internationaux mais en dehors de son aspect cyclique, il reste en parfaite adéquation avec les compétences d'Egide qui répond là encore parfaitement à la demande d'eupéanisation des sources.

6.2.2 Les télécommunications

Il existe trois manières de transmettre des informations : le traditionnel fil de cuivre (ADSL), les liaisons hertziennes (téléphone mobile cellulaire) et la fibre optique. Cette dernière est de loin celle qui permet d'atteindre les plus hauts débits et elle constitue dorénavant le cœur des réseaux de télécommunications.

Les boîtiers d'Egide se retrouvent directement dans plusieurs types de sous-ensembles optoélectroniques car tous font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques sont indispensables :

- Les émetteurs, qui transforment un signal électrique en un signal optique transporté par la fibre ;
- Les récepteurs, qui font l'opération inverse ;
- Les modulateurs, qui servent à transformer un signal continu en suite de 0 et de 1 ;
- Les amplificateurs, qui servent à amplifier un signal optique grâce à des lasers de forte puissance ;
- Les multiplexeurs, qui regroupent, dégroupent et orientent les communications ;
- Les compensateurs de dispersion qui corrigent certains défauts du signal ;
- Les commutateurs longueurs d'onde (WSS) qui permettent la réutilisation d'une même longueur d'onde par plusieurs utilisateurs.

Le marché des télécoms par fibre optique a connu une crise exceptionnelle tant par son ampleur (emballage suivi d'un arrêt brutal en quelques mois) que par sa durée (environ 10 ans). En légère reprise en 2008, ce marché a malheureusement été ralenti par les effets de la crise économique mondiale de 2009. Néanmoins, la tendance à la hausse devrait s'intensifier sur les prochaines années, la surcapacité des réseaux à l'origine de la crise étant maintenant comblée et le trafic, donc le besoin en transmission de données, n'ayant pas faibli surtout depuis l'utilisation très répandue des Smartphones et autres objets communicants telles les tablettes tactiles.

Seules les liaisons par fibre optique permettent de répondre aux besoins en débits élevés. La montée en puissance des services Internet, de la téléphonie fixe et mobile et de la vidéo (les offres « quadruple play ») en Europe et aux États-Unis nécessite le déploiement de l'optique dans les réseaux métropolitains. Le raccordement optique des immeubles, maisons et autres réseaux locaux, qui implique de nombreuses connexions et donc des composants d'encapsulation, est devenu une priorité de nombreux gouvernements.

On assiste également au retour de grands projets sous-marins, telle la modernisation de la liaison SEA-ME-WE 4 (South East Asia - Middle East - West Europe 4) qui relie la France à Singapour à travers 20 000 km de fibre optique ou bien l'installation d'un réseau de 440 km de fibre (projet Silphium) reliant la Lybie à la Grèce. Ces transmissions par fibre optique font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques restent indispensables.

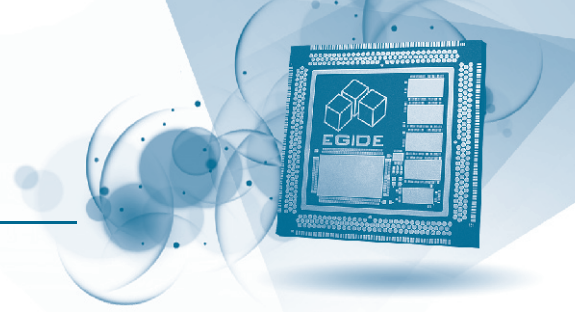
6.2.3 Les marchés industriels

Les marchés industriels regroupent toutes les applications qui ne sont ni militaires, ni spatiales, ni télécommunications. On y trouvera l'aéronautique civile, l'automobile, les équipements infrarouge civils mais également le médical ou l'instrumentation.

Egide fournit les sous-équipementiers d'Airbus Industrie, de Boeing et d'Embraer, en proposant notamment des boîtiers de protection pour les systèmes de gestion des moteurs (FADEC - Full Authority Digital Engine Control) ou bien des embases pour relais. Dans le domaine automobile, Egide vend des boîtiers pour les radars anticollisions (régulateurs de vitesse dits « intelligents ») qui descendent de plus en plus en gamme (ils étaient autrefois réservés aux grosses berlines haut de gamme). À chaque fois, les compétences techniques de la société permettent de proposer les composants nécessaires à ces équipements de sécurité, issus du domaine militaire

Le désir de renforcer la sécurité a entraîné l'arrivée d'applications infrarouge civiles multiples : surveillance des frontières, des bâtiments industriels et des lieux publics, aide au diagnostic médical, assistance au pilotage sans visibilité, détection des gaz, ... Dérivées là encore des applications militaires, elles connaissent une forte croissance, notamment grâce à des produits utilisés par les pompiers (vision à travers la fumée), pour la sécurité (surveillance de sites), pour la maintenance prédictive (diagnostic d'un court-circuit avant qu'il n'arrive), par le corps médical (détection de tumeurs) ou encore par l'industrie automobile (vision nocturne).

Enfin, grâce à l'offre de produits métalliques moulés d'Egide UK, le groupe s'adresse au vaste marché industriel (instrumentation, équipements agricoles) et au secteur médical (manches de bistouris), sensible aux conjonctures de marchés mais néanmoins source de diversification nécessaire.



6.2.4 Répartition du chiffre d'affaires par marchés

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par marchés est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2008		2009		2010	
	K€	%	K€	%	K€	%
Défense et spatial	12 032	40,3 %	11 973	54,8 %	12 524	50,7 %
Télécommunications	7 446	25,0 %	3 255	14,9 %	6 070	24,6 %
Autres (dont industriel)	10 369	34,7 %	5 927	27,1 %	6 110	24,7 %
Éléments non récurrents (or)	0	0,0 %	695	3,2 %	0	0,0 %
Total	29 847	100,0 %	21 850	100,0 %	24 704	100,0 %

6.2.5 Les clients

La société dispose de nombreuses références sur ses segments d'activité. Les principaux clients du groupe Egide sont les suivants :

Télécommunications	Défense et spatial	Industriel
3S Photonics (France)	Astrium (France)	Aeroflex (USA)
Agilent Technologies (USA)	Crane (USA)	Autocruise (France)
Alcatel Thales III/IV Lab	Delta Electronics (USA)	Carlton Life Support (USA)
Alcoa (USA)	International Rectifier (USA)	C-Mac Microcircuit (GB)
Axsun (USA)	MBDA (France, GB)	Delavan (GB)
Coset (Corée)	Mipot (Italie)	Flir (USA)
CyOptics (USA)	MS Kennedy (USA)	Gripple (GB)
Discovery Semi (USA)	Northrop Grumman (USA)	Interplex (GB)
EM4 (USA)	Q-Tech Corporation (USA)	Q Imaging (Canada)
Fermionics (USA)	Raytheon (USA)	Petercem/ABB (France)
Fabrinet (Asie)	SCD (Israël)	Richco (GB)
JDSU (USA, Canada, Chine)	Selex (GB)	Servomex (GB)
Perkin Elmer/Excelitas (Canada)	Sofradir (France)	STPI Groupe (France)
Sanmina (Chine)	Solitron Devices (USA)	Surgical Innovation (GB)
TeraXion (Canada)	Teledyne Cougar (USA)	Swan Morton (GB)
U ² t (Allemagne)	Textron Systems (USA)	Ulis (France)
	Thales (France)	Welwyn Components (GB)
	Thales Alénia Space (France, Italie et Belgique)	Xsis Electronics (USA)

Les 10 premiers clients du groupe Egide en 2010, tous segments d'activité confondus, ont représenté moins de 60 % du chiffre d'affaires, aucun client ne représentant individuellement plus de 10 % du total. En 2009, les 10 premiers clients représentaient également moins de 60 % du chiffre d'affaires.

Sur la base de ce portefeuille clients, Egide n'estime pas nécessaire de prendre une assurance crédit autre que celle souscrite dans le cadre des contrats d'affacturage, sauf dans quelques cas bien particuliers (utilisation du crédit documentaire si nécessaire). Ce sont les livraisons qui déclenchent la facturation aux clients.

6.2.6 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2008		2009		2010	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	9 003	30,2 %	5 601	25,6 %	6 414	25,9 %
Union Européenne (hors France)	4 017	13,4 %	3 278	15,0 %	3 677	15,0 %
Amérique du Nord	12 050	40,4 %	8 099	37,1 %	8 895	36,0 %
Reste du monde	4 777	16,0 %	4 177	19,1 %	5 718	23,1 %
Éléments non récurrents (or - France)	0	0,0 %	695	3,2 %	0	0,0 %
Total	29 847	100,0 %	21 850	100,0 %	24 704	100,0 %

6.3 Événements exceptionnels

Le marché des télécommunications a connu une crise d'une exceptionnelle ampleur en 2001 et 2002, qui s'est poursuivie jusqu'à mi 2010 malgré un sursaut en 2008. Elle avait conduit à la fermeture du site de production de Trappes.

En 2009, c'est une crise économique mondiale qui a touché tous les secteurs de l'économie, ses conséquences ayant été particulièrement sévères pour toutes les sociétés du groupe Egide. Elle a d'ailleurs conduit la société à mener une réorganisation industrielle, notamment par un repositionnement de la filiale Egide USA sur ses marchés militaires domestiques (entraînant la réduction de moitié de ses effectifs), un transfert de la production de produits télécoms vers le site de production français et l'arrêt de l'activité exercée sur le site marocain à compter du 1^{er} juillet.

Des événements tels que ceux indiqués ci-dessus restent par définition imprévisibles. Pour se prémunir des conséquences qu'ils entraînent (sur le chiffre d'affaires et sur les résultats), Egide s'attache à diversifier au maximum ses secteurs d'activité et tend à se maintenir au niveau le plus élevé de l'état de l'art, les produits de très haute technologie ayant tendance à résister le mieux à la conjoncture économique.

6.4 Position concurrentielle

Les concurrents d'Egide restent peu nombreux au niveau mondial et sont soit des grands groupes internationaux, dont une branche fabrique des composants électroniques, soit des sociétés filiales de grands groupes, soit des petites structures de type familial. Dans cet univers, Egide est le seul acteur indépendant dont l'unique activité est la fabrication de boîtiers hermétiques.

Généralement, on rencontrera les concurrents américains sur la technologie verre - métal alors que les japonais sont plutôt spécialisés en technologie céramique. Les autres concurrents asiatiques sont quant à eux plus actifs sur la technologie verre - métal pour des produits standard (donc simples) à très bas coût.

Le tableau ci-après présente les principaux concurrents d'Egide :

Nom	Pays	Marchés	Chiffre d'affaires	Cotation	Capitalisation
Ametek	États-Unis	Aéromil	€ 0,86 milliard ⁽¹⁾	New York	€ 5,2 milliards ⁽²⁾
Kyocéra	Japon	Aéromil, télécoms	€ 1,6 milliard ⁽³⁾	Tokyo	€ 15 milliards ⁽⁴⁾
Electrovac	Autriche	Industriel	Non disponible	Non cotée	-
Schott	Allemagne	Industriel, télécoms	Non disponible	Non cotée	-
Sinclair	États-Unis	Aéromil, industriel	Non disponible	Non cotée	-
NTK	Japon	Aéromil, industriel	€ 0,66 milliard ⁽⁵⁾	Tokyo	€ 2,6 milliards ⁽⁴⁾
Hirai	Japon	Industriel	Non disponible	Non cotée	-
Metallife	Corée	Industriel	Non disponible	Non cotée	-

⁽¹⁾ Source : Communiqué de presse du 27 janvier 2011. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 pour l'activité « électromécanique » - \$ 1,146 milliard contre \$ 0,95 milliard en 2009.

⁽²⁾ Source : New York Stock Exchange. Cours au 15 février 2011.

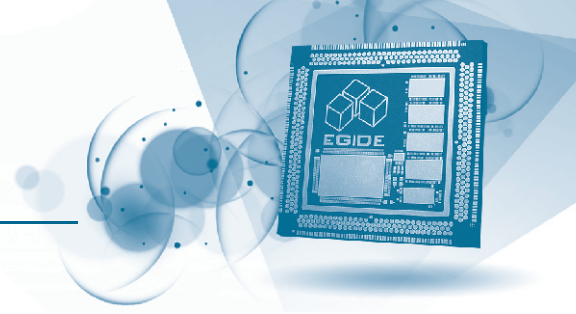
⁽³⁾ Source : Communiqué financier du 27 janvier 2011. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 pour l'activité « semi-conducteurs » (année civile) - ¥ 173,5 milliards contre ¥ 121,3 milliards en 2009 (année civile).

⁽⁴⁾ Source : Tokyo Stock Exchange. Cours au 21 février 2011.

⁽⁵⁾ Source : Communiqué de presse du 31 janvier 2011. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 pour l'activité « composants céramique » (année civile) - ¥ 72,2 milliards contre ¥ 70,9 milliards en 2009 (année civile).

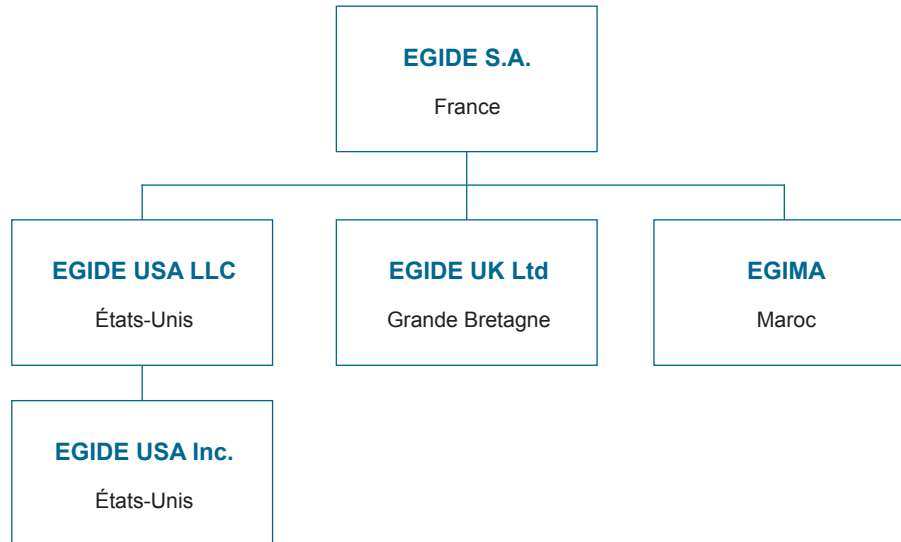
Les concurrents principaux sont présents sur les marchés des télécoms et de la défense, moins sur les applications industrielles, au contraire des concurrents qu'Egide rencontre moins souvent, qui s'adressent plutôt au monde industriel et automobile. Grâce à son usine de San Diego aux États-Unis, Kyocéra peut proposer des produits céramiques aux clients américains de la défense.

Au niveau mondial, Egide possède une image de qualité et de haute technicité provenant de son expérience dans l'électronique de défense et des industries spatiales, industries extrêmement exigeantes (qualifications, audits réguliers,...), et occupe une position de tout premier plan aux côtés de Kyocéra.



7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme du groupe



7.2 Liste des filiales et structure du groupe

Egide SA est la société mère. Elle détient directement et à 100 % ses trois filiales (Egide USA LLC aux États-Unis, Egide UK Ltd en Angleterre et Egima au Maroc). Egide USA LLC détient quant à elle directement et à 100 % la filiale Egide USA Inc., basée aux États-Unis.

Egide USA LLC est un holding détenu par la société mère dont la seule activité est de détenir la totalité du capital d'Egide USA Inc.

Egide SA, Egide USA Inc et Egide UK sont des sociétés qui ont leur activité économique propre. À ce titre, elles détiennent chacune des actifs qui leur permettent de produire et vendre indépendamment les unes des autres. Egima possède également ses actifs de production mais ne vendait qu'à Egide SA (mise en place d'un régime de travail à façon). Depuis le 1^{er} juillet 2009, Egima a suspendu son activité et un processus de cession de cette filiale est en cours.

Ces sociétés possèdent leurs propres disponibilités et leurs propres endettements car il n'y a pas de gestion centralisée de trésorerie au niveau du groupe.

Egide SA, Egide USA et Egide UK ont le même président mais possèdent chacune leur propre direction, services administratifs et comptables, services commerciaux, bureaux d'études, qualité et services de production. Le président d'Egide SA est également gérant d'Egima, filiale qui ne dispose plus de direction locale depuis le 1^{er} novembre 2010. Seul un management de transition est présent au Maroc par le biais du responsable maintenance usine et de la responsable administrative.

Les différents échanges entre les sociétés du groupe donnent lieu à facturations inter sociétés et répondent aux règles des conventions réglementées (voir § 19.1 - Conventions réglementées).

Les sociétés opérationnelles Egide SA et Egide USA Inc. exercent leur activité dans le domaine des boîtiers hermétiques d'interconnexion. La filiale Egide UK Ltd vend des composants métalliques moulés (qui ne sont pas des boîtiers), principalement à destination des marchés télécoms et industriels. Elle permet également de remplacer certains fournisseurs pour des produits utilisés comme composants par les autres sociétés du groupe.

Voir § 20.3.2.4.3.22 - Éléments concernant les entreprises liées et les participations.

8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes

8.1.1 Les sites industriels

Le groupe Egide dispose d'importants moyens de production articulés autour de trois sites : Bollène (France), Cambridge (Maryland, USA) et Woodbridge (Suffolk, UK). Le site marocain n'est plus un site de production opérationnel.

Le site de Bollène (Egide SA)

Centre d'excellence pour les deux technologies de scellement, il possède de plus la maîtrise de la céramique cuite à haute température (HTCC). Dans un bâtiment d'environ 5 700 m², équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 500 m² pour le traitement de la céramique crue, Bollène assure de bout en bout la production de composants céramiques. Le site assure également l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle des boîtiers verre - métal et céramique - métal ainsi que la fabrication des perles de verre. Il est doté d'un bureau d'études pour la céramique et pour le verre métal ainsi que de ressources R&D. Le bâtiment est loué à un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 12 ans ayant démarré en 2010. Ce site était auparavant détenu en pleine propriété.

Le site de Cambridge (filiale Egide USA)

Dans un bâtiment de 5 000 m², le site assure principalement pour le marché américain, l'assemblage, le contrôle et le traitement de surface de boîtiers verre - métal. Il produit également des perles de verre. Il comporte un bureau d'études verre - métal. Le bâtiment est loué à un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 10 ans ayant démarré en 2008. Ce site était auparavant détenu en pleine propriété.

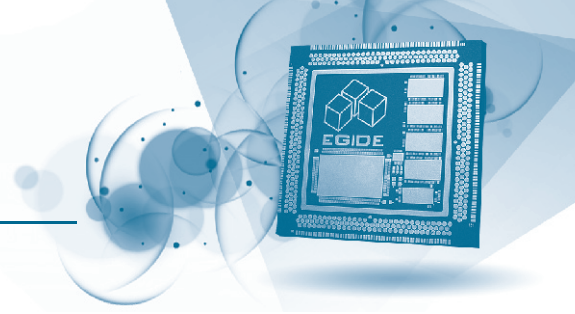
Le site de Woodbridge (filiale Egide UK)

Il détient la technologie de moulage de produits complexes par injection de métal (MIM - Metal Injection Molding). Dans un bâtiment d'environ 2 500 m² pris en location auprès d'un tiers extérieur au groupe pour une durée de 5 ans renouvelable, il assure la fabrication des moules ainsi que la production de composants métalliques. Il dispose d'un bureau d'études moulage.

Autres sites

Par ailleurs, les services administratifs, commerciaux, achats et usinage graphite d'Egide SA sont situés en région parisienne (à Trappes dans les Yvelines), dans un bâtiment d'environ 1 300 m² en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail de 9 ans ayant démarré en 2008.

Pour mémoire, le site de Casablanca comporte un bâtiment de 3 000 m² construit sur un terrain de 10 000 m² dans la zone de l'aéroport de Casablanca. Seules la chaîne automatique de traitement de surface et la station de traitement des effluents ont été laissées sur place. L'ensemble du site est en cours de cession.



8.1.2 Les équipements industriels

Sur l'ensemble des trois sites de production, Egide est propriétaire de ses équipements industriels, qui se composent notamment :

- De deux salles de coulage pour la céramique avec leurs équipements de contrôle atmosphérique ;
- D'une salle blanche contenant des équipements pour transformer la céramique crue : machines de poinçonnage des vias et des fenêtres, machines de remplissage des vias, machines de sérigraphie des conducteurs et des open-vias, presses d'agglomération, machine de découpe crue ;
- D'équipements de fabrication de composants moulés par injection ;
- D'équipements de fabrication de perles de verre ;
- De fours de déliantage ;
- De fours pour le frittage à haute température (1 600°) de la céramique et des composants moulés ;
- De machines de découpe en cuit (scies diamantées) ;
- De machines de sérigraphie des extrémités ;
- De fours pour le brasage sous vide ;
- De fours à passage pour le brasage sous atmosphère contrôlée (moyenne et haute température) ;
- De fours à passage pour le scellement hermétique avec des perles de verre ;
- D'installations de galvanoplastie contrôlées par ordinateur ;
- De machines de contrôle d'herméticité ;
- De plusieurs centres d'usinage graphite ;
- De nombreux instruments de contrôle visuel et dimensionnel (dont une mesure 3D) ;
- D'un wire bonder (équipement de câblage) ;
- De machines de cyclage thermique.

Les équipements dédiés à la production de la céramique sur le site de Bollène ont été principalement acquis au cours de l'année 2000.

8.2 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations

Voir § 4.3 - Risques industriels et environnementaux.

8.3 Impact environnemental de l'activité

Les informations relatives aux conséquences environnementales de l'activité d'Egide SA données dans le rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2010 sont les suivantes :

Consommations de ressources en eau, matières premières et énergie

Dans le cadre de son activité, la société consomme de l'eau pour le refroidissement de ses fours et l'alimentation de sa chaîne de galvanoplastie. Dans un souci d'économie, Egide a mis en place un système de refroidissement des fours en circuit fermé, avec installation de tours de refroidissement. Dans le même ordre d'idées, le traitement de surface est passé du système de rinçage courant à un système dit « à bain mort », c'est à dire que les bains de rinçage sont changés périodiquement au lieu d'être en circuit ouvert continu.

En matière d'énergie, la société utilise des fours de brasage et de frittage à haute température, fort consommateurs d'électricité. Ces fours consomment également des gaz (azote et hydrogène) approvisionnés régulièrement auprès de fournisseurs spécialisés.

Enfin, dans le cadre de la réalisation des tests d'herméticité de ses produits, l'entreprise utilise de l'hélium, également approvisionné en bouteilles auprès de fournisseurs spécialisés.

Les consommations d'Egide SA de produits cités ci-dessus sont résumées dans le tableau suivant :

Ressource	Unité	Consommation 2010
Eau	m ³	9 293
Électricité	kWh	3 784 273
Gaz de ville	kWh	1 363 337
Hydrogène	m ³	22 562
Azote	Kg	860 423

Certifiée ISO 14001, Egide veille à limiter la consommation de toutes ces ressources dans le cadre de son activité.

Pour sa production, Egide utilise principalement du kovar (ou dilver P1), de l'alumine et du tungstène comme matière première. Le kovar est un alliage de fer, de nickel et de cobalt et entre dans la composition des produits métalliques achetés par la société auprès d'usieurs ou d'emboutisseurs. Le kovar est approvisionné par Egide auprès de sociétés spécialisées françaises ou américaines, ou directement par les fournisseurs. Possédant un stock en grande quantité (environ 17 tonnes), Egide n'a acheté directement que peu de kovar brut au cours de l'exercice. L'alumine et le tungstène sont utilisés pour la fabrication des composants céramique. 24 tonnes d'alumine et 300 kilos de tungstène ont été achetés au cours de l'exercice 2010.

Egide consomme également de l'aurocyanure pour ses activités de traitement de surface. Au cours de l'exercice 2010, un total de 63 kg d'aurocyanure a été acheté, représentant l'équivalent de 43 kg d'or métal pour lequel aucune difficulté d'approvisionnement n'est rencontrée.

Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Egide possède des équipements de traitement de surface, principalement composés d'une chaîne semi-automatique de galvanoplastie et de bains chimiques de différentes natures. Tous ces équipements sont construits sur des bacs de rétention, eux-mêmes reliés à des cuves de stockage, pour prévenir tout risque de pollution des sols en cas de débordement accidentel.

Après traitement de surface, les boîtiers fabriqués par Egide étaient séchés par immersion dans un bain d'HydroChloroFluoroCarbure (HCFC). Ce produit entrant dans le cadre du programme européen de réduction des gaz ayant un impact sur la couche d'ozone, son utilisation est devenue interdite. En 2010, la société a qualifié le produit qui a remplacé le HCFC.

Nuisances sonores et olfactives

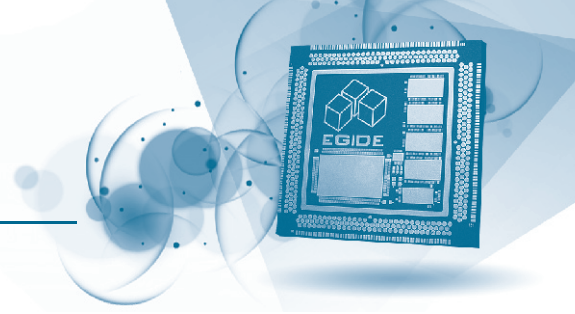
L'activité traitement de surface peut être la source d'odeurs liées à l'activité, odeurs qui sont cependant neutralisées par les installations d'aspirations en salle de galvanoplastie. En cas d'arrêt accidentel de ces extractions, une procédure permet l'arrêt de la chaîne et la mise en sécurité du personnel. L'air extrait est filtré par des équipements qui piègent toutes les émissions polluantes avant rejet à l'extérieur.

Les compresseurs d'air (fourniture d'air comprimé) et les tours aéro-réfrigérantes (refroidissement des fours) sont les seules sources de nuisances sonores externes. Le bruit reste cependant dans les normes en vigueur et ne procure aucune gêne compte tenu de l'environnement dans lequel se situe la société (champs agricoles et bâtiments industriels).

Concernant les nuisances sonores internes, donc susceptibles d'affecter les salariés, il n'en existe pas à l'exception de celles liées au fonctionnement de l'atelier d'usinage. Les machines-outils sont en effet bruyantes, mais conformes aux normes en vigueur et contrôlées par la CRAMIF. Egide tient cependant à disposition de son personnel des casques antibruit.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement

Egide exerce son activité dans une zone industrielle, entourée par une déchèterie, des champs agricoles, un contre canal parallèle au Rhône et la centrale nucléaire de Tricastin. Cet environnement limite de fait les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales ou végétales protégées. Concernant les rejets d'effluents, Egide a décidé de les stocker dans une station construite à cet effet puis de les faire évacuer et traiter régulièrement par des sociétés spécialisées. A chaque fois qu'elle le peut, la société privilégie la régénération de certains produits chimiques usagés. Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO 14001, un certain nombre de mesures ont été identifiées et mises en place (recyclage des papiers et cartons, suppression de l'utilisation des flo-pak, ...).



Démarches de certification en matière d'environnement

L'activité d'Egide est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture de Vaucluse. La société fait donc l'objet de nombreux contrôles de la part d'organismes tels que la DREAL, l'Agence de l'Eau, la CRAM ou l'APAVE (analyse des rejets). Certifiée ISO 9001:2008, l'entreprise a obtenu le renouvellement de sa certification ISO 14001:2004 en octobre 2010.

Conformité de la société aux dispositions en matière d'environnement

Soumise à autorisation d'exploitation constatée par arrêté préfectoral, Egide applique les dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. En cas d'évolution des normes en vigueur, la société s'engage, en accord avec la DREAL notamment, à effectuer les mises en conformité demandées.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Le suivi des aspects environnementaux étant directement pris en charge par la direction Qualité, Environnement et Satisfaction client, aucune dépense spécifique n'a été engagée au cours de l'exercice 2010 autre que celles du service.

Services internes à l'entreprise responsables des problèmes d'environnement

La direction générale, la direction de l'usine de Bollène et la direction Qualité, Environnement et Satisfaction client, en concertation avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'entreprise, sont directement en charge du suivi des conséquences de l'activité de l'entreprise sur son environnement. L'entreprise s'appuie le cas échéant sur les organismes extérieurs compétents en la matière comme la DREAL, l'APAVE ou des consultants spécialisés.

Provisions et garanties en matière d'environnement

Il n'est provisionné aucun frais spécifiques à engager en matière d'environnement.

Montant des indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

Aucune indemnité n'a été versée à ce titre au cours de l'exercice 2010.

Objectifs assignés aux filiales de la société en matière d'environnement

Préalablement à l'acquisition des filiales étrangères (Egide USA et Egide UK), la société avait fait réaliser un audit environnemental, qui avait confirmé qu'aucune des deux sociétés n'était en infraction vis-à-vis de la législation en vigueur dans leur pays respectif. Depuis, Egide s'attache à faire respecter à ses filiales américaines et anglaises les normes en cours et les éventuelles évolutions associées.

Concernant Egima, qui est une création d'usine, Egide appliquait au Maroc les normes environnementales européennes, bien plus contraignantes que les normes locales. Une station de traitement des effluents, intégrée à la ligne de galvanoplastie, permettait à cette filiale de ne rejeter aucun déchet nocif dans l'environnement. Depuis le 1^{er} juillet 2009, cette unité n'est plus opérationnelle et son impact sur l'environnement est nul.

D'une manière générale, Egide fait appliquer à l'ensemble de ses filiales les normes environnementales propres à chaque pays.

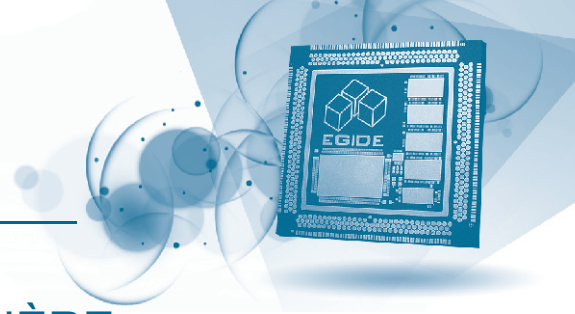
8.4 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Certifiée ISO 9001, c'est en 2004 qu'Egide SA décide d'étendre son système de management Qualité à l'Environnement. Grâce à un personnel motivé et fort de propositions, la société voit ses efforts reconnus en 2007 en obtenant la certification ISO 14001. Cette certification n'est que l'étape d'un projet global de l'engagement d'Egide vers le développement durable.

Le développement durable est une démarche qui s'inscrit dans le long terme, et s'appuie sur des projets d'envergure dont les retours sur investissements peuvent être longs. Dans l'environnement économique et financier actuel, Egide s'attache à faire au mieux dans la mesure de ses moyens qui restent limités. Néanmoins, avec plus de 50 salariés engagés durant ces derniers mois, un volume de production en augmentation de plus de 10 % et une réduction de son impact environnemental de 10 % en moyenne (consommation d'énergies et de ressources naturelles, production de déchets), la société présente un bilan positif. Des actions en matière d'engagements sociétaux sont également mises en place :

- Utilisation de procédés et de produits plus respectueux de l'environnement ;
- Encouragement des salariés à faire du covoiturage en mettant en place un parking dédié ;
- Formation au tri sélectif professionnel et privé ;
- Enseignement et accompagnement aux bonnes pratiques environnementales quotidiennes ;
- Intégration du personnel dans les réflexions de réduction des impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise ;
- Association des syndicats et du comité d'entreprise aux décisions sociétales ;
- Mesures d'économies pour pérenniser l'entreprise et maintenir l'emploi.

Egide affiche ainsi sa volonté de concilier les trois domaines couverts par le développement durable, à savoir l'économie, l'environnement et les aspects sociaux.



9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Situation financière

9.1.1 Exercice 2008

L'année 2008 a été marquée par une croissance des ventes significative sur tous les sites (à taux de change constant), néanmoins pénalisée par une parité euro / dollar et euro / livre sterling défavorable. La performance du groupe, avec un excédent brut d'exploitation équilibré atteint au premier semestre, n'a malheureusement pas été reconduite au cours du second semestre, à cause d'un niveau d'activité en baisse sur cette période. Les pertes de l'année ont cependant été très fortement réduites par rapport aux exercices précédents et le niveau de chiffre d'affaire annuel du groupe est maintenant proche de celui nécessaire à l'équilibre en terme de trésorerie et de résultat d'exploitation. Malgré cela, les capitaux propres au 31 décembre 2008 sont devenus inférieurs à la moitié du capital de l'entreprise.

Comme prévu, et afin de maintenir un niveau de trésorerie convenable sans appel public à l'épargne, Egide a mis en œuvre au cours de l'exercice les solutions de financement envisagées. Ainsi, les cessions locations des sites de Trappes (France) et de Cambridge (États-Unis) ont été réalisées respectivement en mars et octobre, générant un flux net de trésorerie d'environ 1,7 million d'euros. Ces opérations ont notamment permis de solder l'emprunt de 1,4 million de dollars qui avait été souscrit en 2007 par Egide USA.

La croissance du chiffre d'affaires en 2008 a été de 14 % à taux de change courant mais de 19 % à taux de change constant. La dégradation du dollar par rapport à l'euro, passant en moyenne de 1,37 en 2007 à 1,47 en 2008, et celle de la livre sterling, passant de 0,68 à 0,80, ont ainsi pénalisé les ventes d'environ 1,3 million d'euros. Egide SA a réalisé la plus forte croissance (conforme aux attentes avec plus de 20 % à taux de change constant) alors qu'Egide USA et Egide UK ont vu leurs ventes progresser de 15 à 17 % (également à taux de change constant). La répartition par marchés des ventes de l'exercice (Défense et spatial : 40 % ; Industriel : 35 % ; Télécoms : 25 %) est restée stable par rapport à l'année 2007 mais l'on pouvait déjà noter un fléchissement de certaines activités industrielles au cours du 2^{ème} semestre.

9.1.2 Exercice 2009

Egide n'a malheureusement pas échappé à la crise économique mondiale dont les conséquences ont été particulièrement sévères durant les trois premiers trimestres de l'année pour toutes les sociétés du groupe : - 31 % de chiffre d'affaires pour Egide SA, - 26 % pour Egide USA et pour Egide UK. Cette crise a d'ailleurs conduit le groupe à mener une réorganisation industrielle, notamment par un repositionnement de la filiale Egide USA sur ses marchés militaires domestiques, un transfert de la production de produits télécoms vers le site de production français et l'arrêt de l'activité exercée sur le site marocain à compter du 1^{er} juillet.

Bien que la diversification sur différents secteurs ait permis d'être mieux armé face à cette crise, l'envergure de la récession a néanmoins impacté significativement le chiffre d'affaires de l'année. Ainsi, et compte non tenu des éléments non récurrents (vente d'or), Egide a dû faire face à une baisse de plus de 29 % de ses ventes par rapport à l'exercice 2008.

Les marchés industriels où Egide est présent (avionique civile, automobile et électronique) ont été très fortement touchés avec un recul des ventes de 43 %. L'activité d'embases relais pour l'aéronautique civile, exercée uniquement sur le site marocain d'Egima, est ainsi tombée à un niveau si bas que le maintien d'un site de production dédié ne se justifiait plus. De même, le secteur automobile, déjà en baisse au second semestre 2008, est resté très faible ; il convient cependant de noter qu'à son plus haut, ce marché représentait moins de 4 % du chiffre d'affaires du groupe.

Le secteur des télécoms est encore resté très incertain car même si la saturation des réseaux existants est maintenant un fait, la réticence des opérateurs à investir a été forte, notamment à cause du contexte économique. Les ventes du secteur sont donc en recul de plus de 56 % par rapport à 2008 et ont atteint leur point bas historique depuis 2003.

Les autres secteurs (militaire, spatial, sécurité) ont mieux résisté en restant stables, mais n'ont pas pour autant été protégés des conséquences de la crise mondiale. Ainsi, un programme spatial européen a été mis en suspens durant plus de 4 mois et un client militaire français a revu à la baisse ses besoins à court terme. Par contre, les ventes militaires aux USA et au Moyen Orient se sont améliorées.

La répartition par marché des ventes de l'exercice est la suivante : Défense et spatial : 57 % ; Industriel : 28 % ; Télécoms : 15 %. Elle était respectivement de 40 %, 35 % et 25 % en 2008.

En réaction à la crise économique mondiale qui a touché tous les secteurs en 2009, Egide a rapidement pris des mesures afin de limiter les impacts de cette crise sur sa situation financière. La réduction des effectifs aux États-Unis et en Grande Bretagne, la non reconduction des contrats à durée déterminée en France ainsi que la mise en sommeil du site marocain ont permis une diminution et une adaptation des coûts de personnel au niveau d'activité du groupe. La cession de quelques équipements inutilisés et d'un stock d'or récupéré sur des composants rebutés a également permis, compte tenu du cours élevé de ce métal précieux en 2009, de générer une entrée de trésorerie d'environ 0,8 million d'euros au cours de l'exercice. Enfin, la bonne maîtrise des rendements de production a contribué à conserver des taux de consommations matières conformes aux devis, n'engendrant de fait aucun surcoût en terme de financement de stock.

Tous ces éléments, associés à un niveau de trésorerie suffisant en début d'exercice et à l'utilisation optimale de l'affacturage par toutes les sociétés du groupe, ont permis à Egide de supporter les effets de la crise économique sans avoir recours à l'emprunt. La dette financière du groupe au 31 décembre 2009 était de 0,72 million d'euros, correspondant au solde de l'emprunt à long terme de la filiale Egima et au découvert bancaire autorisé chez Egide UK.

Néanmoins, le niveau d'activité du groupe est resté inférieur au point d'équilibre et la société a continué d'utiliser sa trésorerie pour financer les pertes opérationnelles. En conséquence, l'opération de cession / location du bâtiment de Bollène démarrée fin 2008 a été maintenue, dans le but de renforcer cette trésorerie par un apport net d'environ 1,1 million d'euros. De même, la cession en cours du site marocain devrait permettre de faire disparaître la dette bancaire du bilan consolidé, mais ne générerait aucune entrée de cash dans la mesure où le prix de cession tient compte d'une valeur de passif équivalente à celle de l'actif.

9.1.3 Exercice 2010

L'année 2009 avait été marquée par la crise économique mondiale et avait conduit le groupe à mener une réorganisation industrielle : le site marocain (Egima) avait ainsi cessé toute activité opérationnelle en juillet et la filiale américaine (Egide USA) avait été recentrée sur ses marchés domestiques. En ce qui concerne le renforcement de la trésorerie, la cession / location du bâtiment de Bollène avait été lancée et sa finalisation, intervenue en mars 2010, a impacté positivement les résultats. Dans cet environnement, également marqué par un taux de change euro/dollar plus favorable, un scénario de reprise de la croissance par palier paraissait le plus probable et avait été escompté dès le quatrième trimestre 2009. Ce scénario s'est réalisé comme prévu, les quatre trimestres de 2010 affichant respectivement des ventes de 5,3 millions, 6,3 millions, 6,2 millions et 6,9 millions d'euros.

Avec un total de 24,7 millions d'euros de ventes, la progression du chiffre d'affaires de l'exercice 2010 est donc de 13 % par rapport à l'exercice précédent et de + 17 % si l'on ne tient pas compte des éléments non récurrents (pour mémoire, vente d'or récupéré sur des composants rebutés pour 0,7 millions d'euros au premier semestre 2009).

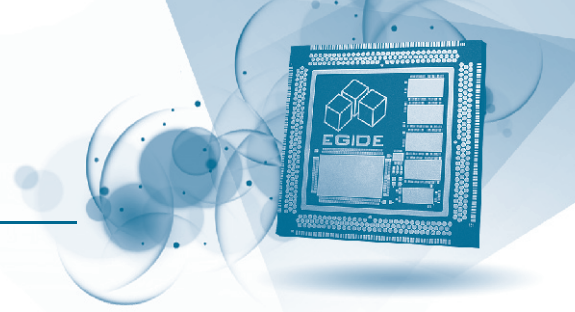
Les trois secteurs sur lesquels Egide intervient affichent une progression séquentielle, celle du secteur télécoms étant de loin la plus forte avec + 86 %. Le domaine militaire et spatial, solide mais mature, est en croissance de 5 %, alors que les marchés industriels (sécurité, avionique civile, automobile et électronique) encore hésitants affichent une hausse de 3 %.

En millions d'euros	2009*	2010	Variation
Militaire et spatial	12,0	12,5	+ 0,5
Industriel	5,9	6,1	+ 0,2
Télécoms	3,3	6,1	+ 2,8
Total	21,2	24,7	+ 3,5

* Hors élément non récurrent.

La répartition par marché des ventes de l'exercice est la suivante : Défense et spatial : 51 % ; Industriel : 25 % ; Télécoms : 24 %. Elle était respectivement de 57 %, 28 % et 15 % en 2009. Le secteur des télécoms est donc celui qui a tiré la croissance du chiffre d'affaires de l'exercice 2010, principalement grâce à la reprise des investissements engagés par les équipementiers et les opérateurs télécoms dans la fibre optique, la saturation des réseaux de télécommunication étant maintenant avérée. L'accélération des ventes et le niveau atteint au cours du quatrième trimestre confirme ainsi la sortie de crise pour Egide.

Les différentes mesures prises très tôt en 2009 pour limiter les impacts de la crise économique sur la situation financière du groupe ont porté leurs fruits. Ainsi, l'endettement de la société ne s'était pas dégradé (0,72 million d'euros au 1^{er} janvier 2010) et le niveau de trésorerie a été renforcé (+ 1,1 million d'euros) grâce à la finalisation de l'opération de cession / location du bâtiment de Bollène en mars 2010. L'amélioration continue des performances industrielles et une certaine stabilité des devises ont également contribué à limiter la consommation de cash durant l'exercice.



Le niveau d'activité du groupe sur l'exercice est néanmoins resté inférieur au point d'équilibre et la société a continué d'utiliser sa trésorerie pour financer les pertes opérationnelles. Cependant, le niveau atteint lors du quatrième trimestre a permis de dépasser légèrement ce seuil de rentabilité et a ainsi contribué au renforcement de la trésorerie sur le second semestre. Cette trésorerie a par ailleurs été augmentée en juillet à hauteur de 0,3 million d'euros par le biais d'un Prêt Régional au Maintien de l'Emploi qui a été accordé à Egide SA par la région PACA et le département de Vaucluse. Ce prêt sans intérêts, remboursable sur 7 ans dont 2 ans de différé de paiement, a été obtenu dans le cadre du soutien aux nombreuses embauches intervenues au cours de l'exercice 2010 sur le site de Bollène. La filiale Egide UK a quant à elle obtenu un prêt de £ 71 000 remboursable sur 3 ans, uniquement garanti par ses actifs, afin de financer son besoin en fonds de roulement. Ce prêt prend la suite de celui qui avait été accordé à la société en 2008 pour £ 65 000 (garanti par Egide SA) et dont le solde a été remboursé par anticipation fin 2010.

Les perspectives d'activité pour 2011 devraient permettre au groupe de se maintenir à des niveaux suffisants pour ne plus générer de pertes opérationnelles et ainsi réduire la consommation de trésorerie. La finalisation de la cession en cours du site marocain devrait également permettre de supprimer les coûts fixes liés cette filiale et donc de diminuer son impact sur la trésorerie d'Egide. Le recours à l'affacturage sera néanmoins maintenu sur les trois sociétés du groupe afin de financer le besoin en fonds de roulement et les investissements nécessaires au développement de l'activité qui redémarre. Au 31 décembre 2010, la trésorerie disponible consolidée était de 1,68 million d'euros et l'endettement hors factor de 0,77 million d'euros (y compris l'emprunt d'Egima de 0,49 million d'euros).

9.2 Résultat d'exploitation

Voir § 20.5.2 du présent document de référence relatif aux termes du rapport de gestion.

9.2.1 Facteurs historiques ayant influé le chiffre d'affaires

La crise des télécommunications de 2001 a entraîné une chute brutale du chiffre d'affaires du groupe. La crise économique mondiale de 2009 a également fortement pesé sur le développement de la société. La structure du groupe a constamment été adaptée au nouveau niveau d'activité mais malgré cela, et compte tenu des coûts fixes minimum liés au fonctionnement de tous les sites de production, le niveau des ventes reste déterminant pour assurer la rentabilité de la société.

9.2.2 Éléments importants susceptibles d'influer sensiblement les revenus d'exploitation

- Évolution du marché des télécoms (voir § 6.2.2 et 6.3) ;
- Évolution du marché militaire et spatial (voir § 6.2.1) ;
- Évolution du marché industriel (voir § 6.2.3) ;
- Risques de change (voir § 4.1.2) ;
- Baisse des prix (voir § 4.4.2) ;
- Évènements exceptionnels (voir § 6.3).

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux

Voir § 20.3.1.3 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés.

10.2 Flux de trésorerie

Voir § 20.3.1.4 - Tableau de financement consolidé.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières se décomposent comme suit :

Chez Egide SA

- Un contrat d'affacturage France souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point) ;
- Un contrat d'affacturage Export souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point) ;
- Un prêt sur 7 ans (dont 2 ans de différé d'amortissement) obtenu en 2010 (de la région PACA), à taux 0, d'un montant de 200 000 euros ;
- Un prêt sur 7 ans (dont 2 ans de différé d'amortissement) obtenu en 2010 (du département de Vaucluse), à taux 0, d'un montant de 100 000 euros.

Chez Egide USA

- Une ligne de crédit basée sur l'encours clients et les stocks souscrite en 2008, à taux variable Prime Rate + 3,5 points (avec un taux plancher de 7,50 %), d'un montant maximum de 1 750 000 \$.

Chez Egide UK

- Un contrat d'affacturage souscrit en 2008 et financé à taux variable (Base Rate + 1,75 point) ;
- Un découvert bancaire souscrit en 2009, à taux fixe de 10,56 %, d'un montant maximum de 50 000 £ ;
- Un emprunt moyen terme sur 3 ans souscrit en 2010, à taux variable Base Rate + 3,75 points, d'un montant de 71 000 £.

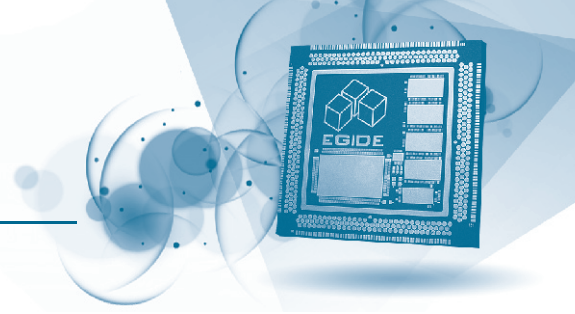
Chez Egima

- Un emprunt long terme sur 11 ans souscrit en 2003, à taux fixe de 8,75 %, d'un montant de 10 678 000 MAD.

À la clôture de l'exercice 2010, le montant total (hors Egima, entité destinée à être cédée) des dettes financières s'élevait à 2,928 millions d'euros, dont 2,645 millions à moins d'un an (0,062 million d'emprunt et 2,583 millions d'affacturages et de passif financiers liés à des engagements de crédit bail) et 0,283 million à plus d'un an. Le montant des dettes financières d'Egima est de 0,489 million d'euros (emprunt bancaire), dont 0,391 million à plus d'un an et 0,098 million à moins d'un an.

Il n'existe pas d'autres lignes de crédit ouvertes à la société ou à ses filiales que celles mentionnées ci-dessus. Il n'y a pas de clause de type « covenant bancaire » incluse dans les contrats d'emprunt ou de prêt.

Voir § 20.3.1.5.4.11 - État des dettes.



10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Voir § 20.3.1.5.4.18 - Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés / Engagements donnés.

10.5 Sources de financement attendues

Il n'y a pas d'opération de recherche de financement en cours.

10.6 Engagements hors bilan

Voir § 20.3.2.4.3.32.

10.7 Engagements et autres obligations contractuelles

Les informations au 31 décembre 2010 concernant les obligations et engagements de l'entreprise et de ses filiales à effectuer des paiements futurs du fait des principaux contrats ou engagements conditionnels sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Obligations contractuelles	Total (K€)	Paiements dus par période (K€)		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières				
- Egide SA (prêt)	300	0	210	90
- Egide USA	0	0	0	0
- Egide UK (emprunt et découvert)	112	64	48	0
- Egima (emprunt)	489	98	391	0
Contrats de location simple				
- Egide SA (immobilier Trappes) ⁽¹⁾	665	105	540	20
- Egide SA (immobilier Bollène) ⁽²⁾	2 250	192	986	1 072
- Egide USA (immobilier) ⁽³⁾	1 465	170	927	368
- Egide UK (immobilier) ⁽⁴⁾	232	93	139	0
- Egima (terrain) ⁽⁵⁾	679	23	113	543
Total	6 192	745	3 354	2 093

⁽¹⁾ Contrat de location sur 9 ans fermes ayant démarré le 05 mars 2008 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} avril 2009.

⁽²⁾ Contrat de location sur 12 ans fermes ayant démarré le 03 mars 2010 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} mars 2011.

⁽³⁾ Contrat de location sur 10 ans fermes ayant démarré le 20 octobre 2008 - Loyer annuel augmenté de 3 % par an à compter 20 octobre 2010.

⁽⁴⁾ Contrat de location sur 5 ans fermes ayant démarré le 25 juin 2008 - Loyer annuel augmenté de 2,74 % à l'issue de la 1^{ère} année puis de 6,67 % à l'issue de la 2^{ème} année (les loyers des années 4 et 5 restent inchangés).

⁽⁵⁾ Contrat de location sur 40 ans ayant démarré le 1^{er} février 2001 - Loyer annuel fixe.

Autres engagements donnés	Total (K€)	Paiements dus par période (K€)		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats d'affacturage				
- Egide SA	1 845	1 845	0	0
- Egide USA	463	463	0	0
- Egide UK	275	275	0	0
- Egima	0	0	0	0
Total	2 583	2 583	0	0

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Composée en 2010 de 11 ingénieurs et techniciens dédiés, la direction Recherche, Développement et Industrialisation a pour mission de développer de nouvelles briques technologiques (matériaux, procédés, ...), de les mettre en production en assurant le support technique adéquat (aide à la mise en route de nouveaux produits, résolution de problèmes en ligne, ...) et de mener à bien les travaux requis par les contrats d'études auxquels participe Egide.

Les programmes engagés ou poursuivis au cours de l'exercice ont notamment concerné :

- La caractérisation d'encre déposées par jet sur la céramique ;
- Le développement et l'optimisation de nouvelles barbotines céramique ;
- L'amélioration des performances des encres de vias et de sérigraphie ;
- L'industrialisation du procédé de dorure chimique ;
- La mise au point d'un nouveau procédé de séchage ;
- Le développement de briques technologiques utilisant des matériaux à forte dissipation thermique ;
- Le développement de transitions électriques à très haute fréquence dans la céramique ;
- Le scellement hermétique d'éléments optiques.

Plusieurs de ces projets entrent dans le cadre des pôles de compétitivité ou de clusters européens et sont à ce titre financés à hauteur de 25 % soit par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, soit par l'Oséo. Les projets non financés sont pris en charges en totalité par Egide. La société n'immobilise pas ses frais de R&D à l'actif de son bilan.

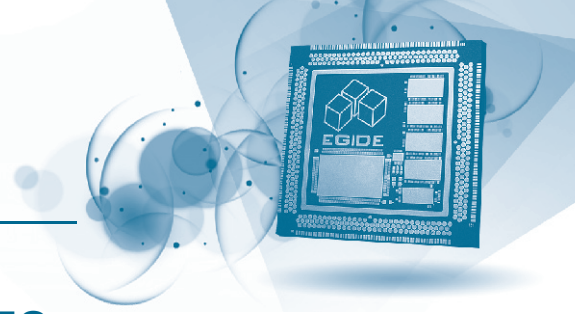
Les dépenses engagées chez Egide SA ainsi que les effectifs dédiés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2008	2009	2010
Dépenses de R&D	1 020 K€	1 178 K€	1 118 K€
% du chiffre d'affaires consolidé	3,56 %	5,57 %	4,52 %
Effectifs (en équivalent personne)	10,0	11,3	11,1

Il n'existe aucun élément incorporel significatif contrôlé par le groupe, même non comptabilisé dans les actifs. La société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement car de telles dépenses ne correspondent pas à celles dont les règles comptables demandent l'immobilisation à l'actif du bilan.

Les marques utilisées par Egide ont été déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences éventuellement utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

Reconnue dans son secteur d'activité, Egide SA est certifiée ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004. Elle est de plus qualifiée par ASD-EASE (AeroSpace and Defence - European Aerospace Supplier Evaluation). Egide USA et Egide UK sont également certifiées ISO 9001:2008.



12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances

La forte progression du chiffre d'affaires sur l'année 2010 et le niveau atteint lors du quatrième trimestre confirme que, pour Egide, le groupe est sorti de la crise. La saturation de plus en plus forte des réseaux optiques existants et les décisions récentes relatives au déploiement de la fibre optique devraient entraîner une forte progression des ventes du secteur télécoms, tandis que les tendances des deux autres secteurs devraient s'équilibrer : un marché infra rouge toujours croissant, une stabilité des autres besoins militaires, un bas de cycle du marché spatial et un secteur industriel offrant par essence une plus faible visibilité.

Sur l'année 2011, une croissance de plus de 15 % est attendue. Le point d'équilibre devrait être atteint compte tenu des actions déjà réalisées et pour les niveaux de chiffre d'affaires projetés.

Malgré les discussions engagées avec plusieurs tiers potentiellement intéressés par la reprise de la SARL marocaine Egima, cette dernière répondant par ses installations et ses capacités de production aux projet industriels qu'ils souhaitent développer, aucune opération ne s'était encore concrétisée. Sans doute la lente sortie de crise du secteur aéronautique y est-elle pour quelque chose, les nombreux sous-traitants invités à s'installer au Maroc restant hésitants à le faire. C'est pourquoi la société a décidé de confier à un cabinet d'avocat marocain la mission de l'assister pour accélérer le processus de restructuration de la filiale et en faciliter ainsi la cession.

Le 07 avril 2011, le groupe Egide et le groupe Slicom ont annoncé avoir entamé des discussions avancées portant sur la cession du site de la société marocaine Egima. C'est dans ce cadre qu'Egima a d'ores et déjà mis ses locaux à disposition de Casablanca Aéronautique, filiale marocaine de Slicom, depuis le lundi 11 avril 2011. Casablanca Aéronautique, dont les installations voisines sur la technopole ont été partiellement détruites par un incendie il a y tout juste une semaine, développera désormais sur ce site industriel son activité de traitement de surface pour les besoins de la filière aéronautique marocaine et ceux des clients de sa maison mère de Clermont-Ferrand.

12.2 Événements susceptibles d'influer sur les tendances

Voir § 4.5.2 sur les risques liés aux marchés « High Tech » et § 6.3 sur les événements exceptionnels.

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La société ne présente pas de prévisions.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2010, le conseil d'administration de la société Egide SA a été composé des membres suivants :

Nom	Fonction	Jusqu'au
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Clichy, 75009 Paris	Président du conseil Depuis le 26/04/2005	30/06/2011
21, Centrale Partners représentée par Monsieur Henry HUYGHUES DESPOINTES 9 avenue Hoche, 75008 Paris	Administrateur Depuis le 17/04/2000	30/06/2012
Monsieur Albert ZYLBERSZTEJN 16 Parc de Diane, 78350 Jouy en Josas	Administrateur Depuis le 16/02/1999	30/06/2011
Monsieur Antoine DRÉAN 46 Chemin Hauts de Grisy, 78860 St Nom la Bretèche	Administrateur Depuis le 30/10/2008	30/06/2014

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil.

En date du 08 décembre 2010, la société 21 Centrale Partners a décidé de nommer Monsieur Henry Huyghues Despointes comme représentant permanent au conseil d'administration de la société Egide, en remplacement de Monsieur Régis Lamarche.

En conformité de la Recommandation R-8 du Code de gouvernance d'entreprise établi par Middlednext et auquel la société se réfère, Monsieur Zylbersztein est considéré comme administrateur indépendant, car il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément aux statuts de l'entreprise. En date du 31 mars 2011, Monsieur Philippe Brégi détenait 12 actions de la société, Monsieur Albert Zylbersztein 1 action, Monsieur Antoine Dréan (conjointement avec la société Tantale SEP) 142 673 actions et la société 21 Centrale Partners 217 152 actions. Chaque administrateur est nommé pour une durée de 6 années et est rééligible (article 13 des statuts).

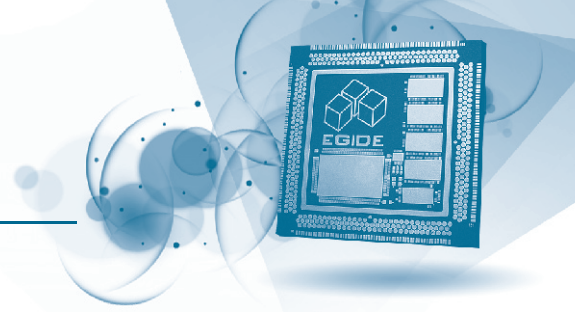
Il est précisé que le président du conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur général de la société.

Concernant le fonctionnement du conseil d'administration, nous vous invitons à vous reporter au rapport du président du conseil d'administration sur la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société présenté au paragraphe 16.4.

14.2 Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun contrat de prêt et garanties entre Egide, les administrateurs et les membres du comité de direction de la société. Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs.

Il n'existe par ailleurs aucun engagement de la part des membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de la société.



14.3 Liste des mandats

Les tableaux ci-après mentionnent les sociétés dans lesquelles les administrateurs de la société exercent ou ont exercé des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au cours des 5 dernières années.

Les abréviations et indications ont la signification suivante :

- CA = conseil d'administration
- RP = représentant permanent
- Oui = le mandat est en cours au 31 décembre 2010
- Non = le mandat n'est plus exercé au 31 décembre 2010

Monsieur Philippe BREGI

Société	Adresse	Poste	2010
Egide	Bollène (84)	Président et directeur général	Oui
Egide USA LLC	Wilmington (Delaware)	Président	Oui
Egide USA Inc	Cambridge (Maryland)	Président	Oui
Egide UK	Woodbridge (Suffolk)	Président	Oui
Egima	Casablanca - Maroc	Gérant	Oui
Teem Photonics	Meylan (38)	Membre du conseil de surveillance	Non

Monsieur Antoine DREAN

Société	Adresse	Poste	2010
Arques Industries AG	Munich (Allemagne)	Membre du conseil de surveillance	Oui*
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
La Cie Financière 1818	Paris (75)	Censeur	Non
Mantra Holdings SARL	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Tantale SEP	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Triago Invest SC	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Triago Manag. Dev. SARL	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Triago MEA Ltd.	Dubaï (EAU)	Président et directeur général	Oui
Triago Europe SA	Paris (75)	Président et directeur général	Oui
Triago Americas Inc.	New York (USA)	Membre du conseil d'administration	Oui
Windigo SARL	Paris (75)	Associé gérant	Oui

* Fin du mandat en août 2010.

Monsieur Régis LAMARCHE (RP de 21 Centrale Partners jusqu'au 08 décembre 2010)

Société	Adresse	Poste	2010
Almaviva Santé SAS	Marseille (13)	RP de 21CP au comité de surveillance	Oui
Averys SA	Paris (75)	Membre du Conseil de surveillance	Non
Centre prothétique W.H.	Marseille (13)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Non
Clinique Aquaviva SA	Marseille (13)	Vice Président du Conseil de Surveillance	Non
Egide SA	Bollène (84)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Oui
Fin. Europe Assurance SAS	Paris (75)	Membre du Comité de Surveillance	Non
Financière Italyc SAS	La Courneuve (93)	Membre du Comité de Surveillance	Oui
Financière Syreva SAS	Paris (75)	RP de 21 Centrale Partners au Comité de Surveillance	Non
Globalgas SA	St Amand les Eaux (59)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Non
Robine SA	St Amand les Eaux (59)	RP de 21 Centrale Partners au collège de censeurs	Non
Syreva SA	Paris (75)	Membre du Conseil de Surveillance	Non

Monsieur Albert ZYLBERSZTEJN

Société	Adresse	Poste	2010
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui

21 CENTRALE PARTNERS

Société	Adresse	Poste	2010
Alltub SAS	Paris (75)	Membre du Comité de Surveillance	Non
Allvalv SAS	Marseille (13)	Membre du Comité de Surveillance	Oui
Almaviva Santé SAS	Marseille (13)	Membre du Comité de Surveillance	Oui
Alto Expansion	Levallois Perret (92)	Membre du Comité de Surveillance	Non
Centre prothétique W.H.	Marseille (13)	Administrateur	Non
Club Med Gym	Paris (75)	Administrateur	Oui
Coyote System SAS	Suresnes (92)	Membre du Conseil de Surveillance	Oui
Digital Virgo SAS (Ex Jet Multimedia Group)	Lyon (69)	Membre du Comité de Surveillance	Oui
Drive Planet SAS	Abrest (03)	Membre du Conseil de Surveillance	Oui
Egide SA	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Fin. Europe Assurance SAS	Paris (75)	Membre du Comité de Surveillance	Non
Fin. Syreva SAS	Paris (75)	Membre du Comité de Surveillance	Non
Financière Aramis SAS	Glos (14)	Membre du Comité de Surveillance	Oui
Financière CMG SAS	Paris (75)	Membre du Conseil de Surveillance	Oui
Financière Italyc SAS	La Courneuve (93)	Membre du Comité de Surveillance	Oui
Financière Louis SAS	Paris (75)	Membre du Comité de Surveillance	Oui
Financière Storage SAS	Paris (75)	Membre du Conseil de Surveillance	Oui
Financière Verlys SAS	Les Andelys (27)	Membre du Comité de Surveillance	Oui
Financière Vivaldi SAS	Nanterre (92)	Membre du Comité de Surveillance	Oui
Fontaine Pajot SA	Aigrefeuille d'Aunis (17)	Administrateur	Oui
France Air Holding SA	Miribel (01)	Membre du Conseil de Surveillance	Non
Global Financial Services SA	Paris (75)	Membre du Conseil de Surveillance	Oui
Globalgas SA	Saint Amand les Eaux (59)	Administrateur	Non
Groupe Electropoli SA	St James (50)	Administrateur	Non
Le Public Système SA	Levallois Perret (92)	Membre du Conseil de Surveillance	Oui
Meccano SA	Clichy (92)	Administrateur	Oui
Newgate SAS	Paris (75)	Membre du Comité de Surveillance	Oui
Robine SA	Saint Amand les Eaux (59)	Membre du collège de censeurs	Non
SFTF Interflora SA	Paris (75)	Administrateur	Oui
The Nomad Company SAS	Clichy (92)	Membre du Conseil de Surveillance	Non
Vulcanic Holding SAS	Neuilly sur Marne (93)	Membre du Conseil de Surveillance	Oui

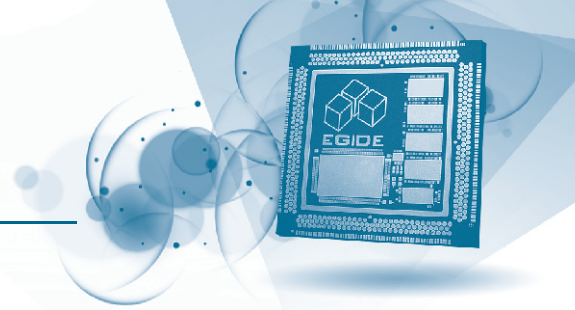
Monsieur Henry HUYGHUES DESPOINTES (RP de 21 Centrale Partners depuis le 08 décembre 2010)

Société	Adresse	Poste	2010
21 Centrale Partners SA	Paris (75)	Membre du Directoire	Oui
Almaviva Santé SAS	Marseille (13)	Président du Comité de Surveillance	Oui
Digital Virgo SAS	Lyon (69)	Membre du Comité de Surveillance	Oui
Egide	Bollène (84)	RP de 21CP au CA	Oui
Financière Aramis SAS	Glos (14)	Président du Comité de Surveillance	Oui
Financière Italyc SAS	La Courneuve (93)	Président du Comité de Surveillance	Oui
Financière Ravel SAS	Nanterre (92)	Membre du Comité de Surveillance	Oui
Financière Vivaldi SAS	Nanterre (92)	Membre du Comité de Surveillance	Oui
RSVP Srl	Italie	Administrateur	Oui

Il est précisé qu'aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ni fait l'objet d'une interdiction de gérer. Il est également précisé que par jugement en date du 13 décembre 2005, le Tribunal de Grande Instance à compétence commerciale de Guingamp a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la SA Highwave Optical Technologies, dont Philippe Brégi était membre du conseil de surveillance.

Par ailleurs, la société dans laquelle 21 Centrale Partners ou Monsieur Régis Lamarche détenait un mandat et mise en redressement judiciaire au cours des 5 dernières années est la suivante :

- Le Goût de la Vie : dissolution anticipée et liquidation amiable par l'AGE du 25 juin 2004 ; clôture des opérations de liquidation le 22 décembre 2005.



À la connaissance de la société, aucune incrimination et /ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre un administrateur de la société. De même, aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un conseil d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.4 Évolution du conseil d'administration

Monsieur Albert Zylbersztejn, administrateur dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010, n'a pas souhaité le renouveler. Sous réserve de l'approbation de la 8^{ème} résolution proposée à l'assemblée générale mixte du 13 mai 2011, il sera remplacé par Madame Catherine Gerst, née le 12 décembre 1957 à Toulon (83) demeurant 7 rue Saint Lazare à Paris (75009). Catherine Gerst a effectué toute sa carrière dans le monde de la finance. Après avoir accompagné le développement des grands contrats à l'exportation en tant que responsable des crédits export de la Banque de l'Union Européenne (1984-1991) sur la zone Asie et les Pays de l'Est, elle a rejoint l'agence de notation Moody's Investors Service à Paris (1991-2000), dont elle a été la Directrice Générale. Après un passage en banque d'affaires (2000-20003) comme conseil en notation de groupes industriels, elle a rejoint le monde de la communication financière comme Partner chez Brunswick, de 2003 à 2005, en charge de la communication financière des opérations d'introduction en Bourse, de fusions et acquisitions et de situations sensibles (problèmes d'image, class actions, activisme actionnarial). Entrée chez DBRS, agence de notation canadienne, comme responsable de la notation des financements structurés en 2006, elle a récemment rejoint Citigate Dewe Rogerson à Paris, groupe de communication financière au service des institutions financières et des entreprises, comme Operating Partner. Elle a une formation en mathématiques (Licence de mathématiques de l'Université d'Aix Marseille II) et en langues (Institut des Langues Orientales, section russe). Elle est également analyste financier diplômée de la SFAF, et Professeur Associé à l'Institut de Haute Finance, ainsi que Maître de Conférences Associé à l'Université d'Evry.

Par ailleurs, afin de renforcer le conseil d'administration, actuellement composé de 4 membres, et sous réserve de l'approbation de la 9^{ème} résolution proposée à l'assemblée générale mixte du 13 mai 2011, Monsieur Vincent Hollard, né le 08 septembre 1929 à Montrouge (92), demeurant 47 boulevard Beauséjour à Paris (75116) rejoindra le conseil d'Egide. Vincent Hollard est Docteur ès sciences juridiques et politiques, diplômé de l'Institut des Hautes Études Internationales. Il est entré en 1961 à la Banque de l'Union Européenne, dont il sera directeur général adjoint en 1971. Il est président de l'Omnium de l'Union Européenne de 1976 à 1979. En 1978, il crée la COFIP (Compagnie Financière Privée) qui prend le contrôle de Didot-Bottin d'une part, de l'Office de Vulgarisation Pharmaceutique (OVP Editions du Vidal) d'autre part. Il est président de nombreuses sociétés du groupe COFIP et Didot-Bottin (COFIP, Didot-Bottin, Quinette et Gallay). Il a également présidé (ou siégé au conseil) de nombreuses sociétés qui ont appartenu, dans le passé au groupe (Le Chasseur Français, O.V.P et Chemical Week Groupe de Divonne, TTHD Casino de Divonne, Compagnie de Fougerolles). Il siége, ou a siégé, aux conseils de Kleinwort Benson Gimar & Cie (jusqu'en 1997), de la Société Générale de Transport et d'Industrie, de Champagne de Venoge (jusqu'en 1996), de la Radiotechnique, de Veuve Cliquot Ponsardin, de Moët Hennessy, de Piper-Heidsieck, de La Madeleine (Texas) et de Guyenne et Gascogne dont il est vice-président. De 1999 à 2003 il est administrateur de Vivendi Universal Publishing. Il siége au Conseil d'Altra Banque et de SOPALIA. Membre Honoraire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, il en a présidé la Commission Juridique (1989 - 1994). Il a été président du Palais des Congrès de Paris (1989 - 1996) et administrateur de la Société du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (1988 -1995). Il est président d'Honneur du Palais des Congrès de Paris. Il est administrateur du Conseil Mondial de la CCI, trésorier du Comité National Français et membre de son comité exécutif. Vincent Hollard est également président de la Société des Amis du Musée National de la Légion d'Honneur. Il est Commandeur de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, Croix de Guerre.

15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et des dirigeants

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice 2010 à chaque mandataire social d'Egide SA sont indiqués dans les tableaux ci-dessous (montants avant impôts mais nets de charges sociales) :

Tableau n° 1 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2009	Exercice 2010
Philippe BREGI - Président et Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	127 461,12 €	127 703,45 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4)	36 820,00 €	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	164 281,12 €	127 703,45 €

Tableau n° 2 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Philippe BREGI Président et Directeur Général				
Rémunération fixe	123 065,48 €	123 065,48 €	123 441,45 €	123 441,45 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature : Voiture et GSC	4 395,64 €	4 395,64 €	4 262,00 €	4 262,00 €
TOTAL	127 461,12 €	127 461,12 €	127 703,45 €	127 703,45 €

Tableau n° 3 - Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Albert ZYLBERSZTEJN, administrateur		
- Jetons de présence	6 000,00 €	6 000,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
21 CENTRALE PARTNERS, administrateur		
- Jetons de présence	9 000,00 €	6 000,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Antoine DRÉAN, administrateur		
- Jetons de présence	Néant	6 000,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL	15 000,00 €	18 000,00 €

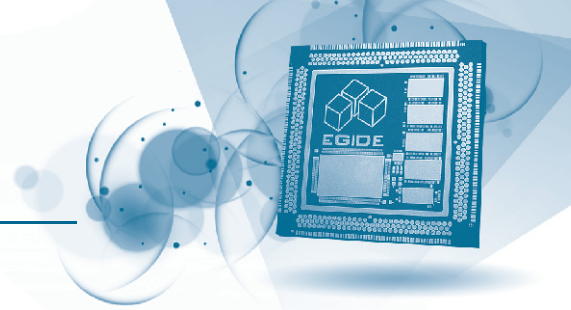


Tableau n° 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Philippe BREGI				Néant		
TOTAL				-		

À la connaissance de la société, aucun instrument de couverture n'a été souscrit par le dirigeant mandataire social.

Tableau n° 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Philippe BREGI		Néant	
TOTAL		-	-

Tableau n° 6 - Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions attribuées durant l'exercice à	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe BREGI						Néant
TOTAL		-	-			

Tableau n° 7 - Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social			
	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Philippe BREGI			Néant
TOTAL			

Tableau n° 8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions					
Information sur les options de souscription ou d'achat					
Plan n°	4.1	4.4	5.1	5.2	6.1
Date d'assemblée	08/06/04	08/06/04	20/06/07	20/06/07	28/05/10
Date du conseil d'administration	26/04/05	15/01/07	24/07/07	05/03/09	18/10/10
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	20 767	4 900	5 400	26 624	200
Dont le nombre pouvant être souscrites par Philippe BREGI	20 767	0	0	20 000	0
Point de départ d'exercice des options	26/04/07	15/01/09	24/07/09	05/03/11	18/10/12
Date d'expiration	25/04/12	14/01/14	23/07/14	04/03/16	17/10/17
Prix de souscription	29,74 €	31,15 €	27,83 €	5,79 €	5,63 €
Modalités d'exercice	Levée maximum par quarts tous les 30 jours de bourse				
Nombre d'actions minimum à exercer à chaque levée	500	20	20	20	20
Nombre d'actions souscrites au 30 avril 2010	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	0	600	1 000	700	0
Options de souscription restantes en fin d'exercice	20 767	4 300	4 400	25 924	200

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites	Prix moyen pondéré
Options consenties durant l'exercice	200	5,63 €
Options levées durant l'exercice	Néant	-

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe BREGI		xx		xx		xx		xx

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'ont été reçus par les mandataires sociaux d'Egide SA au titre des exercices 2009 et 2010 de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

La rémunération de Philippe Brégi, Président Directeur général, ne comprend que des éléments fixes. En tant que mandataire social, il bénéficie d'une assurance chômage (contrat Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises), dont la part patronale constitue un avantage en nature. Il bénéficie également d'une voiture de fonction (Peugeot 207) ainsi que d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé en 2009 ni en 2010. Il n'existe aucun avantage postérieur à l'emploi, aucune indemnité de fin de contrat ni aucun autre avantage à long terme au profit des dirigeants. En dehors de stocks options (voir ci-dessous), il n'y a aucun paiement en actions.

Les administrateurs de la société n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, à l'exception du président - directeur général qui, au 31 décembre 2010 est titulaire de 40 767 options de souscription d'actions. En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options consenties à compter de cette date devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du président Directeur général.

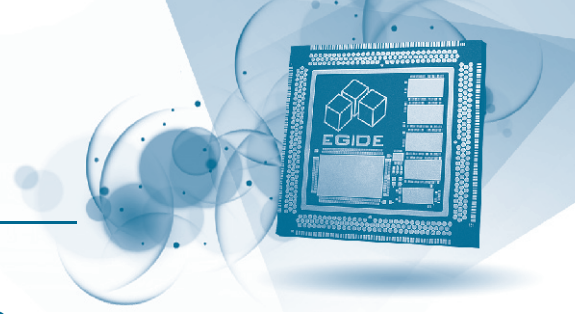
Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance « Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux » souscrite auprès de la société Chartis. La garantie est de 4,5 millions d'euros maximum, la franchise aux USA est de 25 000 \$ et la prime annuelle de 11 856 euros hors taxes reste inchangée.

15.2 Montants provisionnés

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place en faveur des dirigeants. Il n'existe de la même manière aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque qui leur serait due au cas où un terme serait mis à leurs fonctions ou en cas de non renouvellement.

Par contre, chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite non spécifiques, applicables à l'ensemble du personnel salarié, font l'objet dans les comptes annuels et consolidés d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté (voir § 20.3.1.5.3.13).

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.



16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration

Voir § 14.1 pour la liste des membres du conseil d'administration.

16.2 Informations sur les contrats de service

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une de ses filiales.

16.3 Informations sur le comité d'audit et des rémunérations

Il n'existe pas de comité d'audit ni de comité des rémunérations chez Egide. Le conseil d'administration se réunit sous forme de comité d'audit pour ce qui concerne la préparation des comptes semestriels et annuels ; la rémunération du dirigeant est également définie par le conseil.

16.4 Rapport du président sur le contrôle interne et la gestion des risques

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 29 mars 2011.

16.4.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

16.4.1.1 Code de gouvernement d'entreprise

En application des dispositions de l'article L.225-37 du code de Commerce, le conseil d'administration a décidé de se référer au code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, étant précisé que les administrateurs ont pris connaissance des points de vigilance dudit code. Le code Middlednext est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.middlednext.com/spip.php?rubrique37>.

16.4.1.2 Composition du conseil d'administration

Voir § 14.1 pour la liste des membres du conseil d'administration.

En conformité des dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, et dans la mesure où l'assemblée générale qui se réunira en 2011 devra statuer sur la nomination d'administrateurs, un membre féminin, non représenté à ce jour au sein du conseil, sera nommé.

16.4.1.3 Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration (articles 16 et 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne le directeur général chargé de gérer l'entreprise dans le cadre de ces orientations. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, au travers des comptes, rapports ou publications de la société.

Le règlement intérieur du conseil d'administration et la charte des administrateurs ont été rédigés pour la première fois début 2010, pour fixer les modalités de fonctionnement du conseil. Le conseil se réunit autant de fois qu'il le faut, sur convocation de son président. Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. Le conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance et particulièrement celles d'un enjeu stratégique. Compte tenu de la composition du conseil d'administration (un seul administrateur indépendant, deux administrateurs représentant les actionnaires principaux et un administrateur assurant également la fonction de Directeur général), la mission dévolue au comité d'audit est assurée par le conseil lui-même conformément aux dispositions de l'article L.823-20 al.4 du code de commerce.

Le conseil d'administration se réunit en général dans les locaux des avocats de la société. Les membres du comité d'entreprise assistent régulièrement aux conseils ainsi que les commissaires aux comptes quand leur présence est requise par la loi. L'ordre du jour est établi par le président ; les décisions sont généralement prises à l'unanimité, sauf dans les cas prévus par la loi où le président doit s'abstenir. Un procès verbal de réunion est rédigé et communiqué aux administrateurs, après approbation, lors du conseil suivant. Le registre de présence ainsi que l'ensemble des procès verbaux des réunions sont disponibles au siège de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2010, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois, comme en 2009.

En contrepartie de leur participation effective au conseil d'administration, chaque administrateur, à l'exception du président, reçoit en rémunération des jetons de présence. Pour l'exercice 2010, il a été alloué la somme totale de 18 000 euros au titre des jetons de présence, à répartir entre chaque administrateur bénéficiaire.

Aucun élément particulier ayant une incidence en cas d'offre publique autres que ceux énoncés dans le présent rapport ne sont à mentionner (dispositions de l'article L.225-100-3 du code de commerce).

16.4.1.4 Règles relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête et éventuellement modifie la rémunération annuelle qui sera versée au Directeur Général (mandataire social sans contrat de travail), celle-ci étant uniquement fixe, aucun élément variable ne venant s'y ajouter.

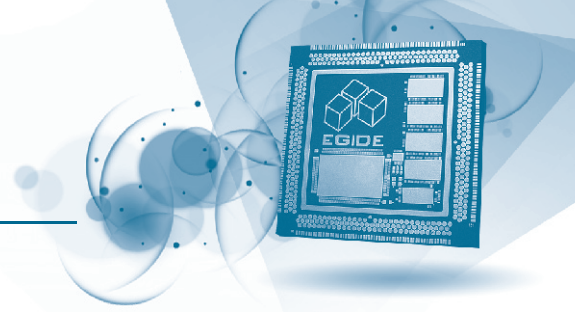
En plus de cette rémunération, le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction et d'une assurance chômage, dont la partie correspondant à un usage privé (voiture) et la part patronale (assurance) sont considérés comme avantage en nature. Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place, de même qu'aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque n'a été prise.

En matière d'options de souscription d'actions, le Directeur général bénéficie du même régime que les autres salariés bénéficiaires. Pour mémoire, le nombre d'options attribuable ne peut dépasser 5 % des actions composant le capital social de la société ; en date du présent document, le Directeur général est titulaire de 40 767 options de souscription d'actions, soit 3,17 % du capital (20 767 attribuées en avril 2005 et 20 000 attribuées en mars 2009).

16.4.1.5 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général

Le 26 avril 2005, le conseil d'administration d'Egide SA s'est prononcé sur l'organisation de la direction générale et a décidé qu'elle serait exercée par le président du conseil d'administration.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général qui les exerce donc conformément aux dispositions légales en vigueur (article L225-56 du code de commerce) : le Directeur Général d'Egide est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il n'est pas limité dans le montant des engagements qu'il peut prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de l'entreprise. Par exception, le montant des cautions, avals ou garanties qu'il peut donner sans autorisation préalable du conseil est de 200 000 euros, autorisation renouvelée annuellement par le conseil d'administration.



16.4.1.6 Règles de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation aux assemblées générales sont fixées par l'article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

16.4.2 Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société

La rédaction du présent rapport a été établie en s'appuyant sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF et qui a fait l'objet d'une recommandation de l'AMF le 22 juillet 2010. L'état des procédures en place a été établi en se basant sur le Manuel Qualité & Environnement de l'entreprise ainsi que sur les discussions avec le service financier.

16.4.2.1 Principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société. C'est un dispositif dynamique, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Elle comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société (crédibilité) ;
- Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Au sein d'EGIDE, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur :

- Un cadre organisationnel : le comité de direction, composé du directeur général et des cinq directeurs opérationnels (technique et commercial, industriel, qualité et environnement, R&D, financier), se réunit en session ad hoc ;
- Un processus de gestion : une cartographie a tout d'abord été réalisée, dans laquelle chaque secteur a identifié un ou plusieurs risques (avec ses causes et ses conséquences). Chaque risque a ensuite été évalué en fonction de son impact sur les objectifs et sur la valeur du groupe et en fonction de son niveau de maîtrise compte tenu des actions déjà en place ; des axes d'amélioration ont par ailleurs été définis. Les risques majeurs ont enfin été regroupés sur un tableau de bord, précisant le responsable du secteur ainsi que le critère de mesure le plus pertinent qui a été choisi ;
- Un pilotage en continu : le comité de direction étant directement saisi de la gestion des risques, les différentes réunions auquel il participe régulièrement sont autant d'occasions pour évaluer, anticiper et tirer les enseignements des effets éventuels des risques survenus. Une fois par an, le comité de direction se réunit spécialement dans le cadre de la revue du dispositif de gestion des risques, afin de mettre à jour la cartographie si cela est nécessaire.

Un point spécifique est fait en matière de gestion des risques financiers. Les thèmes abordés couvrent principalement les systèmes comptables et de gestion, les services informatiques, l'aspect juridique et plus particulièrement la communication comptable et financière.

Les premiers éléments visent à s'assurer de l'exactitude des comptes, de l'absence de fraude ou de détournements de fonds ainsi que de la correcte évaluation des coûts de production afin d'éviter les ventes à marge négative. L'ensemble étant géré par des moyens informatiques, une attention particulière est portée au système de traitement et de sauvegarde des données et des systèmes. Sur le plan juridique, le suivi des évolutions législatives permet de s'assurer que toute nouvelle disposition légale sera appliquée, notamment par la veille juridique (réunions, publications, ...) et le recours aux avocats de la société quand cela est nécessaire.

En matière de communication comptable et financière, une attention particulière est portée à tout élément (financier ou non) qui est communiqué à l'extérieur. L'information comptable et financière s'adresse en premier lieu à la direction générale et au conseil d'administration ainsi qu'aux tiers (actionnaires, banquiers, investisseurs, clients, ...). Pour chaque destinataire, la fréquence et le

niveau d'information du reporting est différent.

Le comité de direction (directeur général, directeur commercial, directeur industriel, directeur qualité et environnement, directeur R&D et directeur financier) reçoit toutes les semaines un suivi du chiffre d'affaires du groupe. Une situation de trésorerie mensuelle est également diffusée, mais uniquement au directeur général et au directeur financier.

Tous les mois et à l'occasion de la réunion du comité de direction, ces mêmes informations sont revues et comparées au budget établi pour l'année considérée. Ceci permet de suivre l'activité de la société ainsi que le maintien de sa solidité financière. Un tableau de bord présente les données trimestrielles du compte de résultat, par filiale et consolidé. Ces éléments sont également comparés au budget et mettent en évidence, le cas échéant, les dérives constatées par rapport aux prévisions. En cas d'écart significatif, des contrôles complémentaires sont effectués par la société mère ou ses filiales, afin de déceler soit une erreur matérielle (problème d'enregistrement comptable ou oubli), soit un problème lié à l'activité de l'entreprise (par exemple, un mauvais rendement en production peut entraîner une consommation de matières plus importante que prévue).

Chaque mois, une revue des résultats de la filiale américaine (Egide USA) est organisée sous la forme d'une conférence téléphonique. Lors de cette conférence, le directeur de la filiale présente au directeur général et au directeur financier un certain nombre d'indicateurs, qui seront ensuite partiellement repris dans la présentation aux administrateurs. C'est également l'occasion de faire un point sur la marche des affaires et prendre les décisions du ressort de la direction générale. Le support utilisé est de type Powerpoint et le format a été harmonisé depuis le 1^{er} janvier 2009. Pour les filiales marocaine (Egima) et anglaise (Egide UK), leur situation respective (plus d'activité opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2009 pour la première et importance relative faible pour la seconde) justifie qu'un suivi trimestriel ou au cas par cas soit dorénavant suffisant.

Les administrateurs reçoivent régulièrement une présentation synthétique de résultats qui reprend le chiffre d'affaires réalisé, sa comparaison avec le budget et la consommation de trésorerie passée. Ces données sont présentées sous forme consolidée, avec le détail par société. Quand cela est nécessaire, des éléments d'informations spécifiques complètent cette présentation (points de situation de projets de financement, événements particuliers concernant l'activité, prévisions de trésorerie court terme, ...). La diffusion se fait le plus souvent par voie électronique mais elle peut également faire l'objet d'une présentation lors d'une session de travail des administrateurs.

En matière de communication, la direction financière a la responsabilité de traiter les obligations d'information du public nécessitées par la cotation de la société sur un marché réglementé. Seuls le directeur général ou le directeur financier ont autorité pour en assurer la diffusion. Ainsi, chaque trimestre, la société publie le chiffre d'affaires du groupe pour le trimestre écoulé. Elle publie également une situation intermédiaire consolidée à mi exercice (30 juin) ainsi que ses comptes annuels sociaux et consolidés. Ces comptes sont établis par le service financier et la direction générale et arrêtés par le conseil d'administration. Ils font l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes dans le cas de la situation au 30 juin, et d'un audit dans le cas des comptes annuels. Ces contrôles sont réalisés sur les comptes sociaux de la maison mère et sur les comptes consolidés du groupe ; ils font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la société. L'ensemble des informations ci-dessus est regroupé dans un document de référence également soumis aux commissaires aux comptes, établi chaque année et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

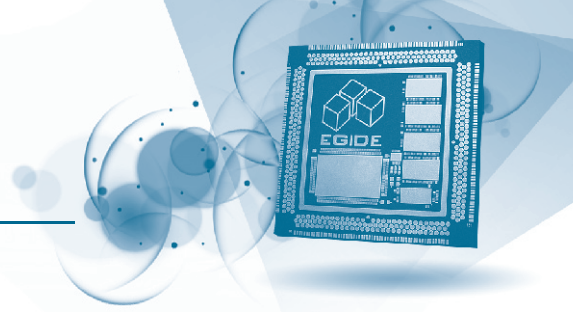
En conformité avec la Directive européenne Transparence, l'information réglementée est diffusée par voie électronique, la société ayant recours à un diffuseur professionnel au sens de l'AMF. L'information est également disponible sur le site internet de la société et les documents papiers peuvent être obtenus au siège social de l'entreprise.

16.4.2.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la société.

On l'a vu, le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques auxquels sont exposées les activités de la société. Le pilotage de ce processus implique des contrôles à mettre en place, ces derniers relevant du dispositif de contrôle interne.

De son côté, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser et en assurer leur traitement.



16.4.2.3 Principes généraux de contrôle interne

Le contrôle interne mis en œuvre par la société vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- La fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

En répondant aux exigences des normes ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004, Egide dispose d'un ensemble de procédures destinées à s'assurer du bon fonctionnement du système qualité en place (regroupées au sein de son Manuel Qualité & Environnement). Ce système couvre l'ensemble des activités de production de l'entreprise (services commercial, approvisionnement, production, expédition). La direction s'engage, chaque année, à appliquer la politique qualité et environnementale qui en découle. Des objectifs chiffrés sont fixés et communiqués à l'ensemble du personnel ; ils font l'objet de plans d'actions suivis à l'aide d'indicateurs de processus et de supports de gestion. Ces actions sont coordonnées par la direction qualité et environnement, analysées en comité de direction (voir 2.1 pour sa composition) ou lors des revues de direction.

Les principaux paramètres suivis sont les taux de retour clients, les taux de retard de livraison, les rendements, la productivité, la consommation matières par rapport aux devis et le bon déroulement des relations entre Egide, ses fournisseurs et ses clients. A ces informations s'ajoutent des indicateurs spécifiques à l'environnement comme le taux des rejets banals et dangereux, le taux de pollution sonore, le suivi des consommations d'énergie (eau, gaz, électricité), etc

L'ensemble des ressources mises à disposition pour obtenir la qualité de la prestation est sous la responsabilité de la direction générale.

Afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur, des moyens de surveillance et d'analyse sont mis en place sur les procédés (indicateurs associés aux processus) et sur les produits (plans de contrôle et supports de gestion). Un système d'audit interne est défini et géré par le responsable qualité, en accord avec la direction qualité et la direction générale. Ces audits, réalisés par diverses personnes qualifiées de la société, permettent de vérifier la pertinence et l'adéquation du système de management de la qualité avec les objectifs de la société. La préparation, le déroulement de l'audit et le compte rendu sont effectués par le responsable d'audit. La vérification du rapport d'audit et sa diffusion sont assurées par le responsable qualité qui planifie et suit les délais de réalisation.

Une fois par an, la direction effectue une revue du système de management de la qualité afin de s'assurer que celui-ci demeure pertinent, adéquat et efficace. La revue de direction est préparée par la direction qualité et environnement, qui est chargée d'établir un ordre du jour et de convoquer toutes les directions de l'entreprise. Cette revue est réalisée notamment à partir des bilans qualité internes, des résultats des notations clients, des enquêtes de satisfaction clients, des audits clients ou organismes extérieurs et des actions des revues de direction précédentes.

Cette revue permet de mesurer l'efficacité du système de management de la qualité, de redéfinir les objectifs qualités et, si nécessaire, de faire évoluer la politique qualité et environnement. Chaque revue fait l'objet d'un compte rendu sous la responsabilité de la direction qualité. Les décisions prises à cette occasion sont traduites dans un plan d'actions (correctives ou préventives) et contribuent à l'amélioration continue de l'entreprise.

16.4.2.4 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Le service comptable et financier répond aux exigences des lois et normes comptables en vigueur et dispose de ses propres règles de fonctionnement et de contrôle car, contrairement aux autres services de la société (achats, ventes, production, ...), il n'est pas encore intégré dans les procédures mises en place dans le cadre de l'ISO 9001:2008 et décrites dans le Manuel Qualité et Environnement.

Maison mère : chez Egide SA, la direction financière est assurée par le directeur financier, qui supervise la responsable comptable et ses deux collaborateurs. La communication financière et les systèmes d'information sont également sous la responsabilité de la direction financière. Il existe un manuel écrit des procédures comptables précisant le traitement comptable des opérations les plus importantes. Il existe également une veille réglementaire (abonnements à des revues professionnelles) permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la société (évolution de la doctrine comptable et de la fiscalité). La structure réduite

du service demande un niveau important d'autocontrôle de la part des collaborateurs afin de faciliter le contrôle par la responsable comptable. Cette dernière, en charge de consolider les données au niveau du groupe, s'assure par ailleurs de leur cohérence et, le cas échéant, met en place les actions correctives nécessaires.

Filiale Egide USA : la société possède sa propre structure comptable et financière. La direction en est assurée par le directeur général, également directeur de la filiale. Au sein du service, un contrôleur financier et sa collaboratrice sont en charge de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA vient régulièrement en support et se rend sur place une fois par trimestre. La direction générale d'Egide SA se rend également sur place pour une revue commerciale et stratégique.

Filiale Egide UK : la société possède sa propre structure comptable et financière. La gestion quotidienne en est assurée par la responsable comptable qui dépend directement du directeur de la filiale. Elle a en charge la tenue journalière de la comptabilité, l'émission des états financiers, le contrôle de gestion et le reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA vient également en support quand cela est nécessaire et se rend sur place régulièrement. La direction générale d'Egide SA se rend également sur place pour une revue commerciale et stratégique.

Filiale Egima : la société utilise un cabinet d'expertise comptable indépendant pour la tenue de sa comptabilité. La supervision en est assurée directement par la responsable comptable d'Egide SA, qui en outre reste seule décisionnaire avec le directeur général en matière de gestion de trésorerie (incluant donc l'émission des paiements). Un collaborateur salarié de la filiale assure néanmoins sur place l'interface entre le cabinet comptable et les services d'Egide SA.

D'une manière générale, les filiales appliquent les règles et normes comptables du groupe, définies par la société mère. S'agissant des éléments d'information hebdomadaires ou mensuels transmis à la société mère, ils font d'abord l'objet d'un autocontrôle par chaque filiale et d'une révision, le cas échéant, par la responsable comptable d'Egide.

Les principaux contrôles significatifs, non exhaustifs, effectués par les services financiers s'appuient notamment sur les procédures périodiques suivantes :

- Des procédures de rapprochements entre le système comptable et les systèmes de gestion auxiliaire ;
- Des procédures de suivi et de gestion des comptes clients (revue d'antériorité, relances, suivi des règlements) ;
- Des procédures d'approbation des opérations d'achats et d'investissements significatifs, ainsi que des règlements fournisseurs ;
- Des procédures d'inventaire physique des stocks ;
- Des procédures de suivi et de valorisation des stocks ;
- Des procédures de suivi et de gestion de la trésorerie du groupe (établissement de situations de trésorerie, rapprochements bancaires, délégations de signature, ...) ;
- Des procédures d'accès, de sauvegarde et de sécurisation des systèmes d'informations.

Les responsables des systèmes d'informations s'assurent par ailleurs que chaque société est en mesure de répondre aux obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers.

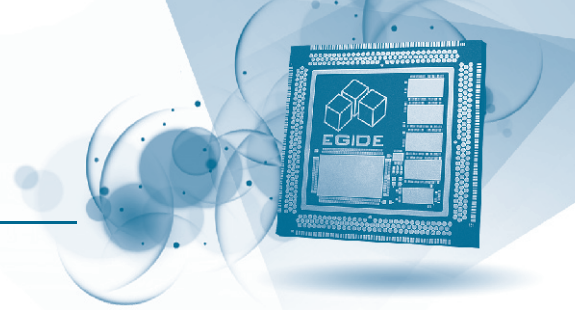
16.4.2.5 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne concerne aussi bien les organes de gouvernance (direction générale, conseil d'administration, comité d'audit) que l'ensemble des collaborateurs de la société (gestionnaire des risques, audit interne, personnel).

16.4.2.5.1 La direction générale

La direction générale s'assure que l'information comptable et financière produite par la direction financière est fiable et qu'elle donne en temps utiles une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. À cette fin, la direction générale veille à ce que le dispositif de contrôle interne aborde les points suivants :

- L'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières ;
- La compatibilité des modes de rémunération au sein des fonctions comptables et financières avec les objectifs du contrôle interne ;
- La formalisation et la diffusion des manuels de règles et procédures comptables ;
- La conservation des informations, données et traitements informatiques utilisés pour la formation des états comptables et financiers ;
- L'examen régulier de l'adéquation entre les besoins et les moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel ou en outils informatiques) ;
- L'existence d'une veille réglementaire afin que la société tienne compte de l'évolution de son environnement.



Dans le cadre de la préparation des comptes semestriels et annuels, la direction générale s'assure que toutes les opérations ont été enregistrées en conformité avec les règles comptables en vigueur. En vue de leur arrêté, elle précise et explique les principales options de clôture et les estimations impliquant un jugement de sa part, elle met éventuellement en évidence les changements de principes comptables et en informe le conseil d'administration, elle établit avec la direction financière les états financiers et définit la stratégie de communication financière associée (indicateurs présentés, termes des communiqués financiers).

16.4.2.5.2 Le conseil d'administration

Au titre de l'élaboration et du contrôle de l'information comptable et financière et de sa communication, le conseil est informé des aspects majeurs susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation. Il vérifie auprès de la direction générale que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société et du groupe.

Dans le cadre de ce contrôle, le conseil est régulièrement informé des événements significatifs intervenus dans le cadre de l'activité de la société et de la situation de trésorerie. Il prend également connaissance des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement et en approuve la réalisation.

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. A cet effet, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles de la part de la direction générale (options de clôture, changements de méthodes comptables, explication de la formation du résultat, ...) et reçoit l'assurance des commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur responsabilités et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

16.4.2.5.3 Le comité d'audit

Compte tenu de la taille (quatre administrateurs) et de la composition du conseil d'administration (le président qui est également directeur général, un seul administrateur indépendant et deux administrateurs représentant les actionnaires de référence), il n'est pas paru opportun de créer un comité d'audit indépendant du conseil lui-même ; c'est pourquoi ce dernier se substitue et endosse les responsabilités du comité d'audit conformément aux dispositions de l'article L.823-20 du code de commerce.

16.4.2.5.4 Le gestionnaire des risques

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction (voir 16.4.2.1 pour sa composition).

16.4.2.5.5 L'audit interne

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction (voir 16.4.2.1 pour sa composition).

16.4.2.5.6 Le personnel de la société

La société s'appuie sur son organisation interne, son système de management et de suivi de la qualité nécessaire dans le cadre des certifications ISO 9001 et ISO 14001 et sur les procédures d'élaboration de l'information comptable et financière pour identifier au mieux les principaux risques liés à l'activité de la société. L'ensemble de ces normes et procédures intègre la déclinaison des objectifs auprès du personnel de la société, ce dernier disposant de fait de l'information nécessaire pour établir et faire fonctionner le dispositif de contrôle interne.

16.4.2.6 Rôle des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission légale, prennent connaissance et s'appuient sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se font en toute indépendance une opinion sur leur pertinence.

En qualité de responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la direction générale échange avec les commissaires aux comptes, s'assure que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations concourant à la formation des états financiers et prend connaissance des conclusions de leurs travaux sur les comptes. En ce qui concerne les deux principales entités du groupe (Egide SA et Egide USA représentent à elles deux 93 % du chiffre d'affaires), le même cabinet de commissaire aux comptes a été choisi pour procéder au contrôle des comptes.

Les commissaires aux comptes présentent également leurs observations sur le rapport du président, pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

16.4.2.7 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la société car il existe en effet des limites inhérentes à tout système et processus. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

Le choix de traitement d'un risque s'effectue notamment en arbitrant entre les opportunités à saisir et le coût des mesures de traitement du risque, prenant en compte leurs effets possibles sur l'occurrence et/ou les conséquences du risque, ceci afin de ne pas entreprendre des actions inutilement coûteuses.

16.5 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société EGIDE S.A. et en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

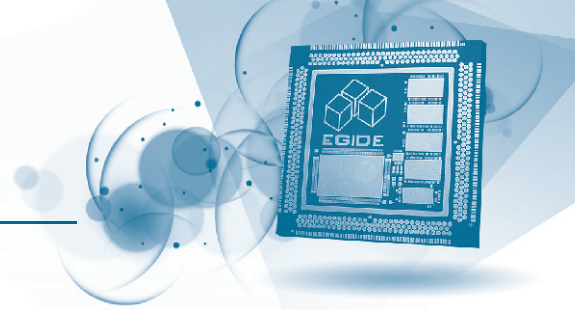
Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans



le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2011,

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit,
Jean-François Châtel

Moore Stephens Syc (SYC S.A.S),
Serge Yablonsky »

16.6 Comité de direction

Le comité de direction de la société est actuellement composé de 6 membres chez Egide SA, et d'un directeur par filiale (américaine et anglaise). Jusqu'à sa cession, la filiale marocaine Egima sera dirigée par le directeur de production d'Egide SA.

Nom	Fonction actuelle	Entré dans la société le
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Clichy, 75009 Paris	Président - Directeur Général	09/11/2004
Monsieur Jim COLLINS 1553 Commanche Road, Arnold, MD 21012, USA	Directeur d'Egide USA	29/12/2000
Monsieur Chris CONWAY 29 Lattice Avenue, Ipswich, Suffolk, IP4 5LJ, GB	Directeur d'Egide UK	01/07/2002
Monsieur Frédéric DISPERATI 3 Chemin des Passadoires, 84420 Piolenc	Directeur qualité, environnement et satisfaction client	01/10/1990
Monsieur Philippe LUSSIEZ 2 rue des Champs, 78320 La Verrière	Directeur financier	09/06/1992
Monsieur Didier MARTIN 33 avenue du Plan de l'Eglise, 78960 Voisins le Bretonneux	Directeur commercial et support technique	03/08/1992
Monsieur Michel MASSIOT 8 Résidence Le Tilleul, 26130 Saint Paul Trois Châteaux	Directeur R&D	05/01/2007
Monsieur Wladimir MUFFATO Quartier Genève, 26130 Montségur sur Lauzon	Directeur industriel (production et achat)	19/12/1994

En dehors de leurs fonctions de direction au sein de la société EGIDE, les personnes suivantes sont également :

Nom	Fonction	Depuis le
Monsieur Philippe BREGI	Gérant de la SARL Egima Président de Egide USA LLC Président de Egide USA Inc Président de Egide UK Ltd	28/04/2005 28/04/2005 28/04/2005 27/04/2005
Monsieur Jim COLLINS	Vice président de Egide USA Inc Vice président de Egide USA LLC	29/12/2000 29/12/2000
Monsieur Christopher CONWAY	Administrateur d'Egide UK Ltd	01/07/2002
Monsieur Philippe LUSSIEZ	Secrétaire de Egide USA Inc Secrétaire de Egide USA LLC	28/04/2005 28/04/2005
Monsieur Didier MARTIN	Administrateur d'Egide UK Ltd	01/07/2002

Les membres de la direction sont soit des ingénieurs soit des universitaires confirmés, alliant compétence technique et compétence de management :

Monsieur Philippe BREGI est diplômé de l'École Centrale de Lyon et titulaire d'un MBA de l'IAE de Lyon. Avant de rejoindre Egide, il a occupé le poste de président - directeur général d'Avanex France, suite à l'acquisition par Avanex d'Alcatel Optronics, la filiale « composants optiques » du groupe Alcatel dont il était le directeur général. Avec plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie des télécommunications, il est une personnalité reconnue internationalement dans le domaine des transmissions optiques. Depuis le 22 janvier 2008, il est également président de l'Opticsvalley, association chargée de l'animation du réseau optique, électronique et logiciel en Ile-de-France.

Monsieur Jim COLLINS est « Bachelor of Science degree in Ceramic Engineering » de l'université de Rutgers (USA). Après avoir exercé des fonctions de management au sein de la société Electronic Packaging Products, il prend la direction opérationnelle de la filiale américaine Egide USA Inc et en est nommé vice-président.

Monsieur Christopher CONWAY est ingénieur en électricité. Après 10 ans passés chez Hewlett Packard dans la division fibre optique, il rejoint la société Europlus en tant que Managing Director. Actuellement Managing Director d'Egide UK, il en est un des administrateurs depuis le 1^{er} juillet 2002.

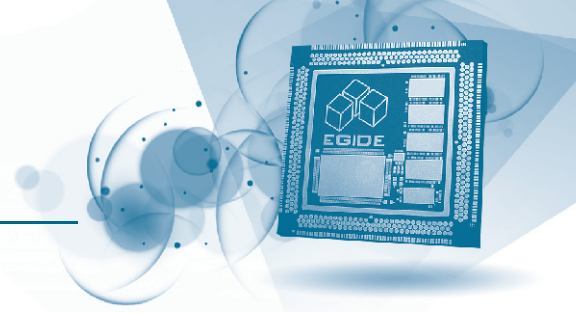
Monsieur Frédéric DISPERATI est ingénieur en sciences et génie des matériaux. Entré chez Egide en 1990, il a été responsable du développement des produits aluminium, puis chef de produits au bureau d'études, avant de passer une année et demi en tant que support technique dans la filiale Egide USA. À son retour en mars 2003, il a été nommé directeur qualité d'Egide SA.

Monsieur Philippe LUSSIEZ est titulaire d'un Diplôme d'Études Comptables Supérieur. Il a rejoint le groupe Egide en 1992 comme responsable de la comptabilité de l'établissement de Bollène, puis a été nommé contrôleur de gestion du groupe et responsable de la communication financière depuis l'introduction en bourse de la société. Depuis le 1^{er} juillet 2006, il occupe les fonctions de directeur financier.

Monsieur Didier MARTIN est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Nationale de Physique et de Chimie de Caen. Il dispose d'une expérience significative dans le domaine de la production de semi-conducteurs. Son profil est celui d'un manager opérationnel habitué aux impératifs de fabrication.

Monsieur Michel MASSIOT est ingénieur physicien INSA. Après avoir occupé différentes positions de direction dans des sociétés spécialisées en céramique industrielle, il a rejoint le groupe Egide en début d'année 2007. Il est membre du comité directeur de l'IMAPS France et expert auprès de la Commission européenne.

Monsieur Wladimir MUFFATO est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges. Depuis 1994, Egide bénéficie de son expérience dans le domaine des composants électroniques céramique. Il a pris la direction des usines de Bollène et de Casablanca en janvier 2003.



17 SALARIÉS

17.1 Répartition

L'évolution et la répartition fonctionnelle des effectifs présents au 31 décembre du groupe Egide se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2008	2009	2010
Administration et commercial	29	29	28
Production, qualité et R&D	346	259	301
Total	375	288	329

La répartition des effectifs du groupe par site est donnée dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2008	2009	2010
Egide Trappes et Bollène	198	164	210
Egide USA	103	65	68
Egide UK	35	29	23
Egima	39	30	28
Total	375	288	329

La répartition des effectifs du groupe par type de contrats est donnée dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2008	2009	2010
Contrats à durée déterminée	49	13	60
Contrats à durée indéterminée	320	274	269
Apprentis	6	1	0
Total	375	288	329

17.2 Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables

L'ensemble des collaborateurs salariés en France bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée :

- Aux commerciaux en fonction de leurs résultats,
- À tous les collaborateurs, un intéressement en fonction des résultats de la société. Il découle d'un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise qui a été signé entre la société et le personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôt sur les sociétés. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel en France bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Aucune somme n'a été versée au titre de la participation et de l'intéressement au cours des cinq dernières années.

À l'exception du personnel de production directe de la filiale américaine Egide USA, qui bénéficie d'une rémunération horaire fonction des heures de travail effectuées, l'ensemble des collaborateurs des filiales étrangères d'Egide SA bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée aux commerciaux en fonction de leurs résultats.

17.3 Plans d'options de souscription d'actions

Depuis l'introduction en bourse de la société, des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains membres de l'encadrement. Au 31 mars 2011, le montant global des options attribuées aux salariés d'Egide SA et non encore exercées est de 52 641 options et celles attribuées et non encore exercées par les salariés d'Egide USA est de 2 750 options (soit un total de 55 391 options).

À l'exception du président, aucun membre de conseil d'administration ne bénéficie de stocks options. En sa qualité de dirigeant de la société, ce dernier est titulaire de 40 767 options qui lui ont été attribuées le 26 avril 2005 et le 05 mars 2009 (voir plans n° 4.1 et n° 5.2 dans le tableau ci-après). En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président Directeur général.

Le tableau ci-dessous présente la situation de divers plans en vigueur au 31 mars 2011 :

Numéro du plan	Plan 4.1	Plan 4.4	Plan 5.1	Plan 5.2	Plan 6.1	Total
Assemblée générale du Conseil du	08/06/2004 26/04/2005	08/06/2004 15/01/2007	20/06/2007 24/07/2007	20/06/2007 05/03/2009	28/05/2010 18/10/2010	
Nombre d'actions initial	20 000	4 900	5 400	26 624	200	57 124
- dont au mandataire social	20 000	0	0	20 000	0	40 000
- dont aux 10 premiers salariés	0	4 500	3 800	4 124	200	12 624
Nombre d'actions après ajustements éventuels *	20 767	4 900	5 400	26 624	200	57 891
Date de départ d'exercice	26/04/2007	15/01/2009	24/07/2009	05/03/2011	18/10/2012	
Date de fin d'exercice	25/04/2012	14/01/2014	23/07/2014	04/03/2016	17/10/2017	
Modalités d'exercice	Levée maximum par $\frac{1}{4}$ tous les 30 jours de bourse avec un minimum de 20 actions (plans n° 4.4, 5.1, 5.2 et 6.1) ou 500 actions (n° 4.1) Salariés Egide SA (tous plans) et Egide USA (plan 6.1) Cession : blocage 2 ans à compter de la date d'exercice Salariés Egide USA (sauf plan 6.1) Cession : blocage 1 an pour la totalité + 1 an pour la moitié à compter de la date d'exercice Mandataire social Cession du plan n° 5.2 : maximum 80 % des options levées pendant l'exercice du mandat					
Prix de souscription	29,74 €	31,15 €	27,83 €	5,79 €	5,63 €	
Nombre d'options souscrites	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options perdues	0	600	1 000	900	0	2 500
Nombre restant à lever	20 767	4 300	4 400	25 724	200	55 391

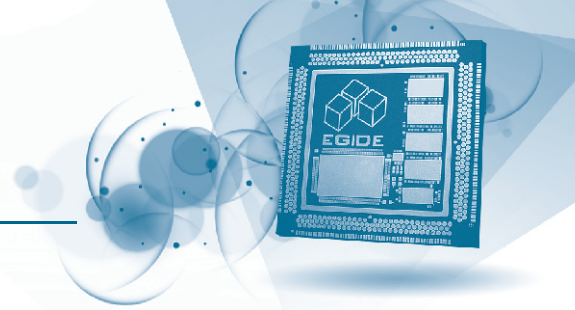
* Les ajustements éventuels interviennent après la réalisation d'une opération sur le capital.

Au cours de l'exercice 2010, aucune option de souscription n'a été exercée.

Il est rappelé que pour pouvoir exercer ses stocks options, le bénéficiaire doit être soit dirigeant mandataire social, soit lié avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties. Il peut également être soumis à la réalisation d'une ou plusieurs conditions précisées lors de l'attribution. De même, en cas de dépassement de la date d'exercice, les stocks options sont automatiquement perdues.

Ainsi, au cours de l'exercice 2010, un certain nombre d'options de souscription ont été perdues par leurs bénéficiaires :

- **Plan n° 3.2** : la date de fin d'exercice des 726 options restantes était fixée au 27 avril 2010 ;
- **Plan n° 4.4** : deux salariés ont quitté la société, l'un titulaire de 100 options et l'autre de 200 options ;
- **Plan n° 5.1** : le salarié bénéficiaire du plan n° 4.4 qui a quitté la société était titulaire de 300 options ;
- **Plan n° 5.2** : les salariés bénéficiaires du plan n° 4.4 qui ont quitté la société étaient chacun titulaires de 100 options.



Un total de 1 726 options de souscription a ainsi été perdu par leurs bénéficiaires sur la période. Pour 800 d'entre elles, leur caducité a été constatée par le conseil d'administration du 31 mai 2010 ; la caducité des 200 restantes a été constatée par le conseil d'administration du 29 mars 2011.

Compte tenu de ces éléments, et le nombre maximum d'options étant fixé à 5 % des actions composant le capital (soit 64 313 options attribuables au 31 décembre 2010), il reste donc un solde disponible de 8 922 options, soit 0,69 % du capital. À cette même date, les 55 391 options non exercées représentent une dilution potentielle de 4,31 %.

L'évaluation de la juste valeur des stocks options dans les comptes consolidés est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes (voir § 20.3.1.5.4.9.1). La durée de vie moyenne des options est de 4 ans et demi avec un taux de volatilité de 30 %.

17.4 Impact social de l'activité d'Egide SA

Les informations sociales relatives à Egide SA données dans le rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2009 sont les suivantes (elles ont été collectées auprès du responsable Ressource Humaines) :

Effectif total

Au 31 décembre 2010, l'effectif total d'Egide SA était de 210 personnes, dont 17 basées sur le site de Trappes et 193 sur le site de Bollène. L'effectif moyen de l'exercice a été de 193 personnes (18 à Trappes et 175 à Bollène).

Recrutements

Au cours de l'année 2010, la société a procédé à l'embauche de 50 personnes en CDD (principalement des postes d'opérateurs) et 14 en CDI (10 conversions de CDD en CDI, 2 embauches de cadres et 2 embauches de techniciens). Egide n'éprouve pas de difficultés particulières lors des recrutements.

Licenciements

Deux procédures de licenciement ont été engagées au cours de l'année 2010. Elles ont concerné un salarié qui a quitté l'entreprise pour inaptitude physique (d'origine non professionnelle) et un salarié licencié pour faute (abandon de poste).

Heures supplémentaires

Sur l'exercice 2010, un total de 21 740 heures sur le site de Bollène et 2 229 heures sur le site de Trappes ont été payées au titre des heures supplémentaires. Pour rappel, toute heure supplémentaire est celle qui dépasse la durée légale hebdomadaire de 35 heures.

Main d'œuvre extérieure à la société

Egide ne fait pas appel à de la main d'œuvre extérieure autre que l'intérim (voir § ad hoc).

Organisation du temps de travail

L'horaire hebdomadaire de présence dans l'entreprise est de 38h30. Le personnel non-cadre en horaire de journée travaille sur une base hebdomadaire de 35 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures bonifiées (payées à 125 %) et 1h30 de pause. Le personnel non-cadre en horaire d'équipe travaille 35 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 3h30 de pause. Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Egide emploie 4 salariés à mi-temps et 21 personnes à temps partiel (principalement en 4/5^{ème} soit 80 % du temps de travail hebdomadaire).

Absentéisme

En 2010, 29 194 heures d'absence ont été constatées, principalement imputables à des congés maladie (courte et longue durée) ou des congés maternité.

Rémunérations et évolutions

La masse salariale brute versée en 2010 a été de 5 137 084 euros, dont 943 724 euros pour le site de Trappes et 4 193 360 euros pour le site de Bollène. L'augmentation moyenne des salaires a été de 1,7 % conformément au protocole d'accord sur la politique salariale 2010 qui a été signé entre la société et ses délégués syndicaux.

L'ensemble du personnel de la société est payé mensuellement, sur une base de 12 ou de 13 mois. Aucun salarié n'est payé au rendement.

Charges sociales

Le montant des charges sociales patronales enregistré dans les comptes de l'exercice 2010 est de 1 809 341 euros, soit 35,2 % de la masse salariale brute. Le montant des charges sociales salariales assises sur les salaires versés en 2010 est de 1 115 703 euros (soit 21,7 %).

Intéressement, participation et plan d'épargne

Un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé le 04 juin 2010 entre la société et le personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise, et en présence des délégués syndicaux. Il a été conclu pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, en remplacement du précédent accord qui était arrivé à échéance. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôts de la société. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Compte tenu du résultat courant déficitaire, il n'a pas été versé d'intéressement au titre de l'exercice 2010.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Compte tenu des résultats réalisés, il n'a pas été versé de participation légale au titre de l'exercice 2010.

Il n'existe pas au sein de l'entreprise de plan d'épargne en faveur des salariés.

Égalité professionnelle entre hommes et femmes

Bien que le personnel d'atelier soit majoritairement féminin, il n'y a aucun poste au sein de l'entreprise qui pourrait engendrer une inégalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Relations professionnelles et accords collectifs

Les élections du comité d'entreprise ont été organisées en 2010. Un seul comité d'entreprise regroupant les deux sites (Bollène et Trappes) a été élu pour une durée de 4 ans.

En dehors des relations formelles avec le comité d'entreprise et les organisations syndicales, Egide favorise le dialogue direct entre les responsables hiérarchiques et leur personnel. Ainsi, en fonction des besoins ou des sujets d'actualité, des réunions sont organisées avec tout ou partie du personnel, sans qu'il existe de structure particulière pour cela.

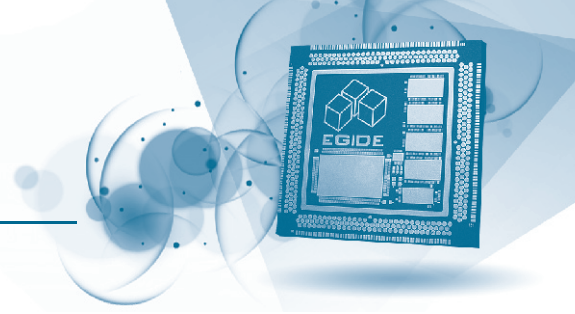
En 2009, le syndicat SPEA du Tricastin (CFDT) et l'Union Locale CGT ont désigné chacun un délégué syndical au sein de l'établissement de Bollène.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni 3 fois à Bollène au cours de l'exercice 2010. La société a été amenée à déclarer 12 accidents de travail ayant touché des salariés dont 5 avec arrêts de travail sans incapacité et 7 sans arrêts de travail.

Au cours de l'exercice, les taux et cotisations d'accident du travail ont été les suivants :

Site de Trappes	Taux : 1,05 %	Cotisation : 9 991 €
Site de Bollène	Taux : 2,00 %	Cotisation : 96 452 €



Formation

En 2010, Egide a engagé un total de 29 538 euros au titre de la formation. Le nombre d'heures de formation utilisées au cours de l'exercice dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) a été de 22,50 heures. Au 31 décembre 2010, le cumul des heures acquises par les salariés d'Egide SA au titre du DIF est de 14 987,50 heures.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Egide emploie 11 salariés reconnus handicapés (non moteur) sur le site de Bollène et aucun sur le site de Trappes. Aucun handicap ne fait suite à un accident survenu dans le cadre de l'activité de la société.

Œuvres sociales

En matière d'œuvres sociales, la société propose directement à ses salariés une participation aux tickets restaurant ainsi qu'une participation à une mutuelle santé. En 2010, la société a ainsi engagé 147 558 euros au titre des tickets restaurant et 35 351 euros pour la prise en charge partielle de la mutuelle.

Par ailleurs, Egide alloue un budget au comité d'entreprise qui s'est élevé à 62 153 euros pour l'exercice 2010, soit 1,21 % de la masse salariale. Ce budget est redistribué aux salariés sous forme de bons cadeaux, sorties, repas, etc...

Recours à l'intérim

Au titre de l'exercice 2010, Egide SA a enregistré dans ses charges 7 407 euros payés à une société d'intérim et 7 231 euros aux deux sociétés de services ayant mis du personnel à disposition de l'entreprise (frais de gardiennage des sites), ce qui représente l'équivalent de 0,28 % de la masse salariale annuelle.

Impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement général

Egide entre en contact avec les antennes locales du Pôle Emploi dès que des besoins en recrutement se présentent.

Relations entretenues avec les partenaires sociaux

Egide entretient des contacts avec les associations d'insertion comme l'AGEFIPH (Association pour la GEstion du Fonds d'Insertion Professionnel des Handicapés) ou bien les Centres d'Activité par le Travail. Par ailleurs, dans le cadre de la taxe d'apprentissage, la société verse une quote-part à des établissements d'enseignement.

Filiales étrangères et impact sur le développement régional

Egide détient 3 filiales, l'une basées aux Etats Unis, la seconde en Angleterre et la troisième au Maroc. Les salariés de ces filiales sont issus du bassin d'emploi propre à chaque pays.

Respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Egide, société française, et ses filiales américaines et anglaises respectent par principe les conventions internationales en matière de droit du travail. Concernant la filiale marocaine, le directeur de l'usine (le même que celui du site de Bollène) applique, dans le respect des lois en vigueur au Maroc, les règles européennes.

La grande majorité des fournisseurs travaillant avec Egide étant européens ou américains, la société est a priori à l'abri du non respect par ces derniers des conventions de l'OIT.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et droits de vote

Situation au 08 avril 2011	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants	2 512	0,20 %	5 024	0,39 %
Public (titres au porteur)	1 272 133	98,90 %	1 272 133	98,00 %
Public (titres au nominatif)	11 630	0,90 %	20 854	1,61 %
Public	1 283 763	99,80 %	1 292 987	99,61 %
TOTAL	1 286 275	100,00 %	1 298 011	100,00 %

Ce tableau a été établi sur les bases d'informations communiquées par la banque CM-CIC Securities, chargée de la gestion des titres « Egide » inscrits au nominatif pur.

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce.

18.2 Franchissement de seuils

L'identité des actionnaires possédant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote au 08 avril 2011 :

	Plus de 5 %		Plus de 10 %		Plus de 15 %		Plus de 25 %	
	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote
FCPR 21, Développement ⁽¹⁾	x	x						
21 Esenga FCPR ⁽¹⁾	x	x						
21 Développement et 21 Esenga <i>agissant de concert</i>					x	x		
Monsieur Antoine Dréan ⁽²⁾		x	x					
Optigestion ⁽³⁾		x	x					
Cie financière Sopalia ⁽⁴⁾	x							

⁽¹⁾ Avis AMF du 20 avril 2011 (franchissement de seuil à la baisse).

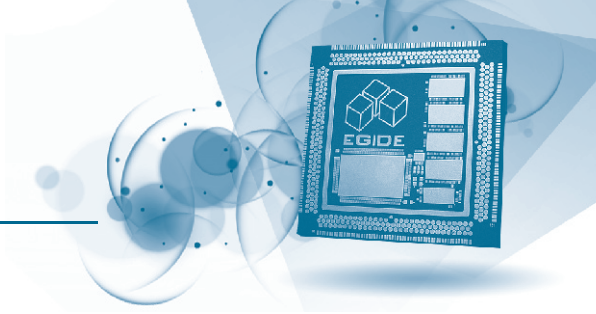
⁽²⁾ Avis AMF du 04 novembre 2008 (franchissement de seuil à la hausse).

⁽³⁾ Avis AMF du 11 décembre 2008 (franchissement de seuil à la hausse).

⁽⁴⁾ Avis AMF du 05 décembre 2007 (franchissement de seuil à la hausse).

Aucun actionnaire ne détient plus de 20 %, ni plus de 30 % du capital ou des droits de vote ; il ne peut donc être exercé un contrôle abusif sur la société. Par ailleurs, à la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires du public détenant plus de 5 % du capital autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus.



18.3 Droits de vote différents

Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale du 29 janvier 1999). Ce droit est conféré à toute action gratuite attribuée à un actionnaire à raison d'actions anciennes.

Au 31 mars 2011, 184 933 actions étaient inscrites au nominatif. 182 655 actions bénéficiaient d'un droit de vote double, dont 170 919 détenues conjointement par les FCPR 21 Développement et 21 Esenga.

En date du 08 avril 2011, les 170 919 actions inscrites au nominatif détenues par les FCPR 21 Développement et 21 Esenga ont été converties au porteur ; elles ont ainsi perdu leur droit de vote double. À cette date, 14 142 actions sont inscrites au nominatif, dont 11 736 bénéficient d'un droit de vote double.

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1 Conventions réglementées

Les conventions réglementées en vigueur au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

Conventions conclues au cours de l'exercice 2010 et préalablement autorisées

Néant.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

- Convention de compte courant entre la société Egide UK et Egide SA (conseil d'administration du 14 octobre 2002 et du 31 octobre 2005) ;
- Convention de compte courant entre la société Egima et Egide SA (conseil d'administration du 16 mars 2001 et du 31 octobre 2005) ;
- Convention de compte courant entre la société Egide USA et Egide SA (conseil d'administration du 31 octobre 2005) ;
- Convention de refacturation de frais de direction commerciale, direction financière et direction générale entre Egide SA et ses filiales Egide USA, Egima et Egide UK (conseils d'administration du 02 mai 2002 et du 14 octobre 2002) ;
- Convention de garantie à première demande en contrepartie d'un crédit à long terme accordé à la société Egima (conseil d'administration du 30 octobre 2001) ;
- Convention de gage d'un compte d'instruments financiers d'Egide SA en contrepartie d'une caution donnée au profit de la société Egima (conseil d'administration du 27 octobre 2003) ;
- Convention d'engagement pris au bénéfice du président directeur général par la société (conseil d'administration du 09 novembre 2004) ;
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide UK dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage entre Egide UK et la banque Lloyds (conseil d'administration du 18 avril 2008) ;
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide USA dans le cadre d'un contrat de bail signé par Egide USA avec la société 4 Washington Street Investment LLC (conseil d'administration du 16 octobre 2008) ;
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide USA dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage entre Egide USA et la société Keltic (conseil d'administration du 16 octobre 2008) ;
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide UK à hauteur de £50 000 dans le cadre de la mise en place d'un découvert bancaire entre Egide UK et la banque Lloyds (conseil d'administration du 16 octobre 2008 - Délégation générale).

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution est terminée

- Convention de nantissement d'un compte d'instruments financiers d'Egide SA en contrepartie d'un crédit moyen terme accordé à la société Egima (conseil d'administration du 26 juin 2002) ;
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide UK dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage entre Egide UK et la banque Lloyds et dans le cadre d'un emprunt souscrit par Egide UK auprès de la banque Lloyds (conseil d'administration du 18 avril 2008).

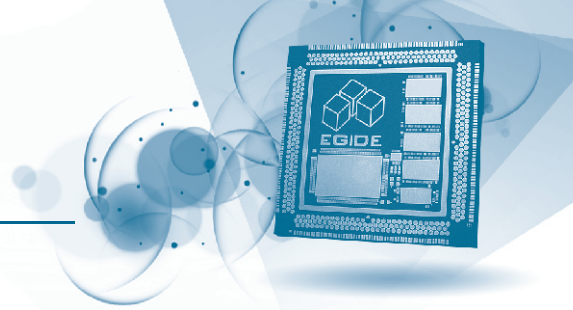
Voir également § 20.3.1.5.4.16 - Transactions avec les parties liées.

19.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre



mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

2 - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de compte courant entre la société Egide UK Ltd. et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit anglais Egide UK Ltd. Au 31 décembre 2010, le solde du compte courant s'élève à 1 093 679 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation initiale du conseil d'administration du 14 octobre 2002 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 21 avril 2009.

Modalités : Ces avances sont rémunérées au taux de 3 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 28 431 €.

Convention de compte courant entre la société Egima SARL et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit marocain Egima. Au 31 décembre 2010, le solde du compte courant s'élève à 10 776 894 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation initiale du conseil d'administration du 16 mars 2001 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 21 avril 2009.

Modalités : Ces avances seraient rémunérées au taux de 3 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 145 028 €.

Convention de compte courant entre la filiale Egide USA Inc. et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit américaine Egide USA Inc. Au 31 décembre 2010, le solde du compte courant s'élève à 1 424 988 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 31 octobre 2005 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 21 avril 2009.

Modalités : Ces avances seraient rémunérées au taux de 3 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 51 532 €.

Convention de refacturation de frais de direction commerciale, direction financière et direction générale entre Egide S.A. et ses filiales Egide USA Inc., Egima SARL et Egide UK Ltd

Nature et objet : Refacturation par Egide S.A. à sa filiale de droit américain Egide USA Inc., à sa filiale de droit marocain Egima SARL et à sa filiale de droit anglais Egide UK Ltd., d'une quote-part de frais de direction commerciale, financière et générale.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 02 mai 2002 pour les refacturations entre

Egide S.A. et ses filiales Egima SARL et Egide USA Inc. et d'une autorisation du conseil d'administration en date du 14 octobre 2002 pour les refacturations entre Egide S.A. et Egide UK Ltd.

Modalités : Les montants facturés correspondent aux salaires et aux charges sociales des salariés concernés sur la base d'une évaluation forfaitaire des temps consacrés par chacun pour chaque société du groupe. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le montant facturé par Egide S.A. à Egide USA Inc. s'est élevé à 22 747 €. Le montant facturé par Egide S.A. à Egide UK Ltd. s'est élevé à 15 703 €. Rien n'a été facturé à Egima SARL au titre de 2010.

Convention de garantie à première demande en contrepartie d'un crédit à long terme accordé à la société Egima SARL

Nature et objet : Egide S.A. s'est portée caution à première demande au profit du Crédit du Maroc en contrepartie d'un crédit à long terme accordé par cette dernière à la filiale de droit marocain Egima. Le prêt, d'un montant de 10 678 000 dirhams, a été accordé le 21 mars 2003 pour une durée initiale de 12 ans (échéance le 21 mars 2015), dont un an de franchise en capital. La garantie donnée par Egide S.A. porte sur le capital et les intérêts restant dus par la société Egima dans la limite de 12 700 000 dirhams en principal. Le solde de cet emprunt restant à rembourser au 31 décembre 2010 s'élève à la contrevaletur de 489 049 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 30 octobre 2001.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

Convention de gage d'un compte d'instruments financiers en contrepartie d'une caution donnée au profit de la société Egima SARL

Nature et objet : Remise en gage d'un portefeuille de Sicav pour un montant total de 57 447 euros au profit du Crédit du Nord en contrepartie d'une caution donnée à la Société Générale Marocaine de Banque qui a octroyé à la demande de la filiale marocaine Egima une caution permanente au profit de l'administration des douanes et des impôts directs du Maroc. La valeur des Sicav remises en garantie s'élève à 64 408 € au 31 décembre 2010.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 27 octobre 2003.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

Convention d'engagement pris au bénéfice du président directeur général par la société

Nature et objet : Engagement pris au bénéfice du président directeur général, M. Philippe Brégi, par la société Egide S.A., correspondant à la souscription d'une assurance pour perte d'emploi « Chef d'entreprise », à la date de sa nomination approuvée par le conseil d'administration du 09 novembre 2004.

Modalités : Les montants facturés s'élèvent à 2 874 € sur l'exercice 2010.

Convention de garantie dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage et d'un emprunt entre Egide UK et la banque Lloyds

Nature et objet : Au terme d'un accord d'affacturage, la banque Lloyds a accordé à Egide UK Ltd. une avance, basée sur son encours client, d'un montant maximum de £ 350 000. Dans ce cadre, la banque HSBC a demandé à Egide S.A. de garantir sa filiale à hauteur de cette avance.

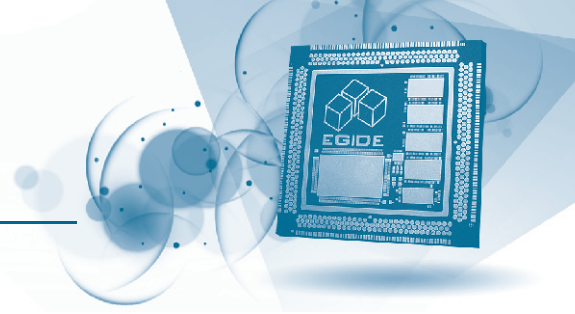
Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 18 avril 2008.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

Convention de garantie de votre société en faveur d'Egide USA dans le cadre d'un contrat de bail signé par Egide USA Inc. avec la société 4 Washington Street Investments LLC

Nature et objet : Dans le cadre de ce contrat de bail, la société 4 Washington Street Investments LLC, en qualité de bailleur, a demandé à votre société de se porter garante de sa filiale locataire, à concurrence des sommes dues par Egide USA Inc. au titre dudit contrat de bail, sans limitation de montant, représentant au maximum, au titre des loyers, la somme de 1 956 985 USD. Cette garantie intervient dans le cadre de l'opération de cession de l'ensemble immobilier américain, vendu par la société Egide USA Inc. à la société 4 Washington Street Investments LLC pour un montant de 2 millions de dollars US.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 16 octobre 2008.



Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

Convention de garantie de votre société en faveur d'Egide USA dans le cadre de la mise en place d'un contrat de financement entre Egide USA Inc. et la société Keltic

Nature et objet : Le contrat d'affacturage antérieurement mis en place, en mars 2007, entre la société CIT et la société Egide USA Inc., s'est terminé à la fin du mois de novembre 2008, à la demande de la société CIT.

Au mois de décembre 2008, un contrat de financement a été signé entre Egide USA Inc. et la société Keltic (cession de créances à la société Keltic et financement du stock).

Egide S.A. s'est portée caution en faveur de la société Keltic dans le cadre de ce contrat de financement pour sa filiale Egide USA Inc. Le montant maximum cautionné s'élève au 31 décembre 2010 à 1,75 millions de dollars, soit 1,31 millions d'euros.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 16 octobre 2008.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

Convention de garantie dans le cadre de la mise en place d'un découvert bancaire entre Egide UK et la banque Lloyds

Nature et objet : Au terme de la mise en place d'un découvert bancaire entre Egide UK et la banque Lloyds, une convention de garantie a été conclue à hauteur de £ 50 000.

Cette convention entre dans l'objet d'une autorisation générale décidée lors du conseil d'administration en date du 16 octobre 2008.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Convention de nantissement d'un compte d'instruments financiers en contrepartie d'un crédit à moyen terme accordé à la société Egima SARL

Nature et objet : Nantissement d'un portefeuille de Sicav au profit du Crédit Lyonnais, pour un montant à l'origine de 1 420 040 €, en contrepartie de la garantie donnée par le Crédit Lyonnais au Crédit du Maroc (à échéance du 28/01/2010) suite à un prêt de 14 600 000 dirhams accordé par cette dernière à la filiale de droit marocain Egima. Le prêt a été accordé le 28 janvier 2003 pour une durée initiale de 7 ans, dont un an de franchise en capital.

Le montant de ce gage est réduit chaque trimestre à hauteur du solde de l'emprunt restant à rembourser ; cette opération permet de libérer une Sicav nantie quand la réduction du gage est au moins égale à la valeur unitaire d'une Sicav nantie.

Convention de garantie dans le cadre de la mise en place d'un emprunt entre Egide UK et la banque Lloyds

Nature et objet : Dans le cadre d'un emprunt contracté par Egide UK Ltd. auprès de la banque Lloyds, celle-ci a demandé à Egide SA de garantir sa filiale à hauteur de £ 65 000.

3 - Personne concernée

Monsieur Philippe Brégi, président directeur général de votre société est également chairman de la société Egide UK Ltd., gérant de la société Egima, chairman et Chief Executive Officer de la société Egide USA Inc.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2011,

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit,
Jean-François Châtel

Moore Stephens Syc (SYC SAS),
Serge Yablonsky »

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

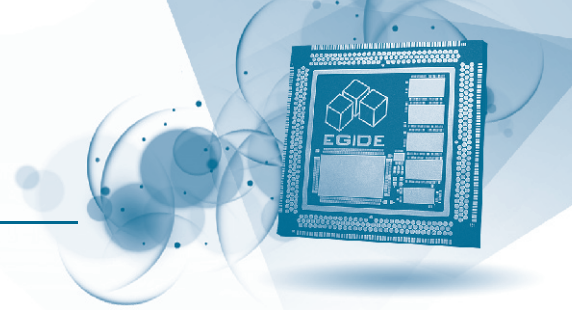
20.1 Informations financières historiques (2008 et 2009)

Les états financiers consolidés et annuels des exercices clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans les documents mentionnés dans le tableau suivant, sont incorporés par référence au présent document de référence.

Version imprimée du :	Document de référence 2008 n° D09-0593 du 29 juillet 2009	Document de référence 2009 n° D10-0453 du 18 mai 2010
Comptes consolidés et annexes	Pages 61 à 78 (§ 20.3.1)	Pages 65 à 84 (§ 20.3.1)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page 98 et 99 (§ 20.4.1)	Page 104 (§ 20.4.1)
Comptes annuels et annexes	Pages 79 à 98 (§ 20.3.2)	Pages 85 à 103 (§ 20.3.2)
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Pages 99 et 100 (§ 20.4.2)	Pages 105 et 106 (§ 20.4.2)

20.2 Informations financières pro forma

Néant.



20.3 États financiers 2010

20.3.1 États financiers consolidés

20.3.1.1 État de situation financière

ACTIF - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	Valeur nette au 31/12/2010	Valeur nette au 31/12/2009
Immobilisations incorporelles	4.3	0	1
Immobilisations corporelles	4.3	728	1 254
Immobilisations financières	4.3	266	122
Autres actifs non courants	4.1.2, 4.4	601	161
Actifs non courants		1 595	1 538
Stocks	4.5	3 896	3 196
Clients et autres débiteurs	4.1.2, 4.6	4 344	4 201
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.7	1 677	483
Autres actifs courants	4.8	259	279
Actifs courants		10 177	8 159
Actifs non courants destinés à être cédés	4.12	1 430	1 499
TOTAL ACTIF		13 203	11 196

PASSIF - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	Valeur au 31/12/2010	Valeur au 31/12/2009
Capital apporté	4.9	12 863	12 863
Primes liées au capital social		349	352
Réserve légale		402	402
Réserves consolidées		(9 280)	(6 311)
Résultat de l'exercice		657	(2 999)
Écarts de conversion		(2 090)	(1 857)
Titres d'autocontrôle		0	0
Capitaux propres		2 901	2 450
Provisions non courantes	4.10	218	231
Dettes financières à plus d'un an	4.11	283	8
Autres passifs non courants	4.11	51	0
Passifs non courants		552	239
Provisions courantes	4.10	0	0
Dettes financières à moins d'un an	4.1.2, 4.11	2 645	2 532
Fournisseurs et autres créditeurs	4.11	6 286	5 028
Autres passifs courants	4.11	20	0
Passifs courants		8 951	7 560
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	4.12	800	947
TOTAL PASSIF		13 203	11 196

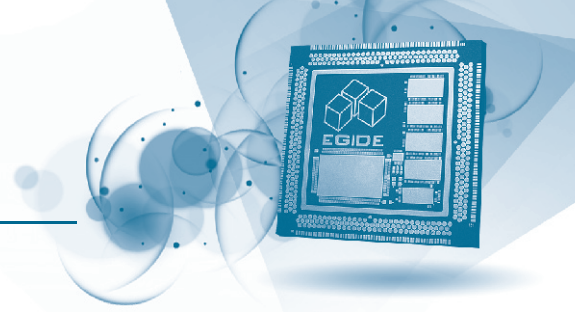
20.3.1.2 État de résultat global

ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires		24 704	21 850
Achats consommés		(10 255)	(9 521)
Var. stocks de produits finis et en cours		279	(486)
Charges de personnel		(10 825)	(9 983)
Charges externes		(3 771)	(3 398)
Impôts et taxes		(472)	(478)
Amort. et dépr. des immobilisations	4.3	(320)	(592)
Dotations et reprises de dépr. et provis.	4.5, 6, 10	70	(249)
Autres produits opérationnels	4.3, 13	2 025	305
Autres charges opérationnelles	4.3	(757)	(176)
Résultat opérationnel	4.14	681	(2 728)
Produits de trésorerie et équiv. de trés.	4.15	1	6
Coût de l'endettement financier brut	4.15	(181)	(211)
Coût de l'endettement financier net	4.15	(180)	(205)
Autres produits financiers	4.15	819	662
Autres charges financières		(661)	(726)
Résultat avant impôt		659	(2 996)
Impôt sur le résultat	4.13	(2)	(3)
Résultat de l'exercice		657	(2 999)
Part du Groupe		657	(2 999)
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat par action (en €)	4.16	0,51	(2,33)
Résultat dilué par action (en €)	4.16	0,51	(2,33)
Autres éléments du résultat global		0	0
Résultat global		657	(2 999)
Part du Groupe		657	(2 999)
Intérêts minoritaires		0	0

20.3.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En K€, sauf pour les actions	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Résultat de l'exercice	Autres capitaux propres	Capitaux propres
Situation au 31/12/2008	1 286 122	12 861	349	(3 608)	(2 263)	(1 860)	5 480
Ajustements et retraitements ⁽¹⁾				(48)			(48)
Situation au 01/01/2009	1 286 122	12 861	349	(3 656)	(2 263)	(1 860)	5 431
Variation du cap. de la sté. mère	153	2	3				5
Affectation du résultat de l'exercice 2008				(2 263)	2 263		0
Résultat de l'exercice					(2 999)		(2 999)
Ajustements et retraitements ⁽¹⁾				1			1
Options de souscription d'actions				8			8
Variation de l'écart de conversion						3	3
Situation au 31/12/2009 ⁽¹⁾	1 286 275	12 863	352	(5 910)	(2 999)	(1 857)	2 450
Variation du cap. de la sté. mère							0
Affectation du résultat de l'exercice 2009			(3)	(2 996)	2 999		657
Résultat de l'exercice					657		657
Options de souscription d'actions				28			28
Variation de l'écart de conversion						(233)	(233)
Situation au 31/12/2010	1 286 275	12 863	349	(8 878)	657	(2 090)	2 901

⁽¹⁾ voir paragraphe 20.3.1.5.4.1.2 - Ajustements et retraitements.



Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans le groupe Egide.

Les notes figurant au paragraphe 20.3.1.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

20.3.1.4 Tableau de financement consolidé

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE - En K€, normes IFRS	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net des sociétés intégrées	657	(2 999)
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- amortissements, dépréciations et provisions ⁽¹⁾	108	607
- plus-values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1 055)	(41)
- autres	27	8
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité ⁽²⁾		
- (augmentation) / diminution des stocks	(640)	2 140
- (augmentation) / diminution des créances clients	(306)	2 600
- (augmentation) / diminution des autres créances	(146)	438
- augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs	532	(2 198)
- augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales	213	202
- augmentation / (diminution) des autres dettes	55	(43)
Flux de trésorerie liés à l'activité	(483)	715
Acquisitions d'immobilisations	(243)	(216)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	1 632	90
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	1 389	(126)
Augmentations de capital en numéraire	0	2
Variation des autres fonds propres	0	3
Souscription d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit-bail	83	0
Remboursement d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit-bail	(209)	(376)
Souscription d'emprunts divers	235	0
Dettes financières relatives à l'affacturage et au crédit revolving	83	(1 196)
Variation de nantissement de sicav	73	263
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	264	(1 304)
Variation de trésorerie	1 171	(716)

⁽¹⁾ Hors dépréciations sur actif circulant.

⁽²⁾ En valeurs nettes.

	31/12/2010	31/12/2009
Trésorerie de clôture *	1 643	427
Actifs non courants destinés à être cédés à la clôture	4	45
Trésorerie d'ouverture *	427	1 190
Actifs non courants destinés à être cédés à la clôture	45	
Incidence des variations de cours des devises	(4)	2
Variation de la trésorerie	1 171	(716)

Les dettes fournisseurs présentant une échéance à fin décembre 2010 et réglées au début du semestre suivant se sont élevées à 418 K€ et à 220 K€ au titre de décembre 2009 réglées début 2010.

* Pour information, les montants de trésorerie, hors actifs non courants destinés à être cédés, au 31/12/2010 et 31/12/2009 se décomposent comme suit :

	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 678	483
Découverts bancaires et intérêts courus	(35)	(56)
Trésorerie dans le tableau de flux	1 643	427

20.3.1.5 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés

20.3.1.5.1 Généralités

Egide conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2010, dont le total de l'état de situation financière est de 13 203 K€, et l'état de résultat global, présenté sous forme de liste, dégage un bénéfice de 657 K€ arrêté par le conseil d'administration du 29 mars 2011.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire. L'arrêté annuel se fait au 31 décembre, l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

20.3.1.5.2 Informations relatives au référentiel de consolidation et au périmètre

20.3.1.5.2.1 Base de préparation de l'information financière

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne et publiées par l'IASB au 31 décembre 2010. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2010. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou « IFRS » par simplification. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Certaines normes, interprétations ou amendements de normes existantes sont d'application obligatoire pour l'exercice ouvert à partir du 1^{er} janvier 2010 dans le référentiel IFRS. L'ensemble des normes, interprétations et amendements suivants, en rapport avec l'activité du groupe, est applicable obligatoirement au 1^{er} janvier 2010 mais est considéré comme sans incidence sur les états financiers consolidés du groupe :

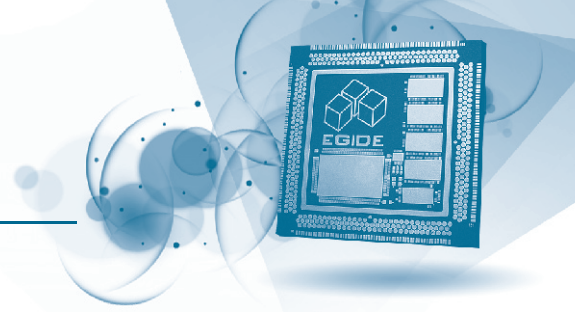
- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » ;
- IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » ;
- IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger » ;
- IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires » ;
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs de la part de clients » ;
- Amendements à IFRS 5 « Activités abandonnées » issus des améliorations 2008 ;
- Amendements à IFRS 2 « Transactions intra-groupe réglées en trésorerie » ;
- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2009.

Les normes et interprétations d'application optionnelle au 31 décembre 2010, en rapport avec l'activité du groupe, mais considérées comme sans incidence sur les états financiers consolidés du groupe sont les suivantes :

- IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées » ;
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » ;
- Amendement à IFRIC 14 « Remboursement anticipé des exigences de financement minimum » ;
- Amélioration 2010 des IFRS.

Le groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme ou interprétation déjà publiée non entrée en vigueur au 31 décembre 2010. La réflexion sur l'impact potentiel de ces normes ou interprétations est en cours. Le groupe n'anticipe pas à ce stade de sa réflexion d'impact matériel.

Par ailleurs, la CVAE, qui a remplacé en 2010 la Taxe Professionnelle pour Egide SA, continue d'être présentée en résultat opérationnel, sur la ligne « Impôts & taxes ».



20.3.1.5.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe Egide au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée dans le groupe
Egide SA	Bollène (Vaucluse)	100 %	Société Mère	NA
Egide USA LLC	Wilmington – Delaware (USA)	100 %	Intégration globale	08/11/2000
Egide USA Inc.	Cambridge – Maryland (USA)	100 %	Intégration globale	29/12/2000
Egima	Casablanca (Maroc)	100 %	Intégration globale	01/11/2000
Egide UK Ltd	Woodbridge – Suffolk (Grande Bretagne)	100 %	Intégration globale	01/06/2002

Les filiales contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement. Le contrôle résulte du pouvoir pour le groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles de manière à obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans la société.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

20.3.1.5.2.3 Règles de consolidation

Les états financiers des différentes filiales étrangères sont retraités en conformité avec le plan comptable du groupe et les règles communes d'évaluation des différents postes afin de garantir une homogénéité satisfaisante des informations financières.

20.3.1.5.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

20.3.1.5.3.1 Principes généraux

Les comptes consolidés sont élaborés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

20.3.1.5.3.2 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine. Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.1.5.3.3 Écart d'acquisition

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué initialement par l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, des passifs identifiés et passifs éventuels acquis. Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuellement ou en cas d'indice de perte de valeur. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.4 Immobilisations incorporelles

Les normes IAS 36 et IAS 38 sont applicables aux immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé à l'actif du bilan du groupe.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe. Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivantes :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	5 à 10 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Brevets	12 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.5 Immobilisations corporelles

Les normes IAS 16 et IAS 36 sont applicables aux immobilisations corporelles.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine des actifs immobilisés, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront au groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en-cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

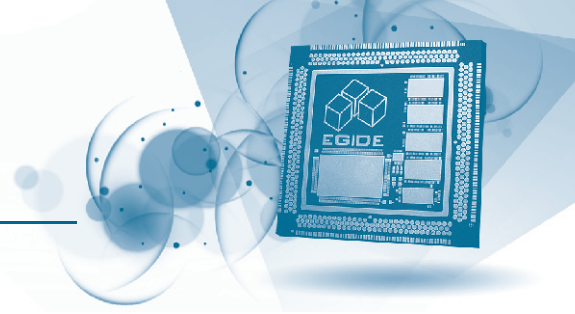
Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au groupe. Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivantes :

	Linéaire
Constructions	25 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	3 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.



20.3.1.5.3.6 Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Pour le groupe Egide, il est considéré que les UGT sont les suivantes :

- La société Egide SA ;
- La société Egide USA Inc ;
- La société Egide UK Ltd.

En effet, ces centres de profits reflètent le mode de génération des cash flows le plus fin que peut définir le groupe. Le groupe procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, sauf si telle ou telle immobilisation ou ensemble d'immobilisations a une valeur de marché spécifique supérieure à sa valeur comptable.

20.3.1.5.3.7 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées à hauteur de 50 à 100 % la deuxième année selon la nature des stocks et à 100 % la troisième sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonctions de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

Les variations de stocks et en-cours et les dotations et reprises de dépréciations afférentes à ces stocks sont présentées sur une même ligne du compte de résultat du groupe.

20.3.1.5.3.8 Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

Les états financiers sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes du groupe.

Les comptes d'Egide USA Inc et d'Egide UK Ltd (filiales autonomes) sont convertis selon la méthode du cours de clôture, le bilan étant ainsi converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « écarts de conversion ».

Les comptes d'Egide USA LLC et d'Egide (filiales non autonomes) sont convertis selon la méthode du cours historique, le bilan étant ainsi converti au cours historique, sauf pour les éléments monétaires convertis au cours de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « écarts de conversion ».

20.3.1.5.3.9 Comptes et opérations réciproques

Tous les comptes et opérations réciproques entre les sociétés consolidées sont ajustés puis éliminés.

20.3.1.5.3.10 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant le cas échéant actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat financier.

20.3.1.5.3.11 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse sont évaluées au cours de clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Elles sont, le cas échéant, ajustées pour tenir compte de leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les VMP sont ainsi évaluées à leur juste valeur par contrepartie du résultat.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du « premier entré - premier sorti » (F.I.F.O.).

20.3.1.5.3.12 Impôts différés

Certains retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les principes comptables applicables pour les comptes consolidés, ainsi que certains décalages temporaires qui existent dans les comptes annuels, dégagent des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs retraités.

Les différences temporaires donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable dans un avenir prévisible.

20.3.1.5.3.13 Provisions pour pensions et avantages similaires

Chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

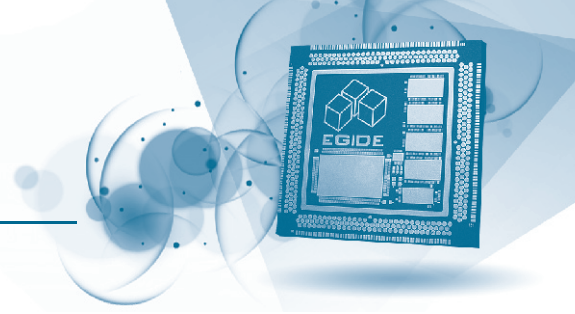
- Âge de départ à la retraite : 65 à 67 ans en fonction de l'année de naissance ;
- Âge de début de carrière : 18 ans ;
- Taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2 % ;
- L'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2009 ;
- La probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement ;
- Le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 4,68 % (taux Markit Iboxx Eur corporates AA 10+) ;
- Les provisions sont calculées hors charges patronales car, généralement, de telles obligations ne sont pas assujetties à charges sociales.

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc...) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.3.1.5.3.14 Provisions

La comptabilisation de provisions intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard de tiers et qu'il est probable, à la date d'arrêt des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ces tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.



20.3.1.5.3.15 Options de souscription d'action

La société applique la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 07 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2010.

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction (durée de vie de l'option de 4,5 ans et volatilité de 30 %). Elle est constatée dans l'état de résultat global sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant de pouvoir être exercées sont reprises dans l'état de résultat global de la période au cours de laquelle la caducité est constatée du fait du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition des droits.

20.3.1.5.3.16 Affacturage

Les sociétés du Groupe ont recours à l'affacturage : Egide SA depuis le 1^{er} semestre 2006, Egide USA Inc et Egide UK Ltd depuis le 1^{er} trimestre 2007. Il n'y a pas d'impact sur la présentation des comptes clients de la société mais une dette financière diverse à court terme apparaît au passif de l'état de situation financière. Elle représente les avances financées par le factor sous déduction des règlements clients reçus par le factor en remboursement de la créance qui a été subrogée.

Les sociétés supportent les retards de règlement de leurs clients car le financement reçu correspondant à une facture ayant dépassé son échéance de 60 à 120 jours est repris par le factor après cette date. Toutefois, si la nature du défaut de paiement relève des garanties couvertes par l'assurance crédit, les sociétés peuvent recouvrer partiellement leur créance en cas de défaillance complète du client, notamment suite à une liquidation judiciaire.

Le groupe affacture actuellement environ 85 % de son chiffre d'affaires.

L'organisme d'affacturage d'Egide SA traitant les créances export prévoit de limiter les en-cours autorisés par client financé à 250 K€. Cette limite n'était pas appliquée au 31 décembre 2010 car, pour les clients concernés, l'assurance crédit couvre un encours plus important.

20.3.1.5.3.17 Information sectorielle

Conformément aux méthodes de reporting interne du groupe, un secteur opérationnel est défini comme une composante de l'entité qui se livre à des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et engager des charges, et pour laquelle une information financière est disponible. Ainsi, trois secteurs, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité, sont ainsi déterminés : Egide SA, Egide USA et Egide UK.

Les principes comptables appliqués à l'information donnée sur ces secteurs sont les mêmes que ceux servant de base aux comptes consolidés. La présentation de l'information sectorielle selon IFRS 8 ne diffère pas de celle qui a été précédemment formalisée selon IAS 14.

20.3.1.5.3.18 Actifs non courants destinés à être cédés

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs non courants (ou groupe d'actifs incluant les actifs courants qui y sont liés) sont présentés séparément au bilan dans les postes « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui y sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession d'actifs (ou groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs non courants concernés cessent d'être amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat dans le poste « Résultat des activités destinées à être cédées ». Les pertes de valeurs comptabilisées à ce titre sont réversibles.

20.3.1.5.4 Informations complémentaires sur les états de situation financière et de résultat global

20.3.1.5.4.1.1 Estimations et jugements comptables déterminants

Le groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent premièrement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le groupe peut être amené à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 20.3.1.5.3.6, les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

Par ailleurs, IFRS 5 trouve son application depuis le 30 juin 2009 et concerne la filiale Egima, actuellement détenue à 100 %, pour laquelle Egide SA a activement lancé la recherche d'un acquéreur pour la totalité des parts sociales. Les prises de contact avec des industriels en 2009 pour la reprise d'Egima ont déterminé la Direction à considérer l'opération comme hautement probable à cette date, et pouvant se réaliser dans un délai de douze mois. Toutefois, la crise économique mondiale intervenue en 2009 n'a pas permis à cette cession d'aboutir dans ce délai car les industriels du secteur aéronautique intéressés par la reprise d'Egima ont été touchés de plein fouet. Cependant, les prises de contact avec des acheteurs potentiels ayant repris en fin d'année 2010, la Direction ne remet pas en cause l'application d'IFRS 5 au 31 décembre 2010.

La nature de l'opération conduit à présenter séparément dans l'état de situation financière les actifs non courants d'Egima en « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les dettes appartenant à la filiale sont isolées comme « Passifs liés à des actifs non courants destinés à la vente ». Le résultat d'Egima reste inclus dans chaque poste correspondant de l'état de résultat global.

20.3.1.5.4.1.2 Ajustements et retraitements 2009

En octobre 2008, le bâtiment de Cambridge (Egide USA) a été cédé pour la somme de 2 000 K\$, dont 1 600 K\$ ont été payés immédiatement et le solde (soit 400 K\$) sous la forme de 4 billets à ordre de 100 K\$ chacun, à échéances 2010, 2012, 2014 et 2016. Au 31 décembre 2008, cette créance de 400 K\$ avait été comptabilisée en « Débiteurs divers » (actifs courants) ; elle aurait dû être actualisée en fonction de l'échéancier de paiement et inscrite en actifs non courants.

Conformément à la norme IAS 8, le groupe a corrigé ce traitement comptable de façon rétrospective. L'impact au 1^{er} janvier 2009 est de - 48 K€ et au 31 décembre 2009 de + 1 K€ (voir tableau de variation des capitaux propres). La créance a été reclassée en actifs non courants pour un montant actualisé de 161 K€ au 31 décembre 2009 et de 187 K€ au 31 décembre 2010.

Nous avons été conduits à retraiter les comptes 2009 pour corriger une sous-évaluation, que nous avons constatée, du retraitement en IFRS des opérations d'affacturage de 2009. Celle-ci s'était traduite par la minoration de 863 K€ des postes « Créances clients » (à l'actif) et « Emprunts et dettes financières divers courantes » (au passif). Elle était sans effet sur le compte de résultat.

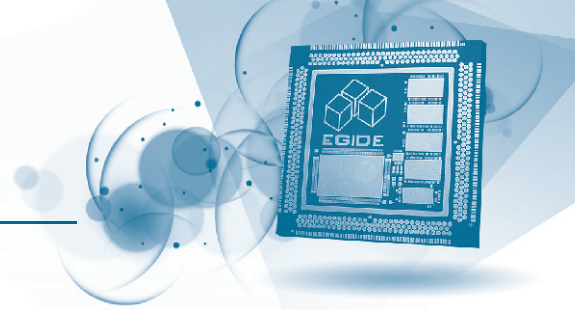
20.3.1.5.4.2 Gestion du risque financier

20.3.1.5.4.2.1 Risque de change

En 2010, Egide a réalisé 74 % de ses ventes à l'exportation, dont 36 % à destination de l'Amérique du Nord et 23 % à destination de pays non Européens où la devise de facturation est le dollar américain. Au cours de l'exercice, Egide SA a ainsi facturé pour 6,7 millions de dollars (contre-valeur : 5,1 millions d'euros) et Egide USA a facturé pour 9,3 millions de dollars (contre-valeur : 7,0 millions d'euros). En 2010, la parité du dollar face à l'euro (1,3268 en moyenne sur l'année contre 1,39327 en 2009) a eu un effet favorable sur le chiffre d'affaires du groupe. De même, la légère remontée de la livre anglaise au cours de l'exercice 2010 a impacté positivement le chiffre d'affaires du groupe d'environ 0,06 million d'euros (à taux de change constant €/£ par rapport à 2009).

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA sont utilisées principalement pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (2,5 millions de dollars en 2010). Au cours de l'exercice, les encaissements en dollars ont été très supérieurs aux décaissements car les clients non européens dont la devise de facturation est le dollar américain ne sont pas financés par les sociétés d'affacturage. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de la vente de l'excédent de dollars américains destinée à couvrir les dépenses à régler en euros. Aucune couverture spécifique n'a cependant été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. À la clôture de l'exercice, le risque de change sera donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.



La structure de financement mise en place dans la filiale marocaine est telle que l'impact d'une variation de taux de change euro contre dirham serait réduit. En effet, les investissements réalisés en 2001 et 2002 ont été financés pour environ 50 % sur fonds propres et pour environ 50 % sur prêts moyen/long terme en monnaie locale. En cas de dévaluation du dirham, la perte comptable sur la valeur des actifs libellés en dirhams serait partiellement compensée par une diminution de la valeur de la dette également libellée en dirhams. De plus, cette filiale n'ayant plus d'activité opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2009, le risque de change est limité au résultat de l'exercice d'Egima.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale anglaise Egide UK est libellé en livres sterling et parfois en dollars. Il représente cependant moins de 7 % du chiffre d'affaires du groupe et le risque de change sera limité au résultat de l'exercice.

20.3.1.5.4.2.2 Risque de taux

L'emprunt à long terme d'Egima est de 12,7 millions de dirhams, débloqué partiellement à hauteur de 10,678 millions en 2003 auprès d'une banque marocaine et remboursable sur une durée de 12 ans (dont 1 an de franchise en capital). Il supporte un taux d'intérêt fixe de 8,75 % et avait été souscrit pour financer les investissements réalisés au Maroc d'une part, et pour limiter les risques de change suite à une éventuelle dévaluation du dirham d'autre part. Cet emprunt n'inclut pas de clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de « défaut ».

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. La commission de financement mensuelle appliquée par les factors aux montants financés est basée sur l'Euribor 3 mois à la clôture du mois précédent. En décembre 2008, Egide USA Inc a signé un contrat de financement avec la société Keltic, basé sur la valeur des encours clients et du stock, et dont le taux d'intérêt est déterminé de la manière suivante : taux de base + 3,50 % (avec un taux plancher de 7,50 %). Le contrat d'affacturage mis en place chez Egide UK auprès de la Lloyds fonctionne avec un taux de base + 1,75 %.

Un financement moyen terme de 71 000 GBP a été obtenu en octobre 2010 par Egide UK auprès de la Lloyds, au taux de base + 3,75 %.

En outre, un prêt régional de maintien de l'emploi a été reçu en juillet 2010 par Egide SA de la part de la région Provence Alpes Côte d'Azur pour 200 K€ et de la part du département de Vaucluse pour 100 K€. Ces emprunts ne présentent aucun risque de taux puisqu'il s'agit de prêts à taux zéro remboursables en 7 ans avec un différé de 2 ans.

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur l'état de résultat global consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

Les placements financiers sont réalisés par le biais de SICAV monétaires garanties en capital, dont la rémunération fluctue avec l'EONIA, et de dépôt à terme, à capital et taux garantis jusqu'à échéance. Le risque de taux est donc très faible au regard des montants investis et de leur taux de rémunération sur l'exercice 2010.

20.3.1.5.4.2.3 Risque de liquidité

Néant.

20.3.1.5.4.3 Immobilisations

Les immobilisations incorporelles apparaissant à l'actif du bilan du groupe au 31 décembre 2010 ont été acquises. Il s'agit de brevets, licences et logiciels.

Rubriques - Montants en K€	Valeur au 31/12/2009	Variation de change	Valeur au 31/12/2009 au cours du 31/12/2010	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, virements, reprises	Valeur au 31/12/2010*
Autres immobilisations incorporelles						
Valeur brute	351		351			351
- amortissements	(350)		(350)	(1)		(351)
- dépréciations						
Valeur nette	1		1	(1)		0
Total immobilisations incorporelles	1		1	(1)		0
Terrains et agencements						
Valeur brute	161		161		(161)	0
- amortissements	(29)		(29)	(3)	32	0
- dépréciations	0		0			0
Valeur nette	131		131	(3)	(129)	0
Constructions						
Valeur brute	695		695	45	(723)	17
- amortissements	(324)		(324)	(12)	327	(9)
- dépréciations	(104)		(104)		104	0
Valeur nette	267		267	33	(292)	8
Install. techniques et outillage industriel						
Valeur brute	14 540	285	14 825	178	(1 234)	13 769
- amortissements	(12 024)	(273)	(12 297)	(491)	1 098	(11 690)
- dépréciations	(1 860)		(1 860)		387	(1 473)
Valeur nette	656	12	669	(313)	251	606
Autres immobilisations corporelles						
Valeur brute	2 107	38	2 145	18	(40)	2 123
- amortissements	(1 912)	(36)	(1 948)	(137)	90	(1 995)
- dépréciations	(14)		(14)	(15)		(29)
Valeur nette	182	2	183	(134)	50	99
Immob. corp. encours, avances et acomptes						
Immob. corporelles encours	18		18	14	(18)	14
Avances et acomptes	0		0			0
Total	18		18	14	(18)	14
Total immobilisations corporelles	1 254	14	1 268	(403)	(138)	728

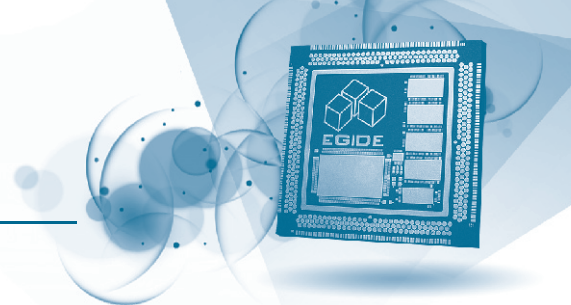
* Cf § 20.3.1.5.4.12.

Les dotations et reprises d'amortissements et dépréciations apparaissent sur la ligne « Amortissements et dépréciations des immobilisations » du résultat opérationnel pour un montant de 320 K€ représentant uniquement des dotations.

Le 03 mars 2010, Egide SA a cédé l'ensemble immobilier de son établissement de Bollène pour un prix de 1 629 K€. Le résultat de cession inclus sur les lignes « Autres produits opérationnels » et « Autres charges opérationnelles » de l'état de résultat global est de 929 K€.

L'application de la norme IAS 36 avait conduit à enregistrer une dépréciation de 3 272 K€ au 31 décembre 2005, dont 1 202 K€ affectés à Egima, compte tenu du niveau de sous activité des usines du groupe et des hypothèses d'activité future retenues. Les cessions d'actifs corporels, notamment immobiliers, ont conduit à en reprendre 680 K€, ramenant le montant de la dépréciation à 2 592 K€, soit 1 502 K€ hors dépréciation affectée aux actifs d'Egima.

La valeur actuelle des actifs inscrits dans l'état de situation financière au 31 décembre 2010 permettant de couvrir leur valeur comptable nette, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée.



Rubriques - Montants en K€	Valeur au 31/12/2009	Variation de change	Valeur au 31/12/2009 au cours du 31/12/2010	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, virements reprises	Valeur au 31/12/2010*
Immobilisations financières						
Prêts et autres immobilisations financières	122	7	129	146	9	266

* Hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

La signature du bail commercial de location du bâtiment de l'usine de Bollène pour Egide SA, suite à la cession de celui-ci, a nécessité un dépôt de garantie auprès du bailleur de 148 K€.

20.3.1.5.4.4 Autres actifs non courants

Les postes inclus dans la rubrique « Autres actifs non courants » sont les suivants :

Rubriques - Montant en K€	Solde au 31/12/2010*	Solde au 31/12/2009*
Créance cession bâtiment Egide USA Inc.	187	161
Créance cession bâtiment Egide SA	208	0
Crédit d'Impôt Recherche 2010	206	0
Total	601	161

* Hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

La créance liée à la cession du bâtiment d'Egide USA Inc., pour les échéances dues en 2012, 2014 et 2016, représente 300 K\$ soit, en valeur actualisée, 187 K€ au 31 décembre 2010.

En mars 2010, suite à la cession du bâtiment de Bollène, une créance est née chez Egide SA, correspondant au paiement différé d'une partie du prix de vente. Cette créance, dont l'exigibilité est liée à la notation Cofacering d'Egide SA, a été inscrite en actifs non courants et actualisée, représentant un montant de 208 K€.

Le Crédit Impôt Recherche 2010 ne bénéficie plus des mesures de remboursement immédiat mises en place en 2009 et 2010 ; il sera donc récupérable en 2014 s'il n'a pas pu être imputé sur l'Impôt Sociétés d'ici cette date.

20.3.1.5.4.5 Stocks et encours

Rubriques - Montants en K€	Valeur au 31/12/2009	Variation de change	Valeur au 31/12/2009 au cours du 31/12/2010	Augment., dotations	Diminut., reprises	Valeur au 31/12/2010*
Ma. premières et approvisionnements						
Valeur brute	6 212	87	6 299	113		6 412
- dépréciations	(4 258)	(58)	(4 316)	(40)	(302)	(4 054)
Valeur nette	1 954	29	1 983	73	(302)	2 358
Encours						
Valeur brute	965	26	991	303		1 294
- dépréciations	(6)		(6)		(4)	(2)
Valeur nette	959	26	985	303	(4)	1 292
Produits finis						
Valeur brute	1 187	9	1 196		18	1 178
- dépréciations	(908)	(5)	(913)	(47)	(26)	(935)
Valeur nette	279	4	283	(47)	(8)	243
Marchandises						
Valeur brute	63		63		11	52
- dépréciations	(59)		(59)		(1)	(48)
Valeur nette	5		4		0	4
Total	3 196	59	3 255	329	(314)	3 896

* Hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

Il a été appliqué au stock de kovar, matière première qui présente une possibilité d'écoulement par revente ou transformation en structures, un taux de dépréciation limité à 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock.

20.3.1.5.4.6 Créances clients et autres débiteurs

Les postes inclus dans la rubrique « Clients et autres débiteurs » sont les suivants :

Rubriques - Montant en K€	Solde au 31/12/2010*	Solde au 31/12/2009*
Avances et acomptes sur commandes	6	33
Créances clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	4 095	3 726
Personnel et comptes rattachés	2	1
Impôt sur les bénéfices		227
Taxe sur la valeur ajoutée	222	120
Débiteurs divers ⁽¹⁾	19	95
Total	4 344	4 201

* Hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

(1) Voir paragraphe 20.3.1.5.4.1.2 - Ajustements et retraitements 2009.

Les créances clients se décomposent par devise au 31 décembre 2010 en 2 569 K€, 1 617 K€ et 272 K£. Le montant des effets et virements à recevoir inclus dans les créances clients est nul au 31 décembre 2010 et était de 6 K€ au 31 décembre 2009.

L'état des créances clients échues s'établit comme suit, en fonction de la date d'échéance des factures :

Rubriques - Montant en K€	Valeur au 31/12/2010	De 0 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	À plus de 90 jours
Créances clients	4 095	3 979	73	10	33

Le poste « Dépréciation des créances clients » a varié comme suit :

Rubriques - Montant en K€	Valeur au 31/12/2009	Variation de change	Valeur au 31/12/2009 au cours du 31/12/2010	Dotations	Reprises	Valeur au 31/12/2010*
Dépréciation	278		278		83	195

* Hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

La reprise de 83 K€ fait suite à un règlement reçu d'un client de 40 K€ et à l'établissement d'un avoir partiel sur une facture de 43 K€.

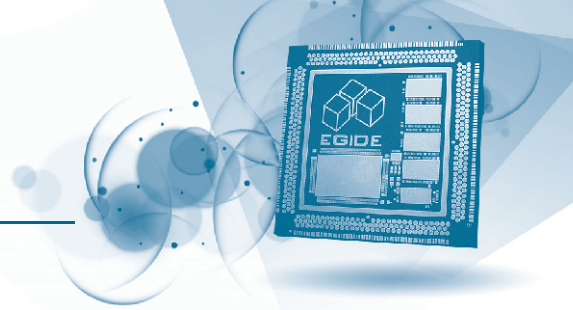
20.3.1.5.4.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La valeur de la trésorerie s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2010*	31/12/2009*
OPCVM	668	243
Dépôt à terme	300	
Trésorerie	709	240
Total	1 677	483

* Hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

Les OPCVM ont une valeur nette comptable de 968 K€. Les OPCVM sont réalisés au fur et à mesure des besoins de l'exploitation. En conformité avec la définition d'équivalents de trésorerie précisée par IAS 7, ces OPCVM sont considérés comme des placements à



court terme, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Le dépôt à terme répond à la même définition.

Au 31 décembre 2010, la trésorerie en devises du groupe est de 434 K\$ chez Egide SA, 100 K\$ chez Egide USA Inc., et 14 K\$ chez Egide USA LLC. Les disponibilités en euros sont de 299 K€ chez Egide SA.

20.3.1.5.4.8 Autres actifs courants

Cette catégorie concerne les charges constatées d'avance qui se décomposent comme suit :

	31/12/2010*	31/12/2009*
Loyers	111	48
Assurances	30	39
Maintenance	24	0
Taxes	18	18
Divers	13	36
Total	195	141

* Hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

Les sciv données par Egide SA en garantie de l'octroi d'une caution au profit des Douanes Marocaines pour Egima pour 64 K€ seraient libérées dès la réalisation de la cession (cf § 20.3.1.5.4.12).

20.3.1.5.4.9 Informations sur le capital apporté

Le capital social s'élève au 31 décembre 2010 à 12 862 750 euros, soit 1 286 275 actions de 10 euros de valeur nominale.

20.3.1.5.4.9.1 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 28 mai 2010 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 27 juillet 2013, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, est ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2010, le conseil d'administration a utilisé cette autorisation pour créer 200 options.

Aucune option n'a été levée en 2010. Un certain nombre d'options de souscription ont été perdues par leurs bénéficiaires :

- **Plan n° 3.2** : la date de fin d'exercice des 726 options restantes était fixée au 27 avril 2010 ;
- **Plan n° 4.4** : deux salariés ont quitté la société, l'un titulaire de 100 options et l'autre de 200 options ;
- **Plan n° 5.1** : le salarié bénéficiaire du plan n° 4.4 qui a quitté la société était titulaire de 300 options ;
- **Plan n° 5.2** : les salariés bénéficiaires du plan n° 4.4 qui ont quitté la société étaient chacun titulaires de 100 options et un salarié bénéficiaire de 200 options a quitté la société.

Un total de 1 726 options de souscription a ainsi été perdu par leurs bénéficiaires sur la période. Pour 800 d'entre elles, leur caducité a été constatée par le conseil d'administration du 31 mai 2010 ; la caducité des 200 restantes sera constatée par le conseil d'administration du 29 mars 2011.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice est la suivante :

Numéro du plan	Plan 4.1	Plan 4.4	Plan 5.1	Plan 5.2	Plan 6.1	Total
Options attribuées non exercées	20 767	4 300	4 400	25 724	200	55 391
Prix de souscription	29,74 €	31,15 €	27,83 €	5,79 €	5,63 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2010 a été de 6,99 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2010 est de 5,64 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 8 922 options au 31 décembre 2010.

L'évaluation de la juste valeur des options de souscription a conduit à enregistrer une charge relative à l'exercice 2010 de 27 K€.

20.3.1.5.4.9.2 Autorisations d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 19 juin 2009 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 10 000 K€. Cette émission est autorisée avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée. Par ailleurs, l'assemblée générale mixte du 28 mai 2010 a autorisé le conseil d'administration à émettre, par une offre visée à l'article L.411-2 du code monétaire et financier, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel, pour un montant qui ne pourra excéder 20 % du capital de la société par an. Cette émission est autorisée pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée. Ces autorisations n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice.

20.3.1.5.4.10 Provisions

Rubriques - En K€	Au 31/12/2009	Var. de change	Au 31/12/2009 au cours du 31/12/2010	Dotations	Repr. (prov. utilisée)	Repr. (prov. non utilisée)	Entrée de périmètre et autres movts	Au 31/12/2010
Provisions non courantes								
Provisions pour avantages au personnel	231		231	20	33			218
Divers								
Total	231		231					218
Dot. / rep. d'exploitation				20	33			
Dot. / rep. financières								

La distinction entre provisions courantes ou non courantes est déterminée par l'échéance prévisible de l'obligation du groupe à l'égard du tiers concerné, qui se situe dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice pour la partie courante.

20.3.1.5.4.11 État des dettes

20.3.1.5.4.11.1 Dettes échues à plus d'un an

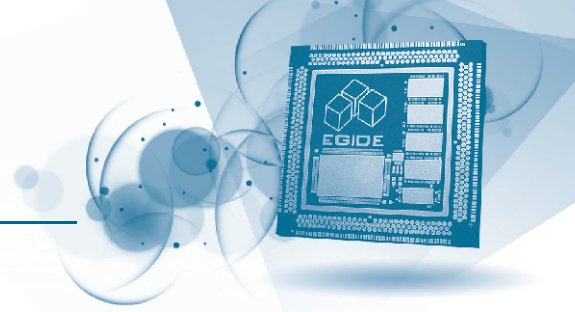
Les dettes échues à plus d'un an sont les suivantes :

Rubriques - En K€	Solde au 31/12/2010*	Dont à 1 an au plus*	Dont à plus d'1 an et moins de 5 ans*	Dont à plus de 5 ans*	
Emprunts et dettes financières					
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit	48	48			a
Emprunts et dettes divers	235	150	85		b
Autres passifs non courants					
Autres passifs	51	46	5		b
Total	334	244	90		

* Hors passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

(a) Emprunt de 42 K€ (48 K€) d'une durée de 36 mois au taux de base + 3,75 %.

(b) Emprunts d'une durée de 7 ans, avec un différé de remboursement de 2 ans, à taux zéro, ce qui a conduit, selon IAS 39 et IAS 20, à constater une décote enregistrée en « Autres passifs ».



20.3.1.5.4.11.2 Dettes échues à moins d'un an

Les dettes échues à moins d'un an sont les suivantes :

Rubriques - En K€	Solde au 31/12/2010*	Solde au 31/12/2009*	
Emprunts et dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit	62	80	a
Emprunts et dettes divers ⁽¹⁾	2 582	2 452	b
Fournisseurs et autres crédateurs			
Avances et acomptes reçus sur commandes	578	380	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 704	3 068	
Personnel et comptes rattachés	1 510	1 188	
Taxe sur la valeur ajoutée	2	29	
Autres impôts et taxes	200	288	
Clients, avoirs à établir	53	2	
Créditeurs divers	108	61	
Dettes sur immobilisations	131	12	
Autres passifs courants			
Autres passifs	20		
Total	8 951	7 560	

* Hors passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

(a) Emprunt de 24 K€ (27 K€) d'une durée de 36 mois au taux de base + 3,75 % et découvert bancaire de 30 K€ (35 K€) à un taux fixe de 10,56 %.

(b) Dont 1 845 K€ à un taux variable basé sur Euribor 3 mois (contrats d'affacturage Egide SA), 618 K\$ (463 K€) à un taux variable basé sur le taux de base américain (contrat d'affacturage Egide USA Inc.) et 320 K€ (275 K€) à un taux variable basé sur le taux de base anglais (contrat d'affacturage Egide UK Ltd).

⁽¹⁾ Voir paragraphe 20.3.1.5.4.1.2 - Ajustements et retraitements 2009.

Au 31 décembre 2010, le montant des factures non parvenues inclus dans le poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » est de 662 K€ et le montant des charges à payer inclus dans le poste « Personnel et comptes rattachés » est de 961 K€ et de 200 K€ dans le poste « Autres impôts et taxes ».

20.3.1.5.4.12 Actifs non courants destinés à être cédés

Egide SA a engagé une démarche de cession des parts sociales de sa filiale Egima depuis le début du 2^{ème} semestre 2009. Ainsi, conformément à IFRS 5, Egima continue à être intégrée globalement avec poursuite de la prise en compte du résultat de son activité, et ses actifs et ses passifs sont classés sur une ligne spécifique du bilan consolidé, à l'actif et au passif.

Le détail de ces lignes figure dans le tableau ci-après :

Rubriques - Montants en K€	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009
Immobilisations corporelles	1 295	1 277
Valeur brute	3 910	3 910
- amortissements	(1 525)	(1 432)
- dépréciations	(1 090)	(1 202)
Autres actifs financiers	16	15
Prêts et autres immobilisations financières	16	15
Autres actifs courants	119	206
Stocks et en-cours	3	3
Créances clients et comptes rattachés	1	1
Personnel et comptes rattachés	1	3
Impôts sur les bénéfices	1	0
Taxe sur la valeur ajoutée	108	151
Autres impôts et taxes	0	1
Trésorerie	5	47
Total des actifs non courants destinés à être cédés	1 430	1 499

Une dépréciation de 165 K€ a été enregistrée en 2006, complétée de 34 K€ en 2009 et de 24 K€ en 2010, pour le poste « Taxe sur la Valeur Ajoutée » afin de constater le risque de rejet des dossiers de demande de remboursement des crédits de TVA présentés au fisc marocain par Egima.

Rubriques - Montants en K€	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009
Emprunts et dettes financières non courants	391	483
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	391	483
Emprunts et dettes financières courants	99	159
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	99	159
Autres passifs	309	305
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26	37
Personnel et comptes rattachés	17	15
Taxe sur la valeur ajoutée	0	1
Impôt sur les sociétés	217	217
Autres impôts et taxes	49	32
Créditeurs divers	0	3
Total des passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	800	947

Les dettes financières à plus d'un an représentent 4 370 KMAD (394 K€) à 8,75 % taux fixe sur 11 ans, les dettes financières à moins d'un an représentent 1 110 KMAD (99 K€) à 8,75 % taux fixe sur 11 ans.

La situation des déficits fiscaux reportables qui existerait chez Egima lors de la cession se décompose ainsi : 2 680 K€ reportables indéfiniment, 2 697 K€ reportables pour 962 K€ jusqu'au 31/12/2011, 610 K€ jusqu'au 31/12/2012, 667 K€ jusqu'au 31/12/2013 et 458 K€ jusqu'au 31/12/2014. Il n'a pas été enregistré d'actif d'impôt différé chez Egima relatif à cette situation fiscale latente en raison de la difficulté d'anticiper la possibilité d'utiliser ces déficits par le futur acquéreur des parts sociales d'Egima (absence de contrôle fiscal récent validant ces déficits et résultats fiscaux après cession non estimables).

La valeur comptable de l'actif net destiné à être cédé s'élève à 630 K€. Cependant des passifs supplémentaires naîtraient lors de la réalisation de la cession des parts sociales d'Egima puisqu'il conviendrait, au jour de cette cession, que la situation nette d'Egima soit assainie par le biais d'une opération d'augmentation de capital par conversion de créances (compte courant d'Egima envers Egide) puis réduction de capital pour absorber le report à nouveau déficitaire. Cette opération générerait des droits d'enregistrement dus sur la valeur de l'augmentation de capital, qui sont estimés à 110 K€. Elle constituerait également le fait générateur du paiement de pénalités et intérêts de retard liés à l'exigibilité de la TVA et retenue à la source sur les factures d'Egide faisant l'objet d'augmentation de capital, estimé à 185 K€ au 31 décembre 2010. Enfin, des sommes non déterminables au 31 décembre 2010 pourraient être dues au titre du licenciement de personnel qui ne serait pas repris et au titre de l'apurement des dossiers de douanes qui est en cours.

Ainsi la valeur comptable de l'actif net destiné à être cédé serait proche de la juste valeur nette des coûts de cession qui est envisagée par la Direction du Groupe. Il n'y a donc pas lieu de déprécier les actifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2010.

20.3.1.5.4.13 Impôt et crédit d'impôt

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé :

En K€	31/12/2010
Résultat avant impôts de l'exercice des entreprises intégrées	657
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur au 31 décembre 2010	219
Incidence des pertes reportables	(219)
Impôt minimum dû par Egima	2
Produit d'impôt comptabilisé	2

La situation fiscale latente au 31 décembre 2010 est composée des pertes reportables indéfiniment d'un montant de 45 105 K€ pour Egide SA et de 4 923 K€ pour Egide USA Inc.

Par mesure de prudence, l'impôt différé correspondant aux déficits reportables n'a pas été porté à l'actif eu égard aux règles comptables applicables.

20.3.1.5.4.14 Information sectorielle

Les secteurs opérationnels identifiés représentent les valeurs suivantes :

En K€	Au 31/12/2010				Au 31/12/2009			
	Egide SA et Egima	Egide USA Inc	Egide UK	Total	Egide SA et Egima	Egide USA Inc	Egide UK	Total
Chiffre d'affaires	16 050	6 956	1 698	24 704	13 212	6 953	1 685	21 850
Résultat opérationnel	712	69	(101)	681	(2 316)	(219)	(193)	(2 728)
Actifs immobilisés nets	772 *	133	91	995	1 078 *	183	117	1 377
Dépenses d'investiss. de l'exercice	237 *	(2)	8	243	195 *	5	12	212
Dépréciation d'actifs immobilisés / IAS 36	1 276 *	211	15	1 502	1 669 *	294	15	1 978
Emprunts et dettes financières non courants	235 *	0	48	283	0 *	0	8	8
Emprunts et dettes financières courants	1 845	463	337	2 645	1 624 *	644	264	2 532

* Hors actifs non courants destinés à être cédés et passifs liés (cf § 20.3.1.5.4.12).

Le résultat opérationnel d'Egima seul s'établit à - 492 K€ au titre de l'exercice 2010 et à - 828 K€ au titre de l'exercice 2009.

20.3.1.5.4.15 Résultat financier

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent essentiellement le résultat sur cessions de VMP réalisées par Egide SA. Le coût de l'endettement financier brut représente les charges d'intérêts sur les emprunts apparaissant au bilan et la commission de financement liée à l'affacturage.

Le détail des « Autres produits et charges financiers » est le suivant :

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Résultat de change	219	(65)
Produits	806	660
Charges	(587)	(725)
Produits et charges divers	(61)	1
Produits	13	2
Charges	(73)	(1)
Total	158	(64)

20.3.1.5.4.16 Résultat par action

Le résultat par action, dilué ou non, prend en compte le « Résultat net - part du groupe » tel qu'il ressort l'état de résultat global.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat précité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La date de prise en compte des émissions d'actions consécutives à des augmentations de capital en numéraire est la date de disponibilité des fonds. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

Le résultat dilué par action est obtenu en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires, en utilisant la méthode dite du rachat d'actions. Les options de souscription d'actions sont prises en considération dans le calcul du nombre d'actions théoriques supplémentaires uniquement lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours de l'action sur le marché à la date du calcul.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions pris en compte :

Date de prise en compte	Nombre d'actions	Au 31/12/2010		Au 31/12/2009	
		Prorata présence	Nombre pondéré	Prorata présence	Nombre pondéré
31/12/1999	643 598	1	643 598	1	643 598
03/04/2000	400	1	400	1	400
05/07/2000	91 999	1	91 999	1	91 999
22/12/2000	245 332	1	245 332	1	245 332
31/12/2001	3 458	1	3 458	1	3 458
31/12/2003	1 428	1	1 428	1	1 428
31/12/2004	7 099	1	7 099	1	7 099
31/12/2005	4 942	1	4 942	1	4 942
21/08/2006	285 738	1	285 738	1	285 738
31/12/2006	1 837	1	1 837	1	1 837
31/12/2007	288	1	288	1	288
31/12/2008	3	1	3	1	3
31/12/2009	153	1	153		
Actions ordinaires			1 286 275		1 286 122
Nombre d'actions théoriques supplémentaires			0		9 129
Impact des instruments dilutifs			1 286 275		1 295 251

20.3.1.5.4.17 Transactions avec les parties liées

Les dirigeants d'Egide SA sont au nombre de quatre : 1 Président Directeur général et 3 administrateurs. La rémunération brute versée au Président du Conseil d'Administration s'est élevée à 154 K€ au titre de l'exercice 2010 (150 K€ de salaire et 4 K€ d'avantages en nature). Elle ne comprend que des éléments fixes. Il n'existe aucun avantage postérieur à l'emploi, aucune indemnité de fin de contrat ni aucun autre avantage à long terme au profit des dirigeants. En dehors de stocks options (voir ci-dessous), il n'y a aucun paiement en actions. En tant que mandataire social, il bénéficie d'une assurance chômage (contrat Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises), dont la part patronale constitue un avantage en nature. Il bénéficie également d'une voiture de fonction ainsi que d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé au cours de l'exercice 2010.

Il n'a pas été versé de rémunération au titre des fonctions de dirigeant d'Egide USA LLC, Egide USA Inc. et Egima.

Les administrateurs d'Egide SA n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, à l'exception du Président Directeur général qui, au 31 décembre 2010, est titulaire de 40 767 options de souscription d'actions. En conformité des dispositions de la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options consenties à compter de cette date devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président Directeur général.

Il a été versé, au cours de l'exercice 2010, 18 K€ de jetons de présence aux autres membres du conseil d'administration (montant brut) au titre de l'exercice 2009.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance « Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux » souscrite auprès de la société AIG. La garantie est de 4 500 K€ maximum, la franchise aux USA est de 25 K\$ et la prime annuelle de 13 K€ hors taxes.

20.3.1.5.4.18 Engagements hors bilan

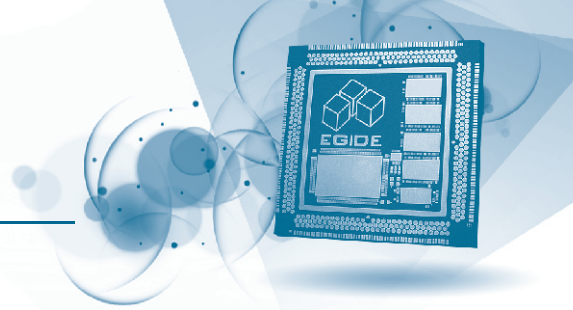
20.3.1.5.4.18.1 Engagements liés au financement de la société

Engagements donnés :

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

En K€	31/12/2010 *	31/12/2009 *
Cautions données	3 240	3 279
Total	3 240	3 279

* Hors passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).



- Egide SA s'est portée caution en faveur de la banque Lloyds dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage pour sa filiale Egide UK en avril 2008, pour un montant de 350 K€ représentant 407 K€ au 31 décembre 2010. Elle s'est également portée caution en faveur de cette banque dans le cadre d'un découvert bancaire obtenu en mars 2009 d'un montant de 50 K€ représentant 58 K€ au 31 décembre 2010 ;
- Egide SA s'est portée caution en faveur de la société 4 Washington Street Investment LLC dans le cadre d'un contrat de bail signé par Egide USA Inc en octobre 2008 à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc au titre de ce contrat, sans limitation de montant (le loyer annuel étant de 219 K\$, réindexé de 3 % tous les ans à partir de la 3^{ème} année, et la durée du contrat de bail est de 10 ans), représentant au maximum au titre des loyers la somme de 1 957 K\$ soit 1 465 K€ au 31 décembre 2010 ;
- Egide SA s'est portée caution en faveur de la société Keltic dans le cadre de la mise en place d'un contrat de financement (basé sur les créances clients et les stocks) pour sa filiale Egide USA Inc en décembre 2008, pour un montant maximum de 1 750 K\$ représentant la somme de 1 310 K€ au 31 décembre 2010.

Engagements reçus :

- Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

Engagements réciproques :

- Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnités à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 500 K€.

Engagements relatifs aux actifs non courants destinés à être cédés :

- Egide SA a remis en gage des SICAV au Crédit du Nord, pour un montant à l'origine de 57 K€, afin de garantir la caution bancaire accordée à la filiale marocaine Egima, dans le cadre des cessions d'admissions temporaires. La garantie est valable jusqu'à mainlevée de cette caution. La valeur actualisée des SICAV nanties au 31 décembre 2010 est de 64 K€.

Ces équivalents de trésorerie nantis ont été affectés au poste « Autres actifs courants ».

- Egide SA s'est portée caution à première demande en faveur du Crédit du Maroc afin de garantir l'emprunt à long terme accordé par cette banque à Egima, jusqu'au remboursement complet de ce prêt le 21 mars 2015, pour un montant de 489 K€.

20.3.1.5.4.18.2 Engagements liés aux activités opérationnelles de la société

Engagements donnés :

Les engagements sont les suivants :

Rubriques - En K€	Valeur au 31/12/2010*	Dû à moins d'1 an*	Dû de 1 à 5 ans*	Dû à plus de 5 ans*
Location immobilière Trappes – Egide SA ⁽¹⁾	665	105	540	20
Location immobilière Bollène – Egide SA ⁽²⁾	2 250	192	986	1 072
Location immobilière – Egide USA Inc. ⁽³⁾	1 465	170	927	368
Location immobilière – Egide UK Ltd ⁽⁴⁾	232	93	139	0
Total	4 612	560	2 592	1 460

* Hors passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

⁽¹⁾ Contrat de location sur 9 ans fermes ayant démarré le 05 mars 2008 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} avril 2009.

⁽²⁾ Contrat de location sur 12 ans fermes ayant démarré le 03 mars 2010 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} mars 2011.

⁽³⁾ Contrat de location sur 10 ans fermes ayant démarré le 20 octobre 2008 - Loyer annuel augmenté de 3 % par an à compter 20 octobre 2010.

⁽⁴⁾ Contrat de location sur 5 ans fermes ayant démarré le 25 juin 2008 - Loyer annuel augmenté de 2,74 % à l'issue de la première année puis de 6,67 % à l'issue de la 2^{ème} année (les loyers des années 4 et 5 restent inchangés).

Engagements relatifs aux actifs non courants destinés à être cédés :

Rubriques - En K€	Valeur au 31/12/2010*	Dû à moins d'1 an*	Dû de 1 à 5 ans*	Dû à plus de 5 ans*
Location immobilière - Egima	679	23	113	543

Il s'agit d'un contrat de location sur 40 ans ayant démarré le 1^{er} février 2001, dont le loyer annuel est fixe.

20.3.1.5.4.18 Ventilation de l'effectif moyen

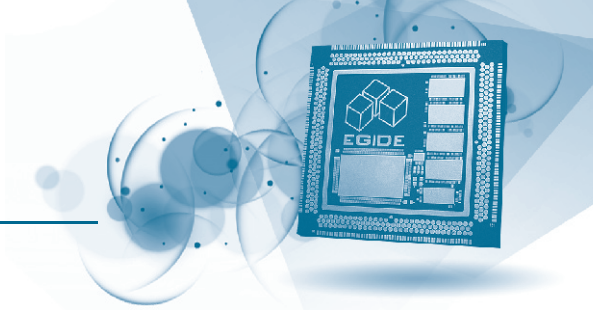
	31/12/2010	31/12/2009
Cadres et assimilés	55	55
Agents de maîtrise et techniciens	35	40
Ouvriers et employés	223	201
Total	313	296

20.3.1.5.5 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

20.3.2 États financiers annuels
20.3.2.1 Bilan

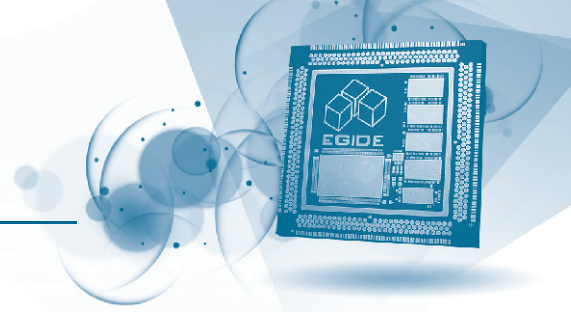
ACTIF en euros	Valeur brute au 31/12/2010	Amortiss. et dépréciations	Valeur nette au 31/12/2010	Valeur nette au 31/12/2009
Immobilisations incorporelles	498 426	498 426	0	1 142
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences	345 977	345 977	0	1 142
Fonds commercial	152 449	152 449	0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	11 452 875	10 817 618	635 257	1 223 682
Terrains				128 658
Constructions				366 435
Install. techniques mat. et out. industriels	9 567 388	9 053 776	513 612	567 773
Autres immobilisations corporelles	1 589 336	1 482 041	107 295	142 670
Immobilisations corporelles en cours	296 151	281 801	14 350	18 146
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	88 578 040	88 060 532	517 507	210 399
Participations	75 103 856	75 103 836	0	0
Créances rattachées à des participations	13 295 561	12 956 676	338 885	177 370
Autres immobilisations financières	178 623		178 623	33 029
ACTIF IMMOBILISÉ	100 529 340	99 376 576	1 152 764	1 435 223
Stocks et encours	7 244 386	4 149 893	3 094 493	2 354 206
Mat. premières et approvisionnements	5 203 003	3 246 311	1 956 692	1 529 910
Encours de production de biens	937 366	1 781	935 585	592 530
Encours de production de services	15 546		15 546	
Produits intermédiaires et finis	1 036 385	853 489	182 896	227 243
Marchandises	42 086	48 312	3 774	4 523
Créances	1 038 256	218 570	819 686	889 513
Av. et acomptes versés sur commandes	6 372		6 372	33 311
Clients et comptes rattachés	1 031 885	218 570	813 315	856 201
Capital souscrit - appelé non versé				
Autres créances	1 302 506	217 341	1 085 165	679 688
Disponibilités	1 649 400		1 649 400	545 394
Valeurs mobilières de placement	1 025 517		1 025 517	373 615
Disponibilités	623 883		623 883	171 778
Charges constatées d'avance	126 668		126 668	88 088
ACTIF CIRCULANT	11 361 217	4 585 804	6 775 413	4 556 889
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Écart de conversion actif	309 741		309 741	472 918
TOTAL GÉNÉRAL	112 200 298	103 962 380	8 237 918	6 465 030



PASSIF en euros	Valeur au 31/12/2010	Valeur au 31/12/2009
Capital	12 862 750	12 862 750
Primes d'émission, de fusion		3 060
Écart de réévaluation		
Réserve légale	402 348	402 348
Rés. statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(11 179 181)	(7 680 596)
Résultat de l'exercice	232 510	(3 501 645)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 318 427	2 085 917
Avances conditionnées	38 340	44 730
AUTRES FONDS PROPRES	38 340	44 730
Provisions pour risques	309 741	472 918
Provisions pour charges	217 665	230 969
PROVISIONS	527 406	703 887
Dettes financières	300 000	
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	300 000	
Av. et acpts reçus s/commandes en cours	561 881	379 637
Dettes diverses	4 489 116	3 250 859
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 776 655	1 882 265
Dettes fiscales et sociales	1 420 259	1 293 799
Dettes fournisseurs d'immobilisations	131 288	11 940
Autres dettes	160 914	62 855
Produits constatés d'avance	0	0
DETTES	5 350 998	3 630 496
Écarts de conversion passif	2 748	
TOTAL GÉNÉRAL	8 237 918	6 465 030

20.3.2.2 Compte de résultat

Rubriques - En euros	France	Export	31/12/2010	31/12/2009
Ventes de marchandises	179 030	144 213	323 243	256 312
Production vendue (biens)	5 798 352	9 327 971	15 126 323	11 518 105
Production vendue (services)	143 580	495 495	639 074	1 507 646
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 120 962	9 967 679	16 088 641	13 282 064
Production stockée			332 863	(410 218)
Subventions			1 000	4 830
Reprises de dépr. et prov. - Transf. de chg.			457 597	466 191
Autres produits			98 329	6 970
Produits d'exploitation			16 978 430	13 349 836
Achats de marchandises			28 321	29 716
Variations de stocks de marchandises			11 215	5 404
Achats matières premières et approvis.			6 194 785	3 187 976
Variations de stocks (mat. prem. et autres)			(156 986)	1 599 439
Autres achats et charges externes			2 893 195	2 683 214
Impôts et taxes			373 407	390 025
Salaires et traitements			5 278 210	4 675 161
Charges sociales			2 102 063	1 938 718
Dotations aux amortiss. et dépr. sur immobilis.			233 647	388 061
Dotations aux dépréc. sur actif circulant			120 654	585 162
Dotations aux provisions			19 616	27 950
Autres charges d'exploitation			19 984	22 657
Charges d'exploitation			17 118 110	15 533 482
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(139 680)	(2 183 646)
Intérêts et produits assimilés			76 014	350 389
Rep. de dépr. et prov. - Transferts de chg.			472 918	439 377
Différences positives de change			105 372	51 277
Produits nets s/ cessions de VMP			1 032	58 772
Produits financiers			655 336	899 816
Dotations aux amortiss., dépr. et provisions			1 160 130	2 394 071
Intérêts et charges assimilés			51 267	61 628
Différences négatives de change			140 309	43 807
Charges nettes s/ cessions de VMP			0	0
Charges financières			1 351 706	2 499 406
RÉSULTAT FINANCIER			(696 370)	(1 599 590)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			(836 050)	(3 783 236)
Produits except. sur opérations de gestion			0	3 185
Produits except. sur opérations en capital			1 631 885	56 400
Autres opérations en capital			0	0
Rep. de dépr. et prov. - Transferts de chg.			14 998	127 317
Produits exceptionnels			1 646 883	186 902
Charges except. sur opérations de gestion			26 319	876
Charges except. sur opérations en capital			742 467	3 659
Dotations aux amortiss., dépr. et provisions			14 998	127 317
Charges exceptionnelles			783 784	131 852
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			863 099	55 050
Impôt sur les bénéfices			(205 461)	(226 541)
TOTAL DES PRODUITS			19 280 649	14 436 554
TOTAL DES CHARGES			19 048 139	17 938 199
BÉNÉFICE OU PERTE			232 510	(3 501 645)



20.3.2.3 Tableau des flux de trésorerie

Rubriques - Montants en euros	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net	232 510	(3 501 645)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- amortissements, dépréciations et provisions (hors dépréc. sur actifs circulants)	907 643	2 358 779
- plus ou moins values de cessions d'immobilisations	(1 054 768)	(52 741)
- charges à répartir		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (en valeurs nettes)		
- stocks et travaux en cours	(740 287)	1 693 931
- créances clients	209 742	462 658
- autres créances et charges constatées d'avance	(253 940)	1 119 332
- dettes fournisseurs	894 390	(1 452 878)
- autres dettes et produits constatés d'avance	409 511	4 181
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	604 801	631 617
Acquisition d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	(84 854)	(187 163)
- immobilisations financières	(1 341 436)	(1 230 070)
Cessions d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	1 631 885	56 400
- immobilisations financières		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 360 833)
Augmentation de capital en numéraire		1 530
Augmentation des autres fonds propres		3 060
Réduction des autres fonds propres	(6 390)	(6 390)
Distribution de dividendes		
Augmentation des dettes financières	300 000	
Remboursement des dettes financières		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	293 610	(1 800)
Variation des disponibilités	1 104 006	(731 016)
Variation des concours bancaires		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	1 104 006	(731 016)
Trésorerie d'ouverture	545 394	1 276 410
- dont VMP nanties	130 741	341 455
- dont VMP disponibles	242 875	415 324
- dont disponibilités	171 778	519 631
Trésorerie de clôture	1 649 400	545 394
- dont VMP nanties	57 447	130 741
- dont VMP disponibles	968 070	242 875
- dont disponibilités	623 883	171 778
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	1 104 006	(731 016)

20.3.2.4 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes annuels

20.3.2.4.1 Généralités

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2010, dont le total du bilan est de 8 237 918 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage un bénéfice de 232 510 euros. Ces comptes font également l'objet d'une consolidation, Egide SA étant la société mère consolidante.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

L'ensemble des informations présentées ci-après est en euros ou milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

20.3.2.4.2 Règles et méthodes comptables

20.3.2.4.2.1 Règles de base

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2010 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code du Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du Plan Comptable Général 2005 (CRC n°99-03 du 29 avril 1999 modifié).

20.3.2.4.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces immobilisations car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations incorporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

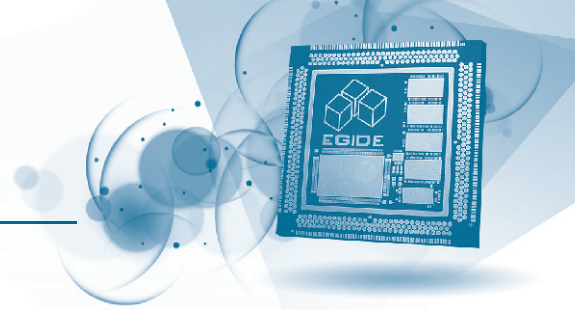
Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.2.4.

20.3.2.4.2.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.



Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours céramique dont le remplacement de la thermique (environ 20 % de la valeur totale du four) a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Équipements de production de céramique (sérigraphie, via filling ...)	12,50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage ...)	10 %
Équipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12,50 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.2.4.

20.3.2.4.2.4 Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Egide procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT.

La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée.

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des éléments de l'actif immobilisé apparaissent dans le résultat d'exploitation du compte de résultat de la société.

En application de l'avis CNC 06-12 du 24 octobre 2006, pour permettre la déductibilité fiscale de la dépréciation consécutive à un test de dépréciation, celle-ci est transférée en compte d'amortissement à hauteur du montant d'amortissement définitivement acquis à chaque clôture. Le montant du transfert est égal à la différence entre le montant des dotations aux amortissements calculé sur la nouvelle base amortissable (dépréciation déduite) et le montant des dotations aux amortissements qui aurait été comptabilisé en l'absence de dépréciation. Cette reprise est étalée sur la durée d'utilisation restant à courir du bien.

20.3.2.4.2.5 Outillages

Les participations aux frais d'outillages facturées par les fournisseurs, mais dont Egide n'a pas le contrôle, sont enregistrées en charges de l'exercice.

Les outillages dont Egide a le contrôle sont enregistrés en « Installations techniques » et sont amortis sur une durée d'utilité prévue de 3 ans au cours de laquelle ils généreront des avantages économiques futurs à la société.

20.3.2.4.2.6 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société. Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Cette valeur est appréciée à la clôture de chaque exercice et la dépréciation qui peut en résulter est revue à cette occasion.

Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

20.3.2.4.2.7 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées de 50 à 100 % la deuxième année et à 100 % la troisième, sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de part sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

20.3.2.4.2.8 Opérations et comptes en devises étrangères

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux de la date des opérations. En fin de période, les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de clôture par le mécanisme des comptes d'écarts de conversion. Les pertes nettes latentes par devises en résultant (position de change négative) donnent lieu à constitution d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

Les comptes bancaires et de caisse en devises sont également ajustés au cours de clôture, mais l'écart de change en résultant est enregistré directement dans les charges ou produits financiers sous la rubrique « différences de change ».

20.3.2.4.2.9 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées pour leur valeur nominale, à l'exception des provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires qui correspondent à la valeur actuelle de la dette future.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

20.3.2.4.2.10 Affacturage

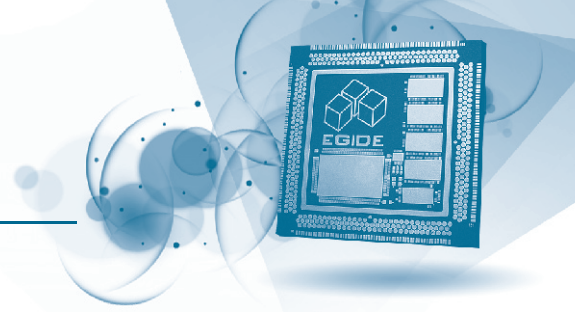
Le compte Clients est soldé lors du transfert de la créance au factor matérialisé par la quittance subrogative. La créance qui naît ainsi vis-à-vis du factor s'éteint lors du financement de la quittance, sous déduction de la retenue de garantie et des frais et commissions dus.

L'organisme d'affacturage traitant les créances exports limite contractuellement les en-cours autorisés par client financé à 250 K€.

20.3.2.4.2.11 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si leur valeur liquidative est inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du « premier entré - premier sorti » (F.I.F.O.).



20.3.2.4.2.12 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont virées en résultat exceptionnel l'année de leur obtention, sans échelonnement.

20.3.2.4.2.13 Avances remboursables

Les avances reçues de l'état et remboursables en une ou plusieurs fois selon des conditions définies par convention sont enregistrées en autres fonds propres.

20.3.2.4.2.14 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière. Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- Âge de départ à la retraite : 65 à 67 ans en fonction de l'année de naissance ;
- Taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2 % ;
- L'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2009 ;
- La probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement ;
- Le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 4,68 % (taux Markit Iboxx Eur corporate AA 10+) ;
- La provision est calculée hors charges patronales car, généralement, de telles obligations ne sont pas assujetties à charges sociales.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc. ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.3.2.4.2.15 Provisions

La comptabilisation des provisions pour risques et des provisions pour charges intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard des tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'arrêt des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

20.3.2.4.2.16 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm « départ usine ». Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.2.4.3 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

20.3.2.4.3.1 Estimations et jugements comptables déterminants

La société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent premièrement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que la société peut être amenée à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 20.3.2.4.2.4., les montants recouvrables sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

20.3.2.4.3.2 Capital social

Le capital social s'élève au 31 décembre 2010 à 12 862 750 euros, soit 1 286 275 actions de 10 euros de valeur nominale.

20.3.2.4.3.3 Prime d'émission

La prime d'émission résulte des augmentations de capital réalisées par la société en 1999, 2000, 2001 et 2006, d'une incorporation partielle de la prime au capital social à hauteur de 837 131 euros opérée préalablement à la conversion du capital en euros en 2001 et des levées d'options de souscription d'actions intervenues au cours des exercices 2001, 2003 à 2009. Le report à nouveau du 31 décembre 2009 a été partiellement imputé sur cette prime, ce qui a conduit à ramener son solde à zéro.

20.3.2.4.3.4 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 28 mai 2010 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 28 juillet 2013, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, est ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2010, le conseil d'administration a utilisé cette autorisation pour créer 200 options.

Aucune option n'a été levée en 2010. Un certain nombre d'options de souscription ont été perdues par leurs bénéficiaires :

- **Plan n° 3.2** : la date de fin d'exercice des 726 options restantes était fixée au 27 avril 2010 ;
- **Plan n° 4.4** : deux salariés ont quitté la société, l'un titulaire de 100 options et l'autre de 200 options ;
- **Plan n° 5.1** : le salarié bénéficiaire du plan n° 4.4 qui a quitté la société était titulaire de 300 options ;
- **Plan n° 5.2** : les salariés bénéficiaires du plan n° 4.4 qui ont quitté la société étaient chacun titulaires de 100 options et un salarié bénéficiaire de 200 options a quitté la société.

Un total de 1 726 options de souscription a ainsi été perdu par leurs bénéficiaires sur la période. Pour 800 d'entre elles, leur caducité a été constatée par le conseil d'administration du 31 mai 2010 ; la caducité des 200 restantes sera constatée par le conseil d'administration en 2011.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice est la suivante :

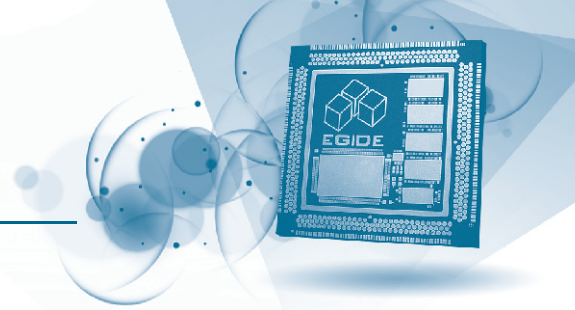
Numéro du plan	Plan 4.1	Plan 4.4	Plan 5.1	Plan 5.2	Plan 6.1	Total
Options attribuées non exercées	20 767	4 300	4 400	25 724	200	55 391
Prix de souscription	29,74 €	31,15 €	27,83 €	5,79 €	5,63 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2010 a été de 6,99 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2010 est de 5,64 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 8 922 options au 31 décembre 2010.

20.3.2.4.3.5 Autorisation d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 19 juin 2009 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et /ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 10 000 K€. Cette émission est autorisée avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée. Par ailleurs, l'assemblée générale mixte du 28 mai 2010 a autorisé le conseil d'administration à émettre, par une offre visée à l'article L.411-2 du code monétaire et financier, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel, pour un montant qui ne pourra excéder 20 % du capital



de la société par an. Cette émission est autorisée pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée. Ces autorisations n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice.

20.3.2.4.3.6 *Tableau de variation des capitaux propres*

Euros	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net comptable Soit par action	232 510 0,18	(3 501 645) (2,72)
Variation des capitaux propres (hors résultat ci-dessus) Soit par action	0 0,00	4 590 0,00
Dividende proposé Soit par action	- -	- -
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation Impact sur le report à nouveau d'un changement de méthode comptable Affectation du résultat de l'exercice précédent par l'AGO Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	5 587 562 - (3 501 645) 2 085 917	7 189 084 - (1 606 112) 5 582 972
Variations du capital social : - 31/12/2009 : émission de 153 actions de 10 euros de nominal		1 530
Variations de la prime d'émission : - 31/12/2009 : émission de 153 actions de 20 euros de prime		3 060
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO et hors résultat	2 085 917	5 587 562
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	232 510	(3 497 055)

20.3.2.4.3.7 *Avances remboursables*

Dans le cadre de la mise en conformité du site de production de Bollène, la société a reçu au cours de l'exercice 2004 une avance de 63 900 euros attribuée par l'Agence de l'eau. Cette avance est remboursable en 10 annuités de 6 390 euros chacune, à compter du 16 septembre 2007.

20.3.2.4.3.8 *Provisions*

La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Provisions pour perte de change	472 918	309 741	472 918	309 741
Provisions pour indemnités de départ en retraite et obligations similaires	230 969	19 616	32 920	217 665
Autres provisions				
Total	703 887	329 357	505 838	527 406
Dotations et reprises d'exploitation		19 616	32 920	
Dotations et reprises financières		309 741	472 918	
Dotations et reprises exceptionnelles				

La reprise de provision pour indemnités de départ en retraite a été utilisée totalement suite au départ en retraite de quatre employés au cours de l'exercice 2010.

20.3.2.4.3.9 *Emprunts et dettes financières divers*

Dans le cadre d'un plan régional de maintien de l'emploi, la société a reçu en juillet 2010 un prêt de 200 000 € de la région PACA et un prêt de 100 000 € du département de Vaucluse. Ces prêts à taux zéro sont remboursables en 7 ans, avec un différé de remboursement total de 2 ans.

20.3.2.4.3.10 Tableau des dépréciations

Rubriques - En euros	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Immobilisations incorporelles	152 449			152 449
Immobilisations corporelles	1 711 589		315 822	1 395 797
Immobilisations financières	87 026 205	1 034 327		88 060 532
Stocks et encours	4 411 546	79 500	341 153	4 149 893
Créances	662 219	41 154	267 462	435 911
Total	93 964 008	1 154 981	924 437	94 194 552

20.3.2.4.3.11 Concessions, brevets, licences

La variation des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2009	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2010
Concessions, brevets, licences	345 977			345 977

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2009	Dotations	Reprises	Amortiss. cumulés au 31/12/2010
Concessions, brevets, licences	344 835	1 142		345 977

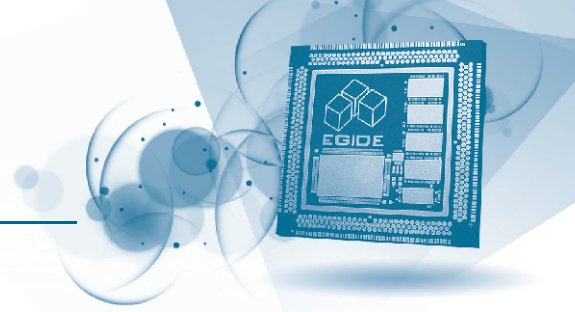
Les concessions, brevets et licences ne sont pas dépréciés. La dotation aux amortissements est enregistrée en résultat d'exploitation.

20.3.2.4.3.12 Fonds commercial

Euros	31/12/2009	31/12/2010
Fonds de commerce de Bollène	152 449	152 449
Dépréciation	(152 449)	(152 449)
Valeur nette comptable	0	0

Ce fonds commercial résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité « boîtiers céramique » qui y était développée. Conformément à la législation française conférant une protection juridique assurant sa pérennité, cet actif ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002, les produits concernés par l'acquisition de cette technologie n'étant plus commercialisés.



20.3.2.4.3.13 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2009	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2010
Terrains	160 680		160 680	0
Constructions	723 310		723 310	0
Install. techniques et outillage industriel	10 612 138	189 821	1 234 571	9 567 388
Autres immobilisations corporelles	1 598 507	18 177	27 348	1 589 336
Immobilisations corporelles en cours	299 947	13 914	17 710	296 151
Avances et acomptes				
Total	13 394 582	221 912	2 163 619	11 452 875

La cession du bâtiment de l'usine de Bollène en mars 2010 a conduit à sortir de l'actif toutes les immobilisations qui ont fait l'objet de cette vente.

La variation des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2009	Dotations	Virement de compte à compte	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2010
Terrains	32 022	414		32 435	0
Constructions	356 875	9 062		365 937	0
Install. techniques et outillage industriel	9 324 240	181 294	232 849	1 158 798	8 579 585
Autres immobilisations corporelles	746 173	41 735	62 129	7 771	842 265
Total	10 459 311	232 505	294 978	1 564 942	9 421 851

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 233 K€.

La variation des dépréciations des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Dépréc. cumulées au 31/12/2009	Dotations	Virement de compte à compte	Reprises	Dépréc. cumulées au 31/12/2010
Install. techniques et outillage industriel	720 125		242 083	3 850	474 191
Autres immobilisations corporelles	709 664		69 889		639 775
Immobilisations corporelles encours	281 801				281 801
Total	1 711 589	0	311 972	3 850	1 395 767

Le transfert de dépréciation en amortissement en application de l'avis CNC 06-12 du 24 octobre 2006 est de 15 K€ en 2010. Cette opération est enregistrée en résultat exceptionnel.

L'arrêt de l'exploitation de l'usine de Trappes avait donné lieu à l'enregistrement de dépréciations en 2001 à hauteur 472 K€ pour le matériel industriel et à 640 K€ pour les agencements. De même, les immobilisations corporelles en cours sont dépréciées à hauteur de 282 K€.

Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2005 avait conduit la société à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement élaborés par la direction en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultent. Sur ces bases, une dépréciation de 1 048 K€ avait été estimée nécessaire. La valeur actuelle des actifs inscrits au bilan au 31 décembre 2010 permettant de couvrir leur valeur comptable nette, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée.

20.3.2.4.3.14 Immobilisations financières

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2009	Variation	Valeur brute au 31/12/2010	Dépréc. au 31/12/2009	Variation	Dépréc. au 31/12/2010
Actions Egima	1 444 198		1 444 198	1 444 198		1 444 198
Participation Egide USA LLC	72 688 338		72 688 338	72 688 338		72 688 338
Actions Egide UK Ltd	971 321		971 321	971 321		971 321
Créances ratt. aux particip. Egima	9 943 380	833 514	10 776 894	9 943 380	833 514	10 776 894
Créances ratt. aux particip. Egide UK Ltd	969 405	124 274	1 093 679	969 405	124 274	1 093 679
Créances ratt. aux particip. Egide USA Inc	1 186 934	238 054	1 424 988	1 009 564	76 539	1 086 103
Dépôt de garantie	33 029	145 594	178 623			
Total	87 236 604	1 341 436	88 578 040	87 026 205	1 034 327	88 060 532

L'analyse de la valeur d'utilité des titres de participation à la clôture de l'exercice repose sur une approche multicritères pouvant prendre en considération à la fois des critères subjectifs et objectifs, et notamment la situation nette, les performances récentes, les perspectives financières, le poids relatif dans la capitalisation boursière d'Egide sur la base du chiffre d'affaires. La prépondérance de ces critères peut différer selon les exercices afin de mieux prendre en considération certaines spécificités ou éléments de contexte.

À la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2010, dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des différentes filiales, les dépréciations de ces titres ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2010.

De même, les créances rattachées aux participations ont été dépréciées de telle sorte que les dépréciations constituées couvrent les situations nettes négatives de ces sociétés. Par ailleurs, pour Egima et Egide UK Ltd, la valeur nette des créances est désormais nulle en lien avec la faible probabilité de recouvrement de celles-ci par Egide SA.

20.3.2.4.3.15 Stocks et encours

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2009	Valeur brute au 31/12/2010	Dépréc. au 31/12/2009	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2010
Matières premières et approvisionnements	5 046 017	5 203 003	3 516 107	32 105	301 901	3 246 311
Encours	595 561	952 912	3 031	1 781	3 031	1 781
Produits finis	1 060 873	1 036 385	833 630	45 385	25 525	853 489
Marchandises	63 301	52 086	58 778	230	10 696	48 312
Total	6 765 752	7 244 386	4 411 546	79 500	341 153	4 149 893

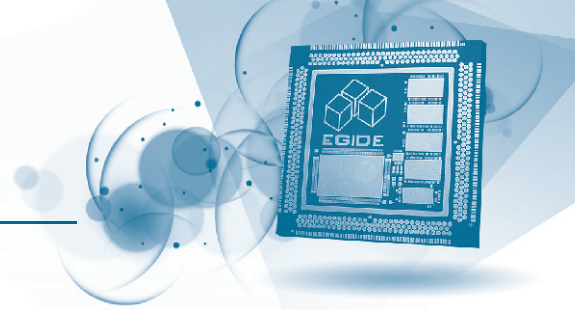
Il a été appliqué au stock de kovar (matière première brute à partir de laquelle sont usinés certains composants utilisés par Egide) un taux de dépréciation de 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock. Ce taux a été estimé en tenant compte du taux d'écoulement prévisionnel de cette matière et de la valeur de revente de ce stock.

20.3.2.4.3.16 Créances clients

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2009	Valeur brute au 31/12/2010	Dépréc. au 31/12/2009	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2010
Créances clients	1 301 080	1 031 885	444 878	41 154	267 462	218 570

Le recours à l'affacturage est effectif depuis avril 2006. Il concerne les créances domestiques et export, à hauteur environ de 74 % du chiffre d'affaires réalisé. Les créances clients cédées aux factors mais non encore réglées s'élèvent à 2 245 K€ au 31 décembre 2010, ce qui porterait la valeur des créances clients en l'absence d'affacturage à 3 277 K€ au 31 décembre 2010, contre 3 232 K€ au 31 décembre 2009.



Les créances relatives à la filiale Egide UK Ltd ont été entièrement dépréciées pour un total de 24 K€ en rapport avec leur faible probabilité de recouvrement.

20.3.2.4.3.17 État des créances et des dettes

État des créances - En euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et moins de 5 ans
Créances rattachées à des participations	13 295 561	10 776 894	2 518 667
Autres immobilisations financières	178 623		178 623
Avances et acomptes versés	6 372	6 372	
Clients douteux ou litigieux	218 570		218 570
Autres créances clients	813 315	813 315	
Personnel et comptes rattachés	1 486	1 486	
État : impôt sur les bénéfices	205 461		205 461
État : taxe sur la valeur ajoutée	216 184	216 184	
État : créances diverses	217 341	217 341	
Factors	399 991	399 991	
Débiteurs divers	259 859	17 859	242 000
Charges constatées d'avance	126 668	126 668	
Total	15 939 430	12 576 110	3 363 321

La créance représentée par un avoir fiscal de 217 K€ provenant de la retenue à la source due au Maroc a été totalement dépréciée au regard de la faible probabilité de son imputation future sur le paiement d'un impôt sur les sociétés.

Le Crédit Impôt Recherche 2010 de 205 K€ sera remboursé en 2014 s'il n'a pas été imputé d'ici là sur l'impôt sur les sociétés. La créance relative aux factors représente le fonds de garantie non financé ainsi que les sommes définancées suite à un retard de règlement du client.

Lors de la cession du bâtiment de l'usine de Bollène, une partie du prix de vente (soit 242 K€) a été retenue par l'acquéreur dans l'attente de l'amélioration de la notation de la société auprès de Cofacering.

État des dettes - En euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	300 000	0	210 000	90 000
Clients, acomptes reçus	561 881	561 881		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 776 655	2 776 655		
Personnel et comptes rattachés	589 489	589 489		
Sécurité sociale, autres org. Soc.	629 154	629 154		
État : taxe sur la valeur ajoutée	1 729	1 729		
État : autres impôts et taxes	199 887	199 887		
Dettes sur immobilisations	131 288	131 288		
Autres dettes	160 914	160 914		
Total	5 350 998	5 050 998	210 000	90 000

20.3.2.4.3.18 Valeurs mobilières de placement

Elles sont constituées par des OPCVM dont la valeur comptable est de 724 834 euros. Les OPCVM sont réalisées au fur et à mesure des besoins de l'exploitation. La valeur actuelle au 31 décembre 2010 des SICAV, soit 731 862 euros, fait apparaître une plus-value latente de 7 028 euros.

Un compte à terme de 300 000 euros a été souscrit en septembre 2010 pour six mois. Les intérêts courus au 31 décembre 2010 s'élèvent à 683 euros.

20.3.2.4.3.19 Charges constatées d'avance

Rubriques - En euros	31/12/2010	31/12/2009
Achats de matières et consommables divers	0	178
Loyers	88 899	31 861
Assurances	6 594	29 036
Divers (Maintenance, ...)	31 175	27 013
Total	126 668	88 088

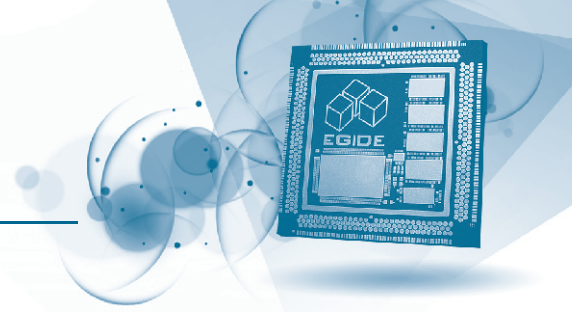
20.3.2.4.3.20 Charges à payer

Rubriques - En euros	31/12/2010	31/12/2009
Fournisseurs - factures non parvenues	601 280	644 746
Personnel - dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	656 269	611 898
Personnel - dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	116 644	31 928
Personnel - indemnités de sécurité sociale	1 346	949
Personnel - indemnités de prévoyance	0	97
État - autres charges à payer	199 887	287 573
TVA sur avoirs à recevoir	1 729	1 584
Clients - avoirs à établir	52 891	1 600
Notes de frais à payer	1 947	2 011
Commissions à payer	26 052	14 701
Jetons de présence à payer	18 000	18 000
Autres charges à payer	34 326	0
Total	1 710 371	1 615 086

Dans un souci de gestion prudente de la trésorerie et dans l'attente de la réalisation de l'opération de cession / location de l'établissement de Bollène, nous avons obtenu de la Trésorerie de Bollène de pouvoir étaler en début 2010 le paiement de la Taxe Professionnelle 2009 représentant un montant de 167 595 euros.

20.3.2.4.3.21 Produits à recevoir

Rubriques - En euros	31/12/2010	31/12/2009
Clients - factures à établir	0	0
Fournisseurs - avoirs à recevoir	13 291	19 317
Autres produits à recevoir	242 000	0
Crédit de TVA	122 410	17 940
TVA sur factures non parvenues	88 287	96 752
Total	465 988	134 009



20.3.2.4.3.22 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

Tableau des filiales et participations

	EGIMA Casablanca - Maroc	EGIDE USA, LLC Wilmington DW - USA	EGIDE UK Ltd Woodbridge - GB
Capital	14 800 000 MAD	66 878 828 USD	657 064 GBP
Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'ex.)	(125 407 237 MAD)	(364 854 USD)	(1 521 611 GBP)
Quote-part du capital détenu	100 %	100 %	100 %
Valeur comptable des titres détenus :			
- Brute	1 444 198 €	72 688 338 €	971 321 €
- Nette	0 €	0 €	0 €
Prêts et avances consentis et non encore remboursés	10 776 894 €	Néant	1 093 679 €
Montant des cautions et avals donnés par la société	553 457 €	Néant	464 684 €
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	33 551 MAD	Néant	1 535 444 GBP
Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	(6 424 035 MAD)	(345 USD)	(55 296 GBP)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Autres informations	Filiale constituée le 01/11/2000. Début d'exploitation en 2002.	Création le 08/11/2000. Société constituée pour la détention d'EGIDE USA Inc.	Filiale constituée le 01/06/2002.

Créances et dettes avec les entreprises liées

Rubriques - En euros	31/12/2010	31/12/2009
Créances rattachées à des participations	13 295 561	12 099 719
Créances clients et comptes rattachés	83 927	28 538
Fournisseurs et comptes rattachés	28 632	15 695

20.3.2.4.3.23 Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Rubriques - En euros	31/12/2010	31/12/2009
Clients - effets à recevoir	0	6 043
Fournisseurs - effets à payer	0	0

20.3.2.4.3.24 Écarts de conversion

Poste concerné	Devise	Écart actif (en euros)	Écart passif (en euros)
Fournisseurs	YEN	5 174	
Divers	MAD	110 762	
Fournisseurs	GBP	(16)	
Divers	GBP	193 822	
Fournisseurs	USD		(8 557)
Clients	USD		6 280
Divers	USD		5 025
Total		309 741	2 748

Une provision pour perte de change a été comptabilisée pour 309 741 euros.

20.3.2.4.3.25 Impôt sociétés et déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2010 s'élève à 45 041 389 euros.

Les moins-values nettes à long terme reportables sont les suivantes :

Année d'origine de la moins-value	Date limite de report	Montant - En euros
2001	31/12/2011	33 000 000
2002	31/12/2012	32 497 460
2003	31/12/2013	3 257 550
2004	31/12/2014	2 414 113
2005	31/12/2015	1 007 821
2006	31/12/2016	825 971
2007	31/12/2017	1 772 266
2008	31/12/2018	328 676
Total		75 103 856

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au titre de l'exercice 2010 pour 205 461 euros. Il sera remboursable à compter du 1^{er} janvier 2014 s'il n'est pas imputé d'ici là sur l'impôt sur les sociétés.

20.3.2.4.3.26 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au taux normal d'imposition

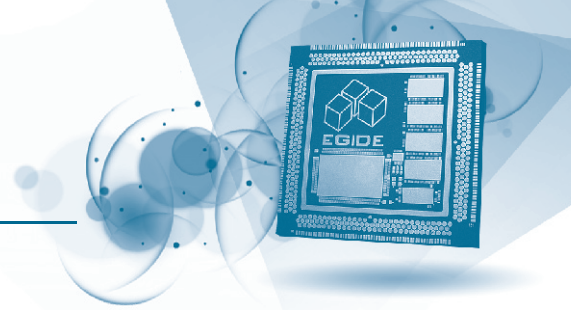
Accroissements - En euros	2010	2009
Provision pour perte latente de change de l'exercice	309 741	472 918
Indemnité de départ à la retraite	5 293	24 224
Total	315 034	497 142
Taux d'imposition	33,33 %	33,33 %
Soit un accroissement de la dette future d'impôt	105 011	165 714

Allègements - En euros	2010	2009
Perte de change latente	309 741	472 918
Organic	25 752	21 251
Profit latent sur OPCVM	7 028	6 818
Indemnités de départ à la retraite		2 613
Déficits reportables	45 041 389	45 105 421
Total	45 383 910	45 609 021
Taux d'imposition	33,33 %	33,33 %
Soit un allègement de la dette future d'impôt	15 127 970	15 203 007

20.3.2.4.3.27 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

Le chiffre d'affaires 2010 correspond principalement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période. En 2009, le chiffre d'affaires comprenait une vente d'or récupéré sur des composants rebutés pour 695 056 euros.

Secteurs d'activité - En euros	31/12/2010	31/12/2009
Verre métal	5 045 120	5 390 777
Céramique	10 671 205	6 664 791
Études	292 711	384 123
Activités annexes	41 225	763 158
Groupe	38 380	79 216
Total	16 088 641	13 282 064



20.3.2.4.3.28 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

Secteurs géographiques - En euros	31/12/2010	31/12/2009
France	6 413 673	6 296 172
CEE hors France	2 214 679	1 889 167
USA et Canada	1 912 740	1 382 780
Autres pays	5 509 169	3 634 729
Groupe	38 380	79 216
Total	16 088 641	13 282 064

Les activités annexes sont incluses dans le secteur « France ».

20.3.2.4.3.29 Résultat financier

Rubriques - En euros	31/12/2010	31/12/2009
Produits nets sur cessions de V.M.P.	1 032	58 772
Résultat net des opérations en devises	128 241	(26 071)
Intérêts et autres produits financiers	71 891	349 455
Dépréciation des titres de partic.et créances ratt.	(850 389)	(1 921 152)
Commission spéciale de financement - affacturage	(47 145)	(60 593)
Total	(696 370)	(1 599 590)

Les comptes courants entre la société Egide SA et ses filiales Egide USA Inc et Egide UK Ltd donnent lieu à rémunération au taux de 3 % l'an. À la clôture, la société Egide SA a enregistré un produit financier correspondant aux intérêts sur comptes courants de 73 K€.

20.3.2.4.3.30 Résultat exceptionnel

Rubriques - En euros	31/12/2010	31/12/2009
Pénalités et amendes fiscales	(26 319)	2 309
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	889 418	52 741
Total	863 099	55 050

Le bâtiment de l'usine de Bollène a été vendu à la SCI Etche Bollène en mars 2010 pour un prix de vente de 1 629 K€.

20.3.2.4.3.31 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute versée au Président du conseil d'administration s'est élevée à 154 K€ en 2010. Les jetons de présence versés en 2010 aux membres du conseil d'administration représentent 18 K€ au titre de l'exercice 2009.

20.3.2.4.3.32 Autres engagements

Engagements donnés :

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques - En euros	31/12/2010	31/12/2009
Nantissements	64 408	137 551
Cautions données	3 728 008	3 851 060
Total	3 792 416	3 988 611

En faveur des sociétés liées :

- La société a remis en gage des SICAV au Crédit du Nord, pour un montant à l'origine de 57 447 euros afin de garantir la caution bancaire accordée à la filiale marocaine Egima, dans le cadre des cessions d'admissions temporaires. La garantie est valable jusqu'à mainlevée de cette caution. La valeur actualisée des SICAV nanties au 31 décembre 2010 est de 64 408 euros.

Le montant du poste Valeurs Mobilières de Placement faisant ainsi l'objet de nantissements représente 6 % de ce poste au 31 décembre 2010.

- La société s'est portée caution à première demande en faveur du Crédit du Maroc afin de garantir l'emprunt à long terme accordé par cette banque à Egima, jusqu'au remboursement complet de ce prêt le 21 mars 2015, pour un montant de 489 049 euros.

- La société s'est portée caution en faveur de la banque Lloyds pour sa filiale Egide UK :

- dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage en avril 2008, pour un montant de 350 000 GBP représentant 406 599 euros au 31 décembre 2010 ;

- dans le cadre de la mise en place d'un découvert bancaire autorisé en mars 2009, pour un montant de 50 000 GBP représentant 58 086 euros au 31 décembre 2010.

- La société s'est portée caution en faveur de la société 4 Washington Street Investment LLC dans le cadre d'un contrat de bail signé par Egide USA Inc en octobre 2008 à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc au titre de ce contrat, sans limitation de montant (le loyer annuel étant de 218 555 USD, réindexé de 3 % tous les ans à partir de la 3^{ème} année, et la durée du contrat de bail est de 10 ans), représentant au maximum au titre des loyers la somme de 1 956 985 USD soit 1 464 590 euros au 31 décembre 2010.

- La société s'est portée caution en faveur de la société Keltic dans le cadre de la mise en place d'un contrat de financement (basé sur les créances clients et les stocks) pour sa filiale Egide USA Inc en décembre 2008, pour un montant maximum de 1 750 000 USD représentant la somme de 1 309 684 euros au 31 décembre 2010.

Engagements reçus :

- Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

Engagements réciproques :

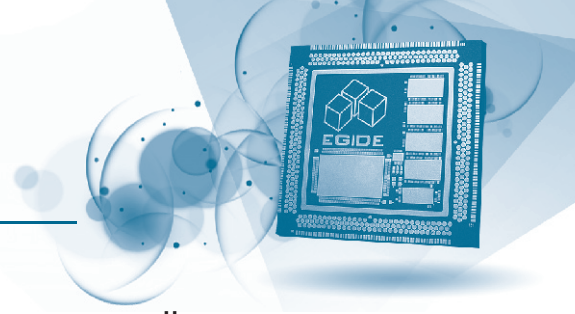
- Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, la société a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnités à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximal égal à 1 500 K€.

20.3.2.4.3.33 Ventilation de l'effectif moyen

	2010	2009
Cadres et assimilés	32	33
Agents de maîtrise et techniciens	24	25
Employés	4	4
Ouvriers	133	106
Effectif moyen	193	168

20.3.2.4.4 Événements postérieurs à la clôture

Néant.



20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2010

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société Egide SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme exposé dans les notes 20.3.1.5.3.5, 20.3.1.5.3.6 et 20.3.1.5.4.3 de l'annexe relatives aux immobilisations corporelles, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. En l'absence de nouveaux indices de pertes de valeur, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et leur correcte application, et nous avons examiné l'approche mise en œuvre, reposant sur des hypothèses que la direction du groupe a jugées raisonnables, ainsi que les estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2011,

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit,
Jean-François Châtel

Moore Stephens Syc (SYC S.A.S),
Serge Yablonsky »

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2010

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Egide SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme exposé dans les notes 20.3.2.4.2.6 et 20.3.2.4.3.14 de l'annexe relatives aux immobilisations financières, votre société constitue des dépréciations de ses titres de participation ainsi que des créances rattachées aux participations lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût historique d'acquisition. Dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des filiales, les dépréciations de ces titres et des créances rattachées ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2010.

Comme exposé dans les notes 20.3.2.4.2.3, 20.3.2.4.2.4 et 20.3.2.4.3.13 de l'annexe relatives aux immobilisations corporelles, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. En l'absence de nouveaux indices de pertes de valeur, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

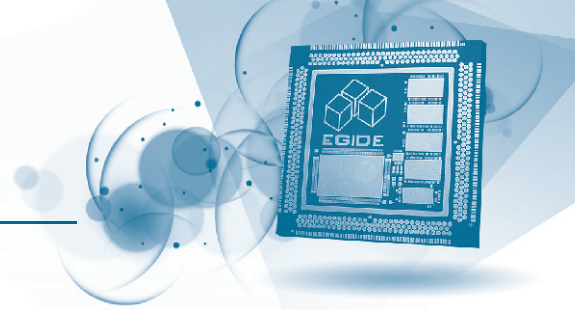
Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et de leur correcte application. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de l'approche mise en œuvre, reposant sur des hypothèses d'exploitation et de financement que la direction a jugé raisonnables, et des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.



Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2011,

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit,
Jean-François Châtel

Moore Stephens Syc (SYC S.A.S),
Serge Yablonsky »

20.5 Autres éléments du rapport de gestion du groupe

20.5.1 Exposé sur l'activité

20.5.1.1 Activité d'Egide SA

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 16,09 millions d'euros en 2010 contre 13,28 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 21,1 %. En 2009, le chiffre d'affaires comprenait une vente d'or récupéré sur des composants rebutés pour 0,7 million d'euros ; pour rendre comparables les chiffres entre les deux exercices, cet élément non récurrent sera isolé des calculs.

Le secteur d'activité de défense et du spatial a connu une progression de 5,4 %, avec un chiffre d'affaires de 7,36 millions d'euros en 2010 contre 6,98 millions en 2009, traduisant la solidité d'un marché militaire mature mais également un cycle baissier du spatial.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine des télécommunications s'est fortement développé, passant de 2,33 millions d'euros en 2009 à 5,37 millions d'euros en 2010, soit une progression de plus de 130 % liée à la reprise des besoins en solutions optiques haut débit inhérente à la saturation avérée des réseaux existants.

Les marchés industriels ont généré un chiffre d'affaires de 3,33 millions d'euros en 2010 contre 3,22 millions d'euros en 2009. Cette légère croissance de 3,5 % s'explique par la progression régulière des ventes de produits infrarouge, les marchés de la sécurité restant porteurs, contrebalancée par l'absence de chiffre d'affaires réalisé par la filiale Egima en 2010 (contre 0,7 million d'euros au premier semestre 2009) et par une sortie de crise lente pour le secteur de l'aéronautique civile.

Les facturations intra groupe ont encore été réduites d'un exercice à l'autre, passant de 0,08 million d'euros en 2009 à 0,04 million en 2010, du fait notamment de l'arrêt de l'activité d'Egima (cette filiale non autonome était gérée par les services d'Egide SA).

La technologie verre-métal, avec 5,05 millions de ventes, représente 31 % du chiffre d'affaires en 2010 contre 43 % en 2009. La céramique, avec un chiffre d'affaires de 10,67 millions d'euros en 2010 contre 6,67 millions en 2009, est restée la principale technologie pour Egide SA, représentant plus des deux tiers du chiffre d'affaires en 2010.

La société a facturé 0,29 million d'euros au titre d'études au cours de l'exercice 2010. Ce montant est légèrement inférieur à celui de l'année 2009, mais il ne s'agit que d'une variation d'échéance de facturation, les efforts de Recherche et Développement ayant été maintenus d'un exercice à l'autre.

Egide SA reste toujours une entreprise fortement exportatrice avec 60 % de son chiffre d'affaires 2010 (hors groupe) réalisé hors de France (contre 55 % en 2009). L'Europe hors France représente 14 % et l'Amérique du nord 12 % du chiffre d'affaires de l'exercice. La part réalisée en dehors de ces régions atteint 34 % en 2010, contre 29 % en 2009, due principalement aux ventes militaires en Israël (où se trouve le troisième client d'Egide en 2010) et aux ventes télécoms en Chine et en Thaïlande (où se trouvent les sous-traitants de fabrication du premier client d'Egide en 2010).

20.5.1.2 Activité d'Egide USA

Egide USA a réalisé un chiffre d'affaires de 7,02 millions d'euros en 2010 (dont 0,04 million d'euros de facturation au groupe) contre 7,00 millions d'euros en 2009. Cette stabilité en euros masque en réalité une baisse en dollars (9,32 contre 9,75 millions), uniquement liée à la décision stratégique prise au cours du premier trimestre de l'exercice 2009 de transférer des produits du secteur télécom à Egide SA.

L'activité défense et spatial a représenté 74 % du chiffre d'affaires 2010, contre 71 % en 2009, avec respectivement 5,14 et 4,91 millions d'euros. Le secteur industriel est resté stable à 17 % du chiffre d'affaires (1,21 million d'euros en 2010 contre 1,22 million d'euros sur l'exercice précédent). Du fait de la réorientation de l'activité énoncée ci-avant, le secteur télécommunications a mécaniquement baissé, avec 0,63 million d'euros de chiffre d'affaires en 2010 contre 0,83 million en 2009 (soit 24 % de baisse).

Les produits vendus font appel uniquement à la technologie verre métal. Le marché nord américain représente le principal débouché de la filiale américaine, 96 % de son chiffre d'affaires 2010 y étant réalisé. Les 4 % restants proviennent principalement de quelques reliquats de commandes télécoms et de commandes industrielles à destination de l'Europe (2 %) et de l'Asie (2 %).

20.5.1.3 Activité d'Egima

Il est rappelé qu'Egima avait pour seul client Egide SA, qui lui confiait en sous-traitance la production d'une partie de ses commandes. Depuis le 1^{er} juillet 2009, cette unité de production a été mise en sommeil et un processus de cession de la filiale a été entamé car aucun besoin du groupe ne correspond aux spécificités de ce site. Il n'y a donc eu aucun chiffre d'affaires généré au cours de l'exercice 2010 par Egima.

20.5.1.4 Activité d'Egide UK

Cette filiale a pour activité la fabrication et la vente de composants moulés en métal et en plastique et non de boîtiers hermétiques comme les autres sociétés du groupe. L'exercice 2010 a généré un chiffre d'affaires de 1,79 million d'euros, dont 0,09 million d'euros réalisés avec le groupe. Cette stabilité du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2009 (1,70 million d'euros hors groupe) est principalement due à la très forte progression d'un produit destiné au marché automobile (+ 124 %) qui a compensé la baisse des autres secteurs (notamment médical).

Le secteur industriel a représenté 93 % de l'activité, les télécommunications 4 % et la défense 3 %. La technologie plastique a représenté 19 % du chiffre d'affaires, les 81 % restants concernant le moulage de métal. 80 % du chiffre d'affaires est réalisé en Europe, 17 % en Amérique du Nord et 3 % dans le reste du monde.

20.5.2 Exposé sur les résultats

20.5.2.1 Résultats consolidés

Au 31 décembre 2010, le périmètre de consolidation du groupe Egide comprend les sociétés suivantes :

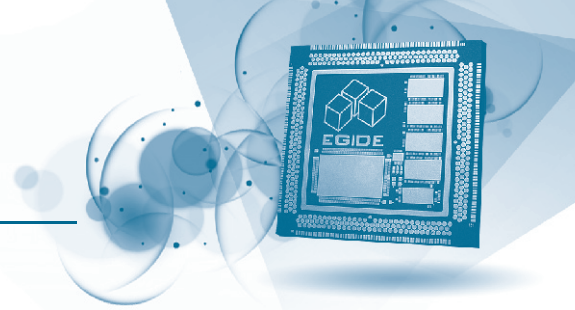
- Egide USA LLC, détenue directement à 100 % ;
- Egide USA Inc, détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC ;
- Egima, détenue directement à 100 % ;
- Egide UK Ltd, détenue directement à 100 %.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 24,70 millions d'euros et dégage un bénéfice opérationnel de 0,68 million d'euros (contre une perte de 2,73 millions d'euros en 2009), dont 0,93 million d'euros de produit lié à la cession du bâtiment de Bollène.

Les amortissements, dépréciations et provisions ont été enregistrés pour un montant total net de 0,25 million d'euros, contre 0,84 million d'euros en 2009. Il est précisé qu'aucune dépréciation complémentaire des actifs n'a été enregistrée en 2010.

Le résultat financier est proche de 0 (contre une perte de 0,27 million d'euros en 2009), les intérêts et charges assimilées liées à l'utilisation de l'affacturage sur les entités française, américaine et anglaise du groupe étant compensées par les gains de change.

Le bénéfice net s'élève à 0,66 million d'euros (contre une perte de 3,00 millions d'euros en 2009).



Depuis la clôture de l'exercice 2003, il n'existe plus d'écart d'acquisition non amorti dans le bilan consolidé de la société.

La trésorerie courante s'élève à 1,68 million d'euros, contre 0,48 million à fin 2009. L'endettement long terme (0,28 million d'euros) est constitué du Prêt Régional au Maintien de l'Emploi obtenu par Egide SA en 2010, remboursable en 7 ans dont 2 ans de différé de paiement, et de l'emprunt obtenu par Egide UK, remboursable en 3 ans. L'endettement à moins d'un an représente le financement des créances clients par les organismes d'affacturage (2,58 millions d'euros) ainsi que le découvert bancaire et la part à moins d'un an de l'emprunt d'Egide UK (0,06 million d'euros). Il est précisé qu'Egide n'utilise aucun instrument financier de nature à générer un risque particulier.

Le besoin en fonds de roulement représente 32 jours de chiffre d'affaires, en réduction par rapport à l'exercice précédent notamment grâce à la maîtrise du niveau des stocks, à l'augmentation des dettes fournisseurs en fin d'année et à l'encaissement d'avances clients.

Conformément aux IFRS, les actifs et passifs d'Egima, filiale destinée à la vente, sont isolés sur une ligne séparée du bilan consolidé. Les actifs comprennent principalement le bâtiment, la chaîne de traitement de surface et l'installation de traitement des effluents ainsi qu'un crédit de TVA. Les passifs comprennent un emprunt long terme (0,49 millions d'euros) et des dettes fiscales.

20.5.2.2 Résultats annuels

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2010 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 16,09 millions d'euros contre 13,28 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une croissance de 21 %. Le total des produits d'exploitation est de 16,98 millions d'euros contre 13,35 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 17,12 millions d'euros, en hausse de 10,20 % par rapport à l'exercice 2009. Le maintien des rendements de production à un niveau élevé a permis de stabiliser les consommations de matières aux niveaux attendus. Les frais de personnel ont augmenté, atteignant un total de 7,38 millions d'euros en 2010 contre 6,61 millions en 2009. Cette hausse de 11,6 % reste néanmoins inférieure à celle constatée sur le chiffre d'affaires, traduisant en cela les améliorations constatées en termes de productivité. L'effectif salarié moyen (CDI + CDD) est passé de 168 à 193 personnes. Le niveau des autres charges externes est en légère augmentation à 2,9 millions d'euros, contre 2,7 millions d'euros en 2009. Les principaux postes qui ont évolué concernent les coûts de location du site de Bollène (+ 0,2 million d'euros en 2010) issus de l'opération de cession / location du bâtiment intervenue en mars 2010, les commissions commerciales versées aux agents commerciaux (+ 0,13 million d'euros) liées à l'augmentation des ventes et les coûts de sous-traitance d'Egima (- 0,2 million d'euros) qui ont disparu suite à la mise en sommeil du site marocain.

Un test de dépréciation avait été réalisé au 31 décembre 2005 et consistait à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement revus en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultaient. Ce test avait entraîné l'enregistrement d'une dépréciation de 1,08 million d'euros dans les comptes de l'exercice 2005. Aucune dépréciation complémentaire n'avait été enregistrée depuis. En résultante du test de dépréciation au 31 décembre 2010, aucune dépréciation complémentaire des immobilisations n'a été enregistrée en 2010 et le niveau de dépréciation a été maintenu. Le montant des amortissements sur immobilisations est donc de 0,23 million d'euros en 2010, contre 0,39 million d'euros en 2009.

Le bon niveau d'activité réalisé en 2010 et la maîtrise des coûts d'exploitation a permis d'atteindre quasiment le niveau d'équilibre sur l'exercice, la perte d'exploitation étant de 0,14 million d'euros contre une perte de 2,18 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dépenses de Recherche et Développement engagées au cours de l'exercice est resté stable, compris entre 1,1 et 1,2 million d'euros. Ces frais ne sont pas immobilisés.

Une dépréciation complémentaire des créances rattachées aux filiales a été enregistrée pour 0,83 million d'euros concernant Egima, pour 0,12 million d'euros concernant Egide USA Inc. et pour 0,08 million d'euros concernant Egide UK, et ce afin de couvrir les pertes en capital subies et les situations nettes négatives de ces filiales.

Le résultat financier dégage une perte de 0,70 million d'euros contre une perte de 1,60 million d'euros au titre de l'exercice précédent, principalement due à la dépréciation des créances des filiales.

Le résultat courant avant impôts de l'exercice fait apparaître une perte de 0,84 million d'euros contre 3,78 millions d'euros pour l'exercice précédent, en très nette amélioration.

Un profit exceptionnel de 0,86 million d'euros a été enregistré ; il est constitué par la plus value de cession constatée suite à la vente du bâtiment de Bollène réalisée en mars 2010.

Le crédit d'impôt recherche de l'exercice a été enregistré dans les comptes pour 0,21 million d'euros, montant sensiblement identique à celui de l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 0,23 million d'euros contre une perte de 3,50 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2010, le total du bilan de la société s'élevait à 8,24 millions d'euros contre 6,46 millions d'euros pour l'exercice précédent. La trésorerie est de 1,65 million d'euros à la fin de l'exercice, contre 0,55 million au 1^{er} janvier 2010. La dette financière est composée d'un prêt de 0,3 million d'euros qui a été accordé en juillet 2010 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le département de Vaucluse dans le cadre d'un PRME (Prêt Régional au Maintien de l'Emploi). Ce prêt sans intérêts est remboursable sur 7 ans avec un différé de paiement de 2 ans.

20.5.3 Information en matière de délais de paiement (Egide SA)

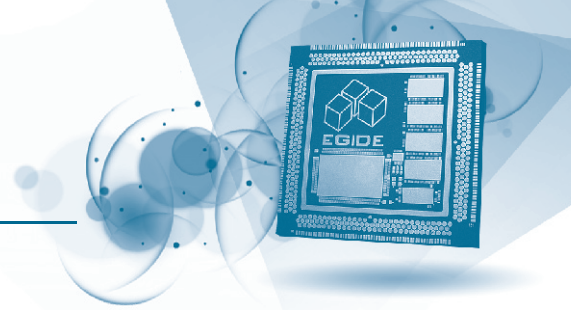
En application de l'article L.441-6-1 du code de commerce, nous vous communiquons la décomposition du solde par date d'échéance des dettes d'Egide SA au 31 décembre 2009 et 2010 à l'égard des fournisseurs :

En euros	2009	%	2010	%
Non échu (factures non parvenues)	644 747	34,25	601 280	21,65
Échu	289 985 ¹	15,41	463 950 ²	16,71
À 30 jours	564 997	30,02	1 067 849	38,46
À 60 jours	333 731	17,73	570 513	20,55
À plus de 60 jours	48 805	2,59	73 063	2,63
Total	1 882 265		2 776 655	

⁽¹⁾ Dont 211 965 € payés début 2010 (soit 73 % du poste échu).

⁽²⁾ Dont 418 146 € payés début 2011 (soit 90 % du poste échu).

Les dettes échues à la clôture correspondent à l'échéance de fin décembre qui a été payée au début du mois de janvier de l'année suivante. Egide appliquant des délais de paiement contractuels de 60 jours date de facture, cela explique qu'il existe des dettes à plus de 30 jours (délai légal de paiement). Les dettes à plus de 60 jours au 31 décembre 2009 correspondent principalement à une facture en litige (prestation de service non-conforme) et à des fournisseurs pour lesquels les commandes sont antérieures au 1^{er} janvier 2009 (date d'application de la loi LME). Les dettes à plus de 60 jours au 31 décembre 2010 correspondent principalement à une facture dont la prestation n'est pas terminée à la clôture et à des factures en litiges (avoirs à recevoir).



20.5.4 Tableau de résultat des 5 derniers exercices (Egide SA)

Date d'arrêté Durée de l'exercice	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois	31/12/2006 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (€)	12 862 750	12 862 750	112 861 220	12 861 190	12 858 310
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 286 275	1 286 275	1 286 122	1 286 119	1 285 831
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre d'actions max. à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	64 313	64 313	64 306	64 305	64 291
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (€)					
Chiffre d'affaires HT	16 088 641	13 282 064	18 477 859	15 395 609	14 610 603
Résultat avant impôt, participation, dépréciations et provisions	630 581	(1 238 511)	856 987	(1 833 453)	(2 738 482)
Impôts sur les bénéfices	(205 461)	(226 541)	(223 476)	(159 264)	(60 372)
Dépréciations et provisions	603 532	2 489 675	2 686 575	4 259 580	2 238 118
Résultat net	232 510	(3 501 645)	(1 606 112)	(5 933 769)	(4 916 228)
RÉSULTAT PAR ACTION (€)					
Résultat après impôt, participation et avant dépréciations et prov.	0,65	(0,79)	0,84	(1,30)	(2,08)
Résultat après impôt, participation, dépréciations et provisions	0,18	(2,72)	(1,25)	(4,61)	(3,82)
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	193	168	183	200	190
Masse salariale (€)	5 278 210	4 675 161	5 113 233	5 293 518	4 942 017
Sommes versées en avantages sociaux (€)	2 102 063	1 938 718	2 031 254	1 984 436	1 728 995

20.5.5 Inventaire des valeurs mobilières (Egide SA)

Les valeurs mobilières inscrites à l'actif du bilan d'Egide SA au 31 décembre 2010 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Montants en euros	Quantité	Valeur nette
Titres immobilisés		
Actions Egide USA LLC	-	0
Actions Egima	14 800	0
Actions Egide UK Ltd	657 064	0
Sous total titres immobilisés		0
Valeurs mobilières de placement		
SICAL Etoile Jour Sécu	15	57 447
SICAV Etoile Euro Trésorerie	3	621 806
SICAV Etoile CT Institution	5	45 581
Dépôt à terme		300 683
Sous total VMP		1 025 517
Total valeur nette comptable		1 025 517

20.6 Autres informations financières

En termes d'activité, Egide a réalisé sur le premier trimestre 2011 un chiffre d'affaires consolidé non audité de 7,0 millions d'euros, en légère augmentation par rapport trimestre précédent et en croissance de plus de 30 % par rapport au premier trimestre de l'exercice 2010. La répartition par marchés est la suivante : 50 % des ventes du trimestre en militaire & spatial, 27 % des ventes pour des applications industrielles et 23 % du chiffre d'affaires dans le secteur des télécoms.

20.7 Politique de distribution des dividendes

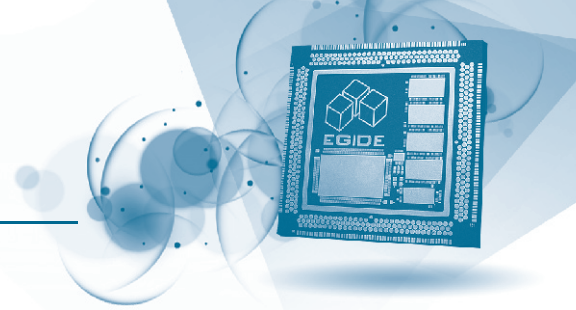
Il n'y a pas eu de dividende versé au cours des 3 derniers exercices. La société a l'intention de continuer à affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes en 2011.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

À la date du présent document de référence, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2010.



21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Nombre d'actions et valeur nominale

Au 31 décembre 2010, le capital social est de 12 862 750 euros, divisé en 1 286 275 actions de 10 euros de nominal. Il n'y a qu'une seule catégorie d'actions, hors le cas particulier des actions à droit de vote double mentionnées au paragraphe 18.3. Le capital social est intégralement libéré. Il n'existe aucune sûreté, aucun privilège ou nantissement sur le capital de la société.

21.1.2 Capital autorisé non émis

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au 31 mars 2011 est le suivant :

	Date de l'AG	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisation des délégations les années précédentes	Utilisation des délégations au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	19/06/2009	18/08/2011	Actions 10 000 000 € Titres créance 100 000 000 €	Non	Non	Actions 10 000 000 € Titres créance 100 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	19/06/2009	18/08/2011	Actions 10 000 000 € Titres créance 100 000 000 €	Non	Non	Actions 10 000 000 € Titres créance 100 000 000 €
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec et sans droit préférentiel de souscription	19/06/2009	18/08/2011	15 % du montant initial de l'augmentation	Non	Non	-
Autorisation d'augmenter le capital dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du code monétaire et financier	28/05/2010	27/07/2012	Maximum du montant fixé dans la résolution avec suppr. du DPS et 20 % du capital social par an	Non	Non	-
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	28/05/2010	27/07/2013	5 % du capital	Oui	Oui	0,69 % du capital

Il est précisé que la résolution déléguant au conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise institué à l'initiative de la société a été rejetée, à la demande du conseil d'administration, par l'assemblée générale du 19 juin 2009 et par celle du 28 mai 2010.

21.1.3 Capital potentiel

Autorisation d'émission d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 28 mai 2010 a donné au conseil d'administration l'autorisation d'émettre des stocks options dans la limite de 5 % du capital social. Le prix de souscription doit être au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du conseil d'administration, diminuée de 5 %. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois.

La situation des plans en vigueur au 31 mars 2011 est donnée au § 17.3.

21.1.4 Évolution du capital social

Le tableau suivant détaille l'évolution du capital depuis la création de la société :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital (€)	Réduction de capital (€)	Prime d'émission (€)	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital (€)
14/10/86	Constitution	457 347			30 000	15,24 €	457 347
15/12/87	Augmentation ⁽¹⁾	320 143			51 000	15,24 €	777 490
30/09/88	Augmentation ⁽¹⁾⁽²⁾	654 311			93 920	15,24 €	1 431 801
03/11/88	Augmentation ⁽¹⁾	419 235		76 301	121 420	15,24 €	1 851 036
09/11/90	Augmentation ⁽¹⁾⁽³⁾	449 725			150 920	15,24 €	2 300 760
27/04/92	Réduction ⁽⁴⁾		920 304		150 920	9,15 €	1 380 456
18/05/92	Augmentation ⁽¹⁾	1 829 388			350 920	9,15 €	3 209 844
03/06/94	Augmentation ⁽¹⁾	927 262			452 294	9,15 €	4 137 107
11/06/99	Augmentation ⁽⁵⁾	1 749 846		1 751 013	643 598	9,15 €	5 886 953
03/04/00	Augmentation ⁽⁶⁾	3 659		3 297	643 998	9,15 €	5 890 612
05/07/00	Augmentation ⁽⁷⁾	841 509		11 670 355	735 997	9,15 €	6 732 121
22/12/00	Augmentation ⁽⁸⁾	2 244 037		93 435 443	981 329	9,15 €	8 976 159
29/06/01	Augmentation ⁽⁹⁾	837 131		(837 131)	981 329	10 €	9 813 290
31/12/01	Augmentation ⁽¹⁰⁾	34 580		17 152	984 787	10 €	9 847 870
31/12/03	Augmentation ⁽¹¹⁾	14 280		7 083	986 215	10 €	9 862 150
31/12/04	Augmentation ⁽¹²⁾	70 990		35 211	993 314	10 €	9 933 140
31/12/05	Augmentation ⁽¹³⁾	49 420		24 512	998 256	10 €	9 982 560
28/02/06	Augmentation ⁽¹⁴⁾	18 280		9 067	1 000 084	10 €	10 000 840
17/08/06	Augmentation ⁽¹⁵⁾	2 857 380		2 143 035	1 285 822	10 €	12 858 220
31/12/06	Augmentation ⁽¹⁶⁾	90		180	1 285 831	10 €	12 858 310
31/12/07	Augmentation ⁽¹⁷⁾	2 880		5 760	1 286 119	10 €	12 861 190
31/12/08	Augmentation ⁽¹⁸⁾	30		60	1 286 122	10 €	12 861 220
31/12/09	Augmentation ⁽¹⁹⁾	1 530		3 060	1 286 275	10 €	12 862 750

⁽¹⁾ Apports en numéraire.

⁽²⁾ Dont apport en nature : 158 851,88 € (1 042 000 F).

⁽³⁾ Dont compensation avec des créances : 137 204,12 € (900 000 F).

⁽⁴⁾ Réduction du nominal de 15,24 € (100 F) à 9,15 € (60 F).

⁽⁵⁾ Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris - Visa COB n° 99-775 du 07 juin 1999.

⁽⁶⁾ Levée de stock options suite au décès d'un bénéficiaire.

⁽⁷⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa COB n° 00-884 du 26 mai 2000.

⁽⁸⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa COB n° 00-1844 du 14 novembre 2000.

⁽⁹⁾ Incorporation de réserves pour conversion du capital en euros portant le nominal de l'action de 9,15 € (60 F) à 10 € (65,5957 F).

⁽¹⁰⁾ Levée de stock options au cours de l'exercice 2001.

⁽¹¹⁾ Levée de stock options au cours de l'exercice 2003.

⁽¹²⁾ Levée de stock options au cours de l'exercice 2004.

⁽¹³⁾ Levée de stock options au cours de l'exercice 2005.

⁽¹⁴⁾ Levée de stock options au 28 février 2006.

⁽¹⁵⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa AMF n° 06-271 du 21 juillet 2006.

⁽¹⁶⁾ Exercice de 36 BSA au cours de l'exercice 2006 entraînant la création de 9 actions nouvelles.

⁽¹⁷⁾ Exercice de 1 152 BSA au cours de l'exercice 2007 entraînant la création de 288 actions nouvelles.

⁽¹⁸⁾ Exercice de 12 BSA au cours de l'exercice 2008 entraînant la création de 3 actions nouvelles.

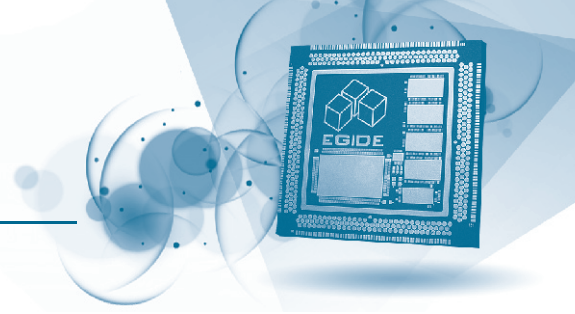
⁽¹⁹⁾ Exercice de 612 BSA au cours de l'exercice 2009 entraînant la création de 153 actions nouvelles.

La société ne détient directement aucune de ses propres actions. Il en est de même pour les filiales qui ne détiennent aucune action de la maison mère.

21.1.5 Modifications intervenues au cours des trois dernières années

Le tableau suivant présente les évolutions du capital, en pourcentage et en droits de vote, sur les trois dernières années :

	Situation au 31/12/2010			Situation au 31/12/2009			Situation au 31/12/2008		
	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote
Dirigeants	2 512	0,20	0,34	2 512	0,20	0,34	2 512	0,20	0,34
FCPR 21 et 21 Esenga	217 152	16,88	26,42	217 152	16,88	26,42	217 152	16,88	26,39
Public	1 066 611	82,92	73,24	1 066 611	82,92	73,24	1 066 458	82,92	73,27
Total	1 286 275	100,00	100,00	1 286 275	100,00	100,00	1 286 122	100,00	100,00



21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

La société a pour objet (article 2 des statuts) :

- La conception, la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation sous toutes ses formes de boîtiers électroniques de type standard ou spécifique ;
- Dans les domaines ci-dessus, la prise et la gestion d'intérêts et la participation directe ou indirecte par tous moyens dans toute société ou entreprise créée ou à créer, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription ou d'acquisition d'actions, de droits sociaux ou d'autres titres, fusion, société en participation et par tout moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger ;
- Et généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

21.2.2 Organes d'administration

Article 13 des statuts : « La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve des dérogations légales prévues en cas de fusion. La durée de leur fonction est de six années. Tout administrateur est rééligible. »

Article 14 des statuts (sous réserve de l'approbation de la 12^{ème} résolution proposée à l'assemblée générale du 13 mai 2011) : « Les administrateurs doivent être propriétaire d'une action au moins. Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de six mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office. »

Article 15 des statuts : « Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 65 ans. Si le président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du conseil d'administration. Le conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance. Le président et le secrétaire peuvent toujours être réélus. »

Article 16 des statuts : « Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés conformément à la loi. Sauf lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L.232-1 et L.233-16, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'État. »

Article 17 des statuts : « Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. »

21.2.3 Droits attachés aux actions de la société

Article 9 des statuts (forme des actions) : « À compter de leur libération intégrale, les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire sous les réserves fixées par la réglementation en vigueur. »

Article 10 des statuts (cession et transmission des actions - Inscription en compte des actions - Mutation de la propriété des titres) :
« Les actions, quelque soit leur forme, sont inscrites en comptes tenus dans les conditions et selon les modalités réglementaires en vigueur. Les titres inscrits sont librement cessibles et se transmettent par virement de compte à compte au moyen d'un ordre de mouvement de titres.

La société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux dispositions des articles L.228-2 et L.228-3 du code de commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. »

Article 11 des statuts (extrait) : « Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. À moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette. »

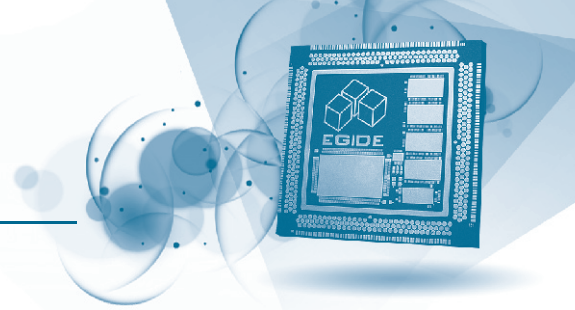
21.2.4 Modification des droits attachés aux actions de la société

Article 29 des statuts : « L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué. Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire. En outre, dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire. »

21.2.5 Assemblées générales

Article 22 des statuts : « Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale. Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. Les assemblées générales spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une seule catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables. »

Article 23 des statuts (sous réserve de l'approbation de la 12^{ème} résolution proposée à l'assemblée générale du 13 mai 2011) : « Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en la forme des référés dans les conditions fixées à l'article L. 225-103 du code de commerce. Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les actionnaires sont convoqués dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. La société est tenue, trente-cinq (35) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, un avis contenant les indications mentionnées à l'article R.225-73 du code de commerce. »



Article 24 des statuts (sous réserve de l'approbation de la 12^{ème} résolution proposée à l'assemblée générale du 13 mai 2011) : « L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au conseil d'administration. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

Article 27 des statuts : « Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées générales spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire qui aura fait la demande d'inscription au nominatif de ces actions. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. De même, en cas de modification de la valeur nominale des actions existantes, le droit de vote double est maintenu pour les actions à la nouvelle valeur nominale remplaçant les actions anciennes. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi. La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. »

Article 28 des statuts : « L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

Article 30 des statuts : « S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut-être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée. Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. »

Article 31 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi. »

21.2.6 Dispositions spéciales relatives au changement de contrôle

Néant.

21.2.7 Franchissements de seuils

Article 11 des statuts (extrait, sous réserve de l'approbation de la 12^{ème} résolution proposée à l'assemblée générale du 13 mai 2011) : « Conformément aux dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'État, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. L'information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés. En cas de non respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L.233-14 du code de commerce s'appliqueront. »

21.2.8 Dispositions spéciales relatives aux modifications du capital

Néant.

21.2.9 Rachat par la société de ses propres actions

Article 37 des statuts : « Dans les cas prévus par les textes légaux et/ou réglementaires, l'assemblée générale ordinaire peut autoriser la société, pour une durée limitée n'excédant pas dix-huit mois, à acheter ses propres actions. Cette assemblée doit fixer les modalités de l'opération, notamment le prix maximum d'achat, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être faite. »

L'assemblée générale du 28 mai 2010 n'ayant pas statué sur une résolution visant à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions et le niveau des réserves libres n'étant pas suffisant, aucun contrat de liquidité n'a pu être mis en place par la société.

21.3 Marché des titres de la société

Les actions de la société ont été introduites sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 11 juin 1999. Le cours d'introduction a été fixé à 18,30 euros par action. Auparavant, elles ne faisaient l'objet d'aucune cotation sur une place financière française ou étrangère. Elles sont actuellement cotées sur le compartiment C de l'Eurolist de NYSE Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000072373.

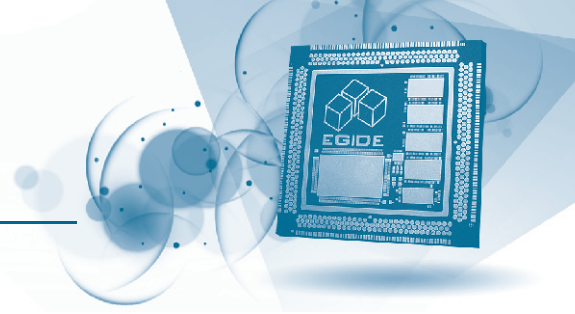
Compte tenu d'un nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2010 de 1 286 275 et d'un cours de clôture en date du 31 décembre 2010 de 5,64 €, la capitalisation boursière était de 7,25 millions d'euros.

En date du 31 mars 2011, la capitalisation boursière de la société était de 20,13 millions d'euros (1 286 275 actions au cours de 15,65 €).

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours et le volume des transactions de l'action sur les 15 derniers mois :

	Cours de l'action en euros			Volume moyen des transactions
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de titres
Janvier 2010	8,73	9,79	9,29	296
Février 2010	7,90	9,38	8,53	317
Mars 2010	8,11	8,93	8,49	489
Avril 2010	8,22	9,50	8,52	598
Mai 2010	6,32	9,50	7,72	532
Juin 2010	6,18	7,78	6,63	421
Juillet 2010	5,58	7,03	6,14	936
Août 2010	5,31	6,20	5,76	471
Septembre 2010	5,20	6,90	5,82	992
Octobre 2010	5,63	6,56	5,89	407
Novembre 2010	5,70	6,38	6,04	330
Décembre 2010	5,28	5,90	5,61	821
Janvier 2011	5,38	7,20	6,79	1 569
Février 2011	6,96	7,92	7,52	1 297
Mars 2011	8,16	19,40	13,24	11 396

Le mode de négociation du titre Egide sur Euronext Paris était jusqu'au 31 mars 2011 une cotation en « continu ». La décision du mode de négociation des titres sur le marché Euronext par l'opérateur de marché est fonction du nombre de transactions réalisées par jour. Le choix du mode de négociation « continu » concerne les titres qui bénéficient de plus de 2 500 transactions par an. Les titres moins négociés sont éligibles au mode « fixing », à savoir une ou deux cotations par jour, de manière à concentrer la liquidité à un moment de la journée et permettre une rencontre optimale entre offre et demande. En effet, en dessous de ce nombre de transactions, le mode de cotation en continu est moins efficace. Au 31 décembre 2010, le nombre de transactions sur le titre Egide était de 1 121 transactions. En conséquence, le mode de cotation du titre Egide a été modifié en fonction de ce critère, avec effet au 04 avril 2011.



21.4 Projet de transfert sur Alternext

L'assemblée générale du 28 mai 2010 avait autorisé dans sa seizième résolution le transfert vers le marché multilatéral de négociations Alternext - NYSE Euronext et donné tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre ce transfert. Les conditions de marchés au cours de l'exercice 2010 n'ayant pas permis de déposer un dossier de transfert, le conseil d'administration n'a pas encore utilisé la délégation qui lui a été donnée.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Dans le cadre normal des affaires, Egide UK a signé en mai 2010 un contrat long terme de 5 ans avec un acteur majeur du secteur médical au Royaume Uni. Au travers de ce contrat d'une valeur de 1,2 million de livres sterling, la filiale anglaise du groupe va fournir des composants complexes utilisant la technique du moulage par injection de métal (MIM). Ce contrat marque la reconnaissance du savoir faire et de l'expertise d'Egide UK.

Au cours des exercices précédents, les contrats suivants ont été signés :

- Egide USA : contrat commercial de 5 ans signé en 2006 avec Textron Systems (valeur : 1 million de dollar) ;
- Egide SA : contrat de location du bâtiment de Trappes (voir § 8.1.1) ;
- Egide USA : contrat de location du bâtiment de Cambridge (voir § 8.1.1) ;
- Egide USA : ligne de crédit basée sur l'encours client et le stock (voir § 10.3) ;
- Egide SA : contrat de location du bâtiment de Bollène (voir § 8.1.1).

En dehors du contrat ci-dessus, il n'existe aucun autre contrat long terme signé au cours des deux dernières années engageant la société ou le groupe.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Liste des documents et méthode de consultation

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou leurs copies) peuvent être consultés au siège social ou sur le site administratif :

- Statuts ;
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- Les informations financières historiques du groupe pour chacun des deux exercices précédents la publication de ce document de référence.

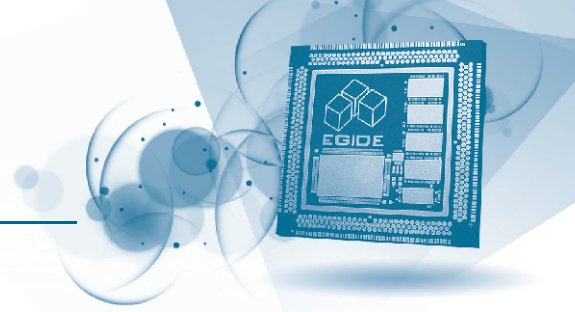
24.2 Document d'information annuel

Il est précisé que depuis l'application de la Directive Transparence le 20 janvier 2007, la société utilise les services d'un diffuseur réglementé au sens de l'AMF pour assurer la diffusion de toutes ses informations.

24.2.1 Communiqués de presse

Les communiqués de presse sont disponibles en téléchargement, en français et /ou en anglais, sur le site Internet de la société (www.egide.fr) :

18/01/2010	Chiffre d'affaires de l'exercice 2009
08/03/2010	Finalisation de l'opération de cession / location du site de Bollène
12/04/2010	Résultats annuels 2009
12/04/2010	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2010
21/04/2010	Projet de transfert d'Euronext vers Alternext
27/04/2010	Mise à disposition du rapport financier 2009
27/04/2010	Mise à disposition du rapport 2009 sur le contrôle interne
21/05/2010	Mise à disposition du document de référence 2009
31/05/2010	Compte rendu de l'assemblée générale du 28 mai 2010
09/07/2010	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2010
19/07/2010	Un contrat long terme pour Egide UK
19/10/2010	Résultats semestriels 2010 - Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2010
21/10/2010	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2010
15/11/2010	Projet Rohylab
17/01/2011	Chiffre d'affaires de l'exercice 2010
08/03/2011	Egide présente à OFC son nouveau boîtier Télécoms haut débit 100 Gbit/s
05/04/2011	Résultats annuels 2010
05/04/2011	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2011
07/04/2011	Discussions avancées avec le groupe Slicom relatives à la cession d'Egima



24.2.2 Documents de référence

Les documents de référence sont disponibles en téléchargement, sur le site Internet de la société (www.egide.fr) :

28/09/2001	Document de référence - Exercice 2000
30/07/2002	Document de référence - Exercice 2001
05/06/2003	Document de référence - Exercice 2002
08/07/2004	Document de référence - Exercice 2003
14/06/2005	Document de référence - Exercice 2004
23/06/2006	Document de référence - Exercice 2005
06/06/2007	Document de référence - Exercice 2006
07/07/2008	Document de référence - Exercice 2007
29/07/2009	Document de référence - Exercice 2008
18/05/2010	Document de référence - Exercice 2009
21/04/2011	Document de référence - Exercice 2010

24.2.3 Informations publiées au BALO

Les informations suivantes ont été publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, et sont disponible sur le site Internet du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr), étant précisé que depuis le 1^{er} septembre 2008 (décret n°2008-258 du 13 mars 2008 - JO du 15 mars 2008), certaines publications financières au BALO ont été supprimées :

21/04/2010 12/05/2010 07/06/2010	Avis de réunion d'une assemblée générale mixte Avis de convocation d'une assemblée générale mixte Affectation du résultat de l'exercice 2009
08/04/2011 27/04/2011	Avis préalable à l'assemblée générale Avis de convocation d'une assemblée générale mixte

24.2.4 Opérations financières

Néant.

24.3 Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers

Date	Informations	Communication
05 avril 2011	Présentation des comptes de l'exercice 2010	Réunion SFAF
05 avril 2011	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2011	Communiqué de presse
21 avril 2011	Document de référence exercice 2010	Dépôt AMF
13 mai 2011		Assemblée générale
12 juillet 2011	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2011	Communiqué de presse
Non défini	Résultats semestriels 2011	Réunion SFAF
11 octobre 2011	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2011	Communiqué de presse
10 janvier 2012	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2011	Communiqué de presse

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir § 7.2 - Liste des filiales.

Voir § 20.3.2.4.3.22 - Éléments concernant les entreprises liées et les participations.

26 PROJETS DE RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MAI 2011

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2010,
- Lecture du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, et sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
- Lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions,
- Approbation des comptes sociaux,
- Approbation des conventions de l'article L.225-38 du code de commerce,
- Affectation du résultat,
- Approbation des comptes consolidés,
- Approbation du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et du rapport des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L.225-235 du code de commerce,
- Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions,
- Renouvellement d'un mandat d'administrateur,
- Nomination de nouveaux administrateurs,
- Attribution de jetons de présence,
- Pouvoirs pour formalités.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport du conseil d'administration,
- Lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes,
- Mise en conformité des statuts avec les dispositions légales en vigueur,
- Délégation de compétence pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence pour augmenter le capital au profit des salariés,
- Pouvoirs pour formalités.

TEXTE DES RÉOLUTIONS ORDINAIRES

PREMIÈRE RÉOLUTION - Approbation des comptes sociaux

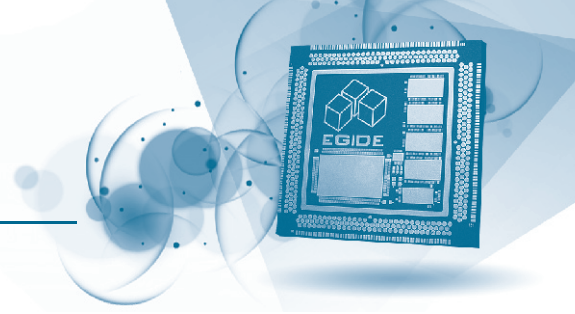
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 232 510,14 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne, en conséquence, aux administrateurs, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé. Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

DEUXIÈME RÉOLUTION - Conventions de l'article L.225-38 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce, approuve chacune de ces conventions, les



personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

TROISIÈME RÉOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 232 510,14 euros de la manière suivante :

- Imputation sur le poste « Report à nouveau » pour la totalité.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

L'assemblée générale prend acte que les capitaux propres demeurent inférieurs au capital social.

QUATRIÈME RÉOLUTION - Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 656 578,60 euros.

CINQUIÈME RÉOLUTION - Approbation du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et du rapport des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du code de commerce, et après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes sur ledit rapport, approuve lesdits rapports.

SIXIÈME RÉOLUTION - Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions, approuve ledit rapport.

SEPTIÈME RÉOLUTION - Renouvellement d'un mandat d'administrateur

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Brégi vient à expiration ce jour, décide, sur proposition du conseil d'administration, de renouveler le mandat de celui-ci pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

HUITIÈME RÉOLUTION - Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Albert Zylbersztejn vient à expiration ce jour et que ce dernier ne souhaite pas renouveler son mandat, décide, sur proposition du conseil d'administration, de nommer en qualité de nouvel administrateur pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Madame Catherine Gerst
Née le 12 décembre 1957 à Toulon (83)
Demeurant 7 rue Saint Lazare à Paris (75009)

NEUVIÈME RÉOLUTION - Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue dans l'année 2017 pour statuer

sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Monsieur Vincent Hollard
Né le 08 septembre 1929 à Montrouge (92)
Demeurant 47 boulevard Beauséjour à Paris (75116)

DIXIÈME RÉOLUTION - Attribution de jetons de présence

L'assemblée générale décide de fixer le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 24 000 euros.

ONZIÈME RÉOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

TEXTE DES RÉOLUTIONS EXTRAORDINAIRES

DOUZIÈME RÉOLUTION - Mise en conformité des statuts avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur et modification corrélative des statuts

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de modifier les articles 11, 14, 20, 23 et 24 des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur :

Article 11 - Droits et obligations attachés aux actions

Le seuil des trois dixièmes est inséré dans le 8^{ème} paragraphe relatif aux franchissements de seuils.

Article 14 - Actions d'administrateurs

Dans le 2^{ème} paragraphe, le délai de 3 mois qui est donné à un administrateur non encore actionnaire pour le devenir est porté à 6 mois.

Article 20 - Conventions entre la société et un administrateur ou un directeur général

Dans le 2^{ème} paragraphe, le seuil de 5 % mentionné est porté à 10 %. Le dernier paragraphe est intégralement remplacé par le texte suivant :

« Cependant, ces conventions doivent être communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'administration, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président du conseil d'administration aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes. »

Article 23 - Convocation aux assemblées

Le 1^{er} paragraphe est intégralement remplacé par le texte suivant :

« Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en la forme des référés dans les conditions fixées à l'article L. 225-103 du code de commerce. »

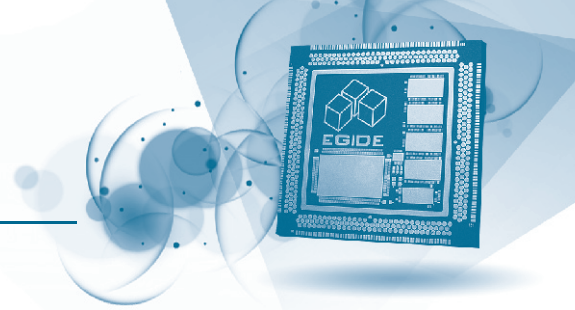
Le dernier paragraphe est intégralement remplacé par le texte suivant :

« La société est tenue, trente-cinq (35) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, un avis contenant les indications mentionnées à l'article R.225-73 du code de commerce. »

Article 24 - Ordre du jour

Le 2^{ème} paragraphe est intégralement remplacé par le texte suivant :

« Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au conseil d'administration. »



TREIZIÈME RÉOLUTION - Délégation de compétence pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-130 et L.228-92 du code de commerce :

- Délègue au conseil d'administration les compétences nécessaires à l'effet d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital et /ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ;
- Décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée immédiatement et /ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder dix millions (10 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément à la loi ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables le cas échéant. Sur ce montant autorisé s'imputera le montant nominal des actions émises ou devant être émises en vertu de la 14^{ème} résolution de la présente assemblée ;
- Décide en outre que le montant nominal des titres de créances donnant accès à des actions et susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder cent millions (100 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies. Sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront émis en vertu de la 14^{ème} résolution de la présente assemblée ;
- Décide que le montant total des augmentations de capital résultant de l'incorporation des réserves, primes et bénéfiques ou autres, visé ci-dessus, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment des plafonds globaux d'augmentations de capital fixés dans la présente résolution et dans la 14^{ème} résolution de la présente assemblée, ne pourra dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées ;
- Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;
- Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et /ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
- Décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu, soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ;
- Constate et décide, en tant que de besoin, que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions de la société attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées le cas échéant la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant

de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

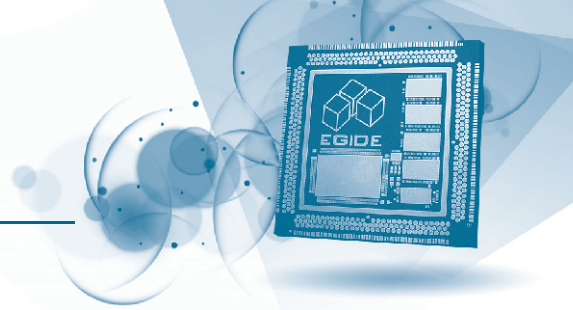
En cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée et se substitue à la précédente délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 19 juin 2009.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION - Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129 L. 225-129-2, L.225-135 et L.228-92 du code de commerce :

- Délègue au conseil d'administration les compétences nécessaires à l'effet d'augmenter le capital par voie d'offre au public en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ;
- Décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder dix millions (10 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément à la loi ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables le cas échéant, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 13^{ème} résolution de la présente assemblée ;
- Décide que cette augmentation de capital pourra résulter de l'exercice d'un droit d'attribution, par voie de conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autres manière, résultant de toutes valeurs mobilières émises par toute société dont la société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, et avec l'accord de cette dernière ;
- Décide en outre que le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital et susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder cent millions (100 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 13^{ème} résolution de la présente assemblée ;
- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu qu'en contrepartie, les actionnaires bénéficieront d'une priorité pour souscrire tout ou partie des titres émis pendant un délai et selon les conditions qui seront arrêtées par le conseil d'administration conformément à la réglementation en vigueur au moment de sa décision. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables ;
- Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et /ou l'autre des facultés ci-après :
 - *Limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,*
 - *Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.*
- Constate et décide, en tant que de besoin, que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- Décide que, en cas d'émission immédiate ou à terme d'actions de numéraire, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera égale (a) à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 % ou (b) à la valeur minimale fixée par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il sera fait usage de la présente délégation, si elle est différente ;



- Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et le cas échéant les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions de la société attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées le cas échéant la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée et se substitue à la précédente délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 19 juin 2009.

QUINZIÈME RÉOLUTION - Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- Délègue au conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale), notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché ; le recours à la clause d'extension à l'occasion d'une augmentation de capital avec maintien de DPS ne bénéficiera qu'aux actionnaires et /ou cessionnaires de DPS qui auront formulé une demande de souscription à titre réductible ;
- Décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées dans le cadre de la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond applicable à l'émission initiale et sur le plafond global prévu à la 13^{ème} résolution de la présente assemblée.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée et se substitue à la précédente délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 19 juin 2009.

SEIZIÈME RÉOLUTION - Délégation de compétence pour augmenter le capital au profit des salariés

L'assemblée générale, en conséquence des propositions de délégation de compétence visées aux 13^{ème} et 14^{ème} résolution ci-avant, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions de l'article L.3332-18 à 24 du Code du travail et de l'article L.225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-129-6 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions ordinaires, dont la souscription sera réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise institué à l'initiative de la société.

Elle fixe le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à 1 % du capital actuel de la société, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond maximal d'augmentation de capital visé à la 13^{ème} résolution ci-avant.

Le prix de souscription sera fixé par le conseil d'administration, sans pouvoir excéder la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil ni être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.

L'assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la société.

Cette autorisation est valable vingt six mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général dans les conditions fixées par la loi, à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de mise en œuvre la présente délégation, et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance des actions nouvelles, les modalités de libération des actions nouvelles ; constater la réalisation de la ou des augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délégation.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

27 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION

Élément du rapport de gestion	§ du présent document
Faits marquants de l'exercice 2010	9.1.3
Exposé sur l'activité de la société et de ses filiales	20.5.1
Exposé sur les résultats annuels de l'exercice 2010	20.5.2.2
Exposé sur les résultats consolidés de l'exercice 2010	20.5.2.1
Exposé sur la situation financière du groupe	9.1.3
Événements postérieurs à la clôture 2010	12.1
Perspectives d'avenir	12.1
Informations sur les risques	4
Activité en matière de Recherche & Développement	11
Informations en matière de délais de paiement (Egide SA)	20.5.3
Informations sur les mandataires sociaux	14.1 – 14.3 – 15.1
Informations sur la détention du capital	18.1
Informations relatives aux options de souscription d'actions	17.3
Impact social de l'activité de la société (Egide SA)	17.4
Impact environnemental de l'activité de la société (Egide SA)	8.3
Engagements sociétaux en matière de développement durable (Egide SA)	8.4
Informations sur les filiales et participations	25
Informations boursière	21.3
Rapport du président sur le contrôle interne	16.4
Rapport des commissaires aux comptes	16.5 – 19.2 – 20.4
Informations sur l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale	26
Tableau des résultats de 5 derniers exercices (Egide SA)	20.5.4
Tableau récapitulatif des délégations de compétences accordées au CA	21.1.2
Inventaire des valeurs mobilières	20.5.5
États des sûretés, cautionnements et garanties donnés par la société	20.3.2.4.3.32

EGIDE - SIÈGE SOCIAL

Site du Sactar
84500 Bollène - France
Tél. : +33 (0)4 90 30 97 11
Fax : +33 (0)4 90 30 05 40

EGIDE - BUREAUX ADMINISTRATIFS

Parc d'Activités de Pissaloup
2 rue René Descartes
78190 Trappes - France
Tél. : +33 (0)1 30 68 81 00
Fax : +33 (0)1 30 66 06 51

www.egide.fr

